

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique

Université Amar Téliidji -Laghouat-
Faculté des lettres et des langues
Département de lettres et de langue française



Polycopié pédagogique

Module : sociolinguistique

Niveau : master 1

Option : Sciences du langage

Enseignante : BELGHOUAR Sarra -MCA-

Année universitaire : 2023/2024

Sommaire

- Présentation du module de sociolinguistique	03
Chapitre I	
- Naissance de la sociolinguistique	09
Chapitre II	
- Démarche et objet de la sociolinguistique	14
Chapitre III	
- Quelques concepts clés de la sociolinguistique.....	20
Chapitre IV	
- Communauté et variation linguistiques.....	28
Chapitre V	
- Autour du paysage sociolinguistique en Algérie.....	34
-	
Chapitre VI	
- Le contact de langues.....	47
-	
Chapitre VII	
- Bilinguisme et diglossie.....	53
Chapitre VIII	
L'interférence linguistique	61
Chapitre IX	
- Attitudes, représentations et opinions linguistiques.....	84
Chapitre X	
- La politique linguistique.....	92
Chapitre XI	
Politique(s) linguistique(s) en Algérie.....	100
Quelques travaux dirigés	109
- Bibliographie :.....	114

Présentation du module de sociolinguistique

Enseignement de la matière : Dre. Sarra BELGHOUAR

Contact : s.belghouar@lagh-univ.dz

Faculté : Lettres et Langues Étrangères

Département : langue et littérature française

Public cible : 1 ère année Master - Sciences du langage

Coefficient: 3

Crédit: 6

Intitulé du cours : Sociolinguistique

Unité : fondamentale

Volume horaire global: 67h30

Volume horaire de travail requis/semaine: 4 h30 heures

Modalité d'évaluation: Examen+Evaluation continue

Objectifs généraux

Nous visons à travers les différents cours de sociolinguistique que nous proposons aux étudiants de première année master , option Sciences du langage, de leur permettre de :

- 1- s'initier aux concepts de base de la sociolinguistique ;
- 2- se familiariser avec la terminologie de la spécialité ;
- 3- Identifier le réseau relationnel que le langage tisse avec la société autour de la représentation d'un objet.
- 4-Décrire la structure linguistique par rapport à structure sociologique en empruntant les acquis théoriques de l'approche structuraliste des

phénomènes langagiers;

5- Confronter ces deux disciplines, à savoir le linguistique et le sociologique pour montrer que tout individu est un objet social, voire un produit de la socialisation;

6-Dégager les fonctions et les usages du langage dans la société

7- S'approprier la langue en tant qu'outil indispensable dans toute communication afin de pouvoir analyser les discours émis dans cette langue;

8-Comprendre et interpréter les jugements que les communautés linguistiques portent sur leurs langues.

9-Comparer et répertorier les différentes variétés imbriquées les unes dans les autres dans la même langue et considérées comme moyen d'expression de l'individu;

10-Analyser le fonctionnement des normes et des évaluations sur lesquelles s'appuie la parole circulante.

Objectifs spécifiques :

Chapitre 1

Ce premier cours est un aperçu historique sur la sociolinguistique en tant que branche de la linguistique. A l'issue de ce cours, les étudiants de première année master, option sciences du langage seront capables de :

1-Cerner la période durant laquelle la discipline de la sociolinguistique est apparue.

2-Connaitre les fondateurs de la sociolinguistique.

3-Comprendre la crise de la linguistique structurale de Saussure étant à l'origine de la genèse de la sociolinguistique.

Chapitre 2

L'objectif de ce second cours est d'initier les étudiants de première année master SDL au domaine de la sociolinguistique comme branche de la linguistique en leur présentant une introduction générale sur ce domaine d'étude.

Pour ce faire, il convient d'aborder:

- 1- la définition de cette discipline selon plusieurs linguiste ,
notamment Labov.
- 2- les différents objets d'étude ainsi que les objectifs de la
sociolinguistique.
- 3-les sous-domaines ainsi que la méthode d'enquête relative au
domaine de la sociolinguistique.

Chapitre 3

A l'issu de ce cours , les étudiants de première année master SDL seront capable de :

- 1-Maîtriser et distinguer les différents concepts clés relatifs au
domaine de la sociolinguistique.
- 2- Appliquer les notions présentées dans le cours (telles que les
dialectes, les variété, etc.) sur le contexte sociolinguistique algérien.

Chapitre 4

Nous visons à travers ce cours de faire assimiler à nos étudiants les notions de communauté et de variation linguistiques. Ainsi, ils seront en mesure de :

- Cerner la définition ainsi que les caractéristiques de la communauté
linguistique.
- Définir les différents critères permettant la délimitation des

communauté linguistiques.

-Cerner la définition de la norme ainsi que celle de la variation linguistique.

-Distinguer les quatre types de variation fixés par Labov.

Chapitre 5

A l'issue de ce cours, les étudiants inscrits en M1 SDL seront capables de :

-Cerner la diversité et la richesse du paysage sociolinguistique algérien.

-Définir les différents dialectes et langues coexistant en Algérie.

Chapitre 6

Ce cours consiste à aborder l'un des phénomènes fondamentaux de la sociolinguistique qui est bel et bien " le contact de langues". Nous visons à travers ce cours de :

1- Cerner une définition exhaustive du phénomène du "contact de langues".

2- Savoir les causes étant à l'origine du contact de langues.

3- Distinguer les différents phénomènes sociolinguistiques découlant du "contact de langues" , tels que le bilinguisme, la diglossie, le transfert linguistique, l'emprunt lexical, etc.

Chapitre 7

A l'issue de ce cours, les étudiants de première année master SDL seront capables de :

1-Cerner une définition exhaustive du bilinguisme ainsi que sa typologie.

2-Définir la notion de la diglossie en précisant les caractéristiques d'une situation diglossique.

- 4- Distinguer entre les phénomènes de bilinguisme et de diglossie.
- 5- Appliquer les notions de bilinguisme et de diglossie sur le paysage sociolinguistique algérien.

Chapitre 8

Nous visons à travers ce huitième cours à ce que nos étudiants seront en mesure de :

- Définir le phénomène de l'interférence linguistique
- Distinguer entre le transfert positif et le transfert négatif
- Apprendre les différents types d'interférences susceptibles de surgir chez les apprenants non-natifs.
- Présenter plusieurs cas d'interférences effectuées par les Algériens apprenant du FLE.

Chapitre 9

L'objectif principal de ce cours, destiné aux étudiants de première année master option sciences du langage, est de les initier aux notions d'attitude et de représentations linguistiques.

A l'issue de ce cours, nos étudiants seront capables de :

- Cerner et distinguer entre les notions de représentation, attitude et opinions linguistiques.
- Assimiler le sens du concept de stéréotype.
- Distinguer entre représentations sociales et représentations sociolinguistiques. -Souligner l'effet de causalité des représentations linguistiques comme source d'insécurité linguistiques chez les apprenants non-natifs du français en tant que langue étrangère
- Appliquer le concept des variations linguistiques sur les Algériens apprenant du FLE.
- Comprendre l'impact des représentations linguistique sur le processus

d'apprentissage d'une langue étrangère

Chapitre 10 :

Les objectifs fondamentaux de ce cours portant sur la politique linguistique sont les suivants :

-Définir le concept de la politique linguistique

-Etablir la distinction politique linguistique / aménagement linguistique

-Maîtriser les notions de législation linguistique, planification linguistique et idéologie linguistique.

Chapitres 11 :

A l'issue de ce dernier chapitre, les étudiants pourront :

-Découvrir l'application de la ou les politiques linguistiques en Algérie

-Définir le statut des langues officielles et nationales présentes dans le contexte sociolinguistique Algérien.

-Aborder le statut de langue française en Algérie.

Chapitre I

Naissance de la sociolinguistique

INTRODUCTION

La sociolinguistique est une discipline qui a émergé aux Etats-Unis dans les années 60. Elle étudie la relation entre les phénomènes sociaux et les phénomènes linguistiques, pour une meilleure appréhension de l'acte langagier. Il est vrai que pour étudier un phénomène linguistique, il faut le mettre dans son contexte social sinon, son analyse et son explication seraient boiteuses, par exemple : la situation professionnelle, le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, le niveau d'études, ...

La sociolinguistique considère, avant tout, que le sujet de son étude ne peut être ni la « langue » (au sens saussurien), abordée comme système de signes linguistiques, ni la « compétence » (au sens chomskyen), décrite comme système de règles. Elle dépasse cette opposition qui fournit un cadre étroit pour l'étude de problèmes linguistiques importants comme l'utilisation du langage dans son contexte socioculturel et s'ouvre vers ce que Hymes appelle la compétence de communication : pour communiquer, il ne suffit pas de connaître la langue, le système linguistique, il faut également savoir comment s'en servir en fonction du contexte social.

BREF APERÇU HISTORIQUE SUR LA SOCIOLINGUISTIQUE

La sociolinguistique comme discipline constituée s'est élaborée dans les années 1960 aux USA autour d'un groupe de chercheurs (Dell Hymes, Fishman, Gumperz, Labov, Ferguson, etc.). Leur approche peut se résumer comme suit « *Etudier qui parle quoi, comment où et à qui* » (FISHMAN, 1971). Les rapports sociaux entre les individus deviennent centraux, la sociolinguistique s'est constituée en opposition plus ou moins marquée avec le structuralisme.

William Labov est souvent considéré, du moins dans la tradition anglo-saxonne, comme le fondateur de la sociolinguistique moderne. C'est lui qui, en 1966, publia *The Social Stratification of English in New York City* (La Stratification sociale de l'anglais à New York).

1. CRISE DE LA LINGUISTIQUE STRUCTURALE

L'acte de naissance de la sociolinguistique est signé par Antoine Meillet, qui s'est opposé au Cours de linguistique générale de Ferdinand de Saussure peu après sa publication en 1916 en le critiquant sur plusieurs plans. Saussure qui définit la langue comme étant la partie sociale du langage n'assume pas cet axiome dans ses analyses linguistiques. Néanmoins, Meillet se révolte au niveau du traitement des changements linguistiques. Il écrit : « en séparant le changement linguistique des conditions extérieures dont il dépend, Ferdinand de Saussure le prive de réalité ; il le réduit à une abstraction qui est nécessairement inexplicable »². La phrase qui semble être la plus contraignante selon Meillet se trouve être celle qui termine le Cours de Linguistique Générale, dit CLG, où les auditeurs de cette œuvre posthume assignent à la linguistique un véritable et unique objet d'étude « la langue envisagée en elle-même et pour elle-même »

Certainement, il y avait des gens qui faisaient de la sociolinguistique « sans le savoir » : les études dialectales, avant même que le terme sociolinguistique ou sociologie de la langue apparaisse, sur les patois prenant en compte la variation géographique; les études sur les contacts de langues (Schuchardt 1842-1927, Harald Weinrich) ; la linguistique historique avec en France des linguistes comme Antoine Meillet, Marcel Cohen, etc.; ou l'anthropologie linguistique avec Franz Boas, Edward Sapir, etc. et bien au-delà en ce qui concerne le rapport langue/pensée (logiciens) et le rapport style/classe sociale.

La constitution de la discipline de la sociolinguistique s'élabore d'abord en France dans les années 1950 avec la parution en 1956 de *Pour une sociologie du langage* de Marcel Cohen. À partir des années 1960, ce champ de recherches trouve surtout écho aux États-Unis autour d'un groupe dont la plupart des membres vont devenir célèbres dans leur champ respectif⁴ : Dell Hymes, Joshua Aaron Fishman, John J. Gumperz, William Labov, Charles A. Ferguson, etc. Leur approche peut se résumer à cette sentence célèbre « Etudier qui parle quoi, comment où et à qui »⁵. Les rapports sociaux entre les individus deviennent centraux et non plus périphériques. La sociolinguistique s'est donc constituée en opposition plus ou moins

marquée avec la Linguistique structurale issue des travaux de Ferdinand de Saussure et bien sûr avec la Linguistique générative de Noam Chomsky.

La critique d'une certaine conception immanentiste du structuralisme est l'origine de la sociolinguistique. Labov, qui fut l'étudiant de Weinreich, s'oppose à la linguistique structuraliste de Saussure qui ne décrit les faits linguistiques qu'en relation avec d'autres faits langagiers, alors que lui, comme Antoine Meillet (pourtant structuraliste), propose de s'aider de données extérieures, tirées du comportement social, afin d'expliquer certains de ces faits linguistiques.

Dès la fin des années 60, William Labov ainsi que d'autres chercheurs nord-américains, européens et particulièrement français, remettent en question le structuralisme de Ferdinand de Saussure qui, comme l'indique Henri Boyer⁶, d'un côté, met le sujet (parlant/écrivain) à l'écart dans l'analyse linguistique et, de l'autre côté, met notamment entre parenthèses « des relations complexes certes mais déterminantes entre langue (langage) et société ». En effet, ce qui a attiré l'attention des chercheurs est la présence de nombreux projets, des données empiriques qui ont été mis en place et récoltées avec des études aussi bien sur des communautés peu connues que sur des communautés beaucoup plus connues côtoyées au quotidien. C'est ainsi qu'a commencé à se développer la sociolinguistique.

DE LA LINGUISTIQUE A LA SOCIOLINGUISTIQUE

A partir de ce qui précède, nous pouvons considérer donc que l'émergence de la sociolinguistique comme discipline à part entière s'est produite sur la base des critiques des orientations théoriques et méthodologiques de la linguistique structurale de Ferdinand de Saussure.

Pour cerner la définition de la sociolinguistique, il convient de préciser les traits la distinguant de la linguistique :

a-La linguistique

- ❖ Elle décrit la langue comme un système autonome.
- ❖ Elle s'intéresse principalement à la description du système, au

développement dit interne.

b- La sociolinguistique :

- ❖ Elle considère la langue comme une production / un acte social.
- ❖ Elle s'intéresse principalement à l'interaction entre la société (au sens large) et les productions linguistiques : études des politiques linguistiques, des rapports langues / identités, des rapports sociaux à travers l'étude des normes, l'étude de la variation, les facteurs sociaux expliquant cette variation (géographique, ethnique, sociale, etc.)

Si Saussure et Meillet utilisent donc presque la même formule, ils ne lui donnent pas le même sens : pour Saussure la langue est élaborée par la communauté, c'est en cela seulement qu'elle est sociale, alors que, nous l'avons vu, Meillet donne à la notion de fait social un contenu beaucoup plus précis et très durkheimien (il collaborait d'ailleurs régulièrement à la revue dirigée par Durkheim, *L'Année sociologique*). En fait, là où Saussure distingue soigneusement entre structure et histoire, Meillet voudrait les lier. Alors que l'entreprise du linguiste suisse est essentiellement terminologique (il tente d'élaborer le vocabulaire de la linguistique pour asseoir théoriquement cette science), celle de Meillet est programmatique : il ne cesse de souhaiter que l'on prenne en compte le caractère social de la langue.

On voit donc que le thème de la langue comme fait social, central chez Meillet, est un thème profondément antisaussurien, de façon inconsciente bien sûr avant la publication du Cours, mais de façon consciente ensuite, et que l'histoire de la linguistique structurale postsaussurienne se caractérise par un éloignement constant de ce thème. Dès la naissance de la linguistique moderne, apparaît ainsi en face d'un discours de caractère structural, mettant essentiellement l'accent sur la forme de la langue, un autre discours insistant sur ses fonctions sociales. Et, pendant près d'un demi-siècle, ces deux discours vont se développer de façon parallèle, sans jamais se rencontrer.

IV. Labov : la sociolinguistique est la linguistique

Nous avons vu que Meillet s'était très tôt opposé aux conceptions de la linguistique proposées par Ferdinand de Saussure. Le linguiste américain William Labov [11] ne s'y est pas trompé et, dans une note, analyse ainsi l'apport de son prédécesseur et les limites de la linguistique saussurienne : « Meillet, contemporain de Saussure, pensait que le xx e siècle verrait s'élaborer une procédure d'explication historique fondée sur l'examen du changement linguistique en tant qu'il s'insère dans les transformations sociales (1921). Mais les disciples de Saussure, tel Martinet (1961), se sont attachés à rejeter cette conception, insistant sans relâche pour que l'explication linguistique se limitât aux interrelations des facteurs structuraux internes. Par là ils ne faisaient d'ailleurs que suivre l'esprit de l'enseignement saussurien. En effet, un examen approfondi des écrits de Saussure montre que, chez lui, le terme "social" signifie simplement "pluri-individuel" et ne suggère rien de l'interaction sociale sous ses aspects plus étendus. »

Labov précise que pour lui et Meillet, « Pour nous, notre objet d'étude est la structure et l'évolution du langage au sein du contexte social formé par la communauté linguistique. Les sujets considérés relèvent du domaine ordinairement appelé "linguistique générale" : phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique [...]. S'il n'était pas nécessaire de marquer le contraste entre ce travail et l'étude du langage hors de tout contexte social, je dirais volontiers qu'il s'agit là tout simplement de linguistique

V. Conclusion

Les années 1970 vont donc constituer un tournant. On voit désormais paraître des revues ou des recueils d'articles se référant explicitement à la sociolinguistique qui prend de plus en plus d'importance et vient battre en brèche des positions considérées comme définitives.

Chapitre II

Démarche et objet de la sociolinguistique

Introduction

A partir de la fin des années soixante, la sociolinguistique devient un champ important, actif qui a beaucoup apporté au renouvellement de nos catégories en particulier grâce au domaine de la linguistique de contact. Les langues qui étaient perçues comme des systèmes autonomes vont de plus en plus être perçues comme des systèmes fluides, variables, etc.

Après avoir présenté dans le premier cours un bref aperçu historique de la discipline de la sociolinguistique en tant que branche de la linguistique, nous tacherons dans le présent cours de délimiter sa définition exhaustive, son objet d'étude, ses approches, ainsi que ses domaines de recherche.

Commençons tout d'abord par la définition de la sociolinguistique.

Définitions

Pour le *Dictionnaire Universel Francophone* : « la sociolinguistique étudie l'influence des facteurs sociaux sur le comportement linguistique. D'une part, un même individu parle différemment dans des contextes sociaux différents, d'autre part, sa façon de parler et son répertoire linguistique révèlent son origine sociale, nationale, régionale, religieuse, etc. ».

A partir de son langage et des indices que porte ce dernier, la sociolinguistique peut déduire l'origine, le niveau social, voire même les croyances d'un individu. Cette discipline cherche à mettre en rapport les structures sociales avec les variétés qui coexistent au sein d'une même communauté linguistique.

Pour le *Dictionnaire de linguistique* : « la sociolinguistique est une partie de la linguistique dont le domaine se recoupe avec ceux de l'ethnolinguistique, de la sociologie du langage, de la géographie linguistique, et de la dialectologie ».

La sociolinguistique se fixe comme tâche de faire apparaître dans la mesure du

possible la covariance des phénomènes linguistiques et sociaux et, éventuellement, d'établir une relation de cause à effet.

La sociolinguistique selon Labov

William Labov, un linguiste américain (né en 1927), est considéré comme l'un des fondateurs de la sociolinguistique, pourtant, il n'est pas partisan de cette appellation, pour lui, toutes les dimensions de ses travaux s'insèrent sous l'angle de la linguistique.

A travers sa conception de la langue, qui représente pour lui un « système hétérogène » caractérisé par la variabilité, Labov remet en cause « les postulats d'homogénéité structurale et d'autonomie des systèmes linguistiques par rapport aux déterminations sociales, qui caractérisent la linguistique, et l'isolationnisme du linguiste de bureau, qui, travaillant à l'aide d'un ou deux informateurs ou à partir de ses propres intuitions, produit simultanément les données et la théorie d'une langue abstraite de tout contexte social. »

Ainsi, pour ce linguiste, il est impossible d'imaginer « une théorie ou une pratique linguistiques fructueuses qui ne seraient pas sociales », ces dernières doivent être étudiées, selon lui, dans une démarche expérimentale où l'enquête sur terrain constitue un paramètre principal et doit lui permettre d'« accrocher dans les données du langage quotidien aussi directement et d'aussi près que possible ».

Cette nouvelle méthodologie qui s'appuie sur l'observation directe des interactions sociales pour en déduire l'incidence sur la structure de la langue, avec la diversité de ses réflexions ont fait de William Labov le principal fondateur de la sociolinguistique.

D'après William Labov, la sociolinguistique doit expliquer et décrire les variations dans l'usage de la langue, tant à l'échelle microsociale (au niveau de l'individu et des relations interindividuelles) qu'à l'échelle macrosociale (au niveau d'une communauté entière). Il s'agit d'une description et d'une explication des variations tant chez des individus pris séparément que dans un groupe plus large. On remarque que le langage est le reflet des relations sociales, et qu'il joue un rôle de

marqueur identitaire, ce dont la sociolinguistique doit être en mesure de rendre compte.

Objets d'étude de la sociolinguistique

La sociolinguistique s'est donnée pour tâche de décrire les différentes variétés qui coexistent au sein d'une communauté linguistique en les mettant en rapport avec les structures sociales, aujourd'hui, elle englobe pratiquement tout ce qui est étude du langage dans son contexte socioculturel.

Cette discipline considère, avant tout, que le sujet de son étude ne peut être ni la « langue » (au sens saussurien), abordée comme système de signes linguistiques, ni la « compétence » (au sens chomskyen), décrite comme système de règles. Bayon (1996, p. 35) souligne que, dès 1972, D. Hymes développe le concept de « compétence de communication ». Pour ce dernier, il ne suffit pas de connaître la langue. La maîtrise de celle-ci au sein de son contexte social est primordiale.

En guise de cela, nous pouvons dire que la sociolinguistique a affaire à des phénomènes très variés et très distincts:

- ❖ Les fonctions et les usages du langage dans la société ;
- ❖ La maîtrise de la langue ;
- ❖ L'analyse du discours ;
- ❖ Les jugements que les communautés linguistiques portent sur leur(s) langue(s) ;
- ❖ La planification et la standardisation linguistiques.

Objectifs de la sociolinguistique

La sociolinguistique essaie de décrire les caractéristiques linguistiques et fonctionnelles des variétés du répertoire verbal, quelle que soit leur nature (qui dépend de la profession, du sexe, de l'âge, de la classe et statut sociaux, de la région où se passent ces interactions) car les dialectes initialement régionaux peuvent représenter des différences sociales et inversement. La sociolinguistique s'efforce de faire plus encore. Elle essaie de déterminer l'influence linguistique d'une variété sur l'autre et étudie aussi de quelle manière s'effectuent les changements dans le

processus et l'influence réciproque des réseaux-locuteurs qui peuvent eux aussi modifier l'extension de leurs répertoires verbaux.

. La sociolinguistique envisage les productions langagières des locuteurs comme conditionnées par des paramètres sociaux précis. Si certains linguistes comme Ralph Fasold (voir **Fasold (1987)** et **Fasold (1990)**) distinguent la « sociologie du langage » (qui vise une connaissance plus approfondie de la société à travers son langage) de la « sociolinguistique » (qui tente d'établir une relation entre l'appartenance sociale d'un individu et ses usages langagiers), d'autres, dont **Fishman (1971)**, les confondent. Toutes deux forment une même science avec la même problématique. **Bayon (1996)** note qu'en France, **Marcellesi et Gardin (1974)** réuniront l'« ethnolinguistique », la « sociolinguistique » et la « sociologie du langage » sous ce qu'ils définiront comme la « linguistique socio-différentielle ».

Les objectifs diffèrent, en fait, selon deux principaux points de vue. La première approche donne priorité au social sur le linguistique. Les divers aspects de l'organisation sociale sont incorporés systématiquement dans l'analyse linguistique. La théorie à établir est une théorie du langage dans son contexte socioculturel qui vise à comprendre la vie sociale Bayon (1996, p. 37) La seconde approche considère que les problèmes linguistiques ne peuvent être résolus que par le social (c'est l'approche prise notamment par William Labov, comme nous le verrons bientôt). C'est la communauté linguistique qui fournit l'essentiel des découvertes sur le langage.

Sous-domaines de la sociolinguistique

Comme toute discipline, la sociolinguistique a eu également tendance à se fragmenter en de multiples sous domaines. Parmi les grandes tendances actuelles:

- Tous les travaux relevant de la sociologie du langage où l'accent est surtout mis sur les groupes sociaux, les politiques linguistiques etc. et où la description des faits linguistiques est relativement marginale.

- La linguistique variationniste de LABOV, qui reste dans une conception systémique du langage même si considère que la variation est le moteur de l'évolution linguistique. Cette branche s'attache principalement à l'étude des variantes sociales à l'intérieur de ces systèmes.
- Le domaine de la pragmatique, sociolinguistique interactionnelle, les actes du discours etc. où l'on va montrer dans des études plutôt micro comment les locuteurs jouent, se positionnent sur les différents registres/variétés de langue
- Plus récemment et principalement en France, une sociolinguistique urbaine (Bulot, Calvet) qui ne prend pas simplement la ville comme cadre, mais qui s'interroge sur l'interaction entre ville et pratiques langagières, sur l'urbanité des faits linguistiques.
- Tout le domaine du contact de langues qui a connu un essor très important depuis des années et qui regroupe des approches très différentes.

Bien que l'objet de la sociolinguistique soit, en résumé, l'étude du langage dans son contexte socioculturel, on peut distinguer plusieurs approches, plusieurs « sous-disciplines » quasi autonomes **Bayon (1996, p. 36) :**

- 1) l'**ethnographie de la parole** observe la parole comme phénomène culturel ;
- 2) la **linguistique variationniste** rend compte de corrélations systématiques entre les productions langagières et des paramètres internes et externes à la langue ;
- 3) la **macro-sociolinguistique** (qui étudie le bilinguisme, la planification linguistique, etc.) n'observe non pas des corpus d'énoncés, mais des systèmes, des variétés de langues coexistant au sein d'une même communauté.

Méthode d'enquête en sociolinguistique

Si certaines approches de la sociolinguistique peuvent diverger, on constate tout de même que les méthodes d'analyse adoptées par les scientifiques restent sensiblement les mêmes. L'échantillon de la population est prélevé dans un territoire délimité. La cueillette des données linguistiques s'effectue, le plus

souvent, au moyen d'une collecte de matériaux faite sur le terrain à l'aide d'un questionnaire ou d'un enregistreur audio. Enfin, la présentation des résultats à interpréter est réalisée sous forme de tableaux et graphiques permettant une exposition directe des corrélations. **Chevillet (1991, p.46)** remarque finalement que : « En fait, en passant de la dialectologie traditionnelle – et structurale – à la sociolinguistique, le centre d'intérêt s'est déplacé complètement : d'une stratification horizontale (c'est-à-dire, géographique), on est passé à une stratification verticale (c'est-à-dire sociale). » Cette stratification verticale sera effectivement reprise dans les travaux variationnistes.

Conclusion

En guise de conclusion, il convient de dire que la sociolinguistique est une branche relativement récente de la linguistique, elle tâche de découvrir quelles lois ou normes sociales déterminent le comportement linguistique dans les communautés linguistiques, et s'efforce de les délimiter et de définir ce comportement vis à vis de la langue même. Elle essaie également de déterminer quelle valeur symbolique ont les variétés linguistiques pour leurs usagers. Ces variétés peuvent signifier l'intimité et l'égalité, d'autres correspondent à un niveau d'éducation ou à un caractère national en raison du savoir nécessaire à leur emploi ou à ceux qui en usent. La sociolinguistique est donc l'étude des caractéristiques des variétés linguistiques, des caractéristiques de leurs fonctions et fonctionnements et des caractéristiques de leurs locuteurs. En considérant que ces trois facteurs agissent sans cesse l'un sur l'autre, changent perpétuellement et se modifient mutuellement au sein d'une communauté linguistique.

Chapitre III

Quelques concepts clés de la sociolinguistique

Introduction

La communication entre les hommes par la parole, donne lieu à deux formes d'expérience :

- L'expérience de la diversité des langues, lorsqu'on voyage dans le monde on se rend compte que les hommes communiquent entre eux grâce à de nombreux parlars.
- L'expérience de diversité à l'intérieur de ce qu'on considère comme une même langue par exemple en Algérie l'arabe dialectal est différent selon les régions : Oran, Constantine, Alger.

LANGUE :

La langue est un système de signes conventionnels (vocaux ou graphiques) et règles qui sert d'un instrument de communication à un groupe d'individus. Apprendre une langue signifie non seulement apprendre les règles du système linguistique formel, mais aussi apprendre les règles d'emploi de la langue.

L'apprenant doit savoir quelle variété de langue utiliser dans telle ou telle situation particulière, comment varier son style selon la personne à laquelle il s'adresse, à quel moment il doit parler ou rester silencieux, accompagner son discours de gestes, etc.

Langue véhiculaire :

définition La langue véhiculaire (de *vehicularis*, dérivé de *vehiculum*, « véhicule ») désigne la langue qui permet à des communautés de langues différentes (qui ont chacune une langue vernaculaire) de communiquer entre elles, au sein d'un même pays ou entre différents pays. C'est la langue « véhicule », qui permet de « se déplacer en dehors de chez soi ».

Ainsi, à l'échelle du monde, l'anglais sert de langue véhiculaire. Elle tient aussi ce rôle dans certains pays, comme en Inde par exemple, où, langue de l'ancien colonisateur britannique, elle permet une communication commune entre les nombreuses communautés linguistiques du pays (hindi, bengali, marathi, telugu, etc.). Une même nation, qui a plusieurs langues vernaculaires, peut donc avoir besoin d'une langue véhiculaire.

La langue vernaculaire

(du lat *vernaculus*, « relatif aux esclaves nés dans la maison », par extension, « qui est du pays », « qui est indigène ») désigne la langue propre à une communauté locale, la langue régionale, parlée spontanément au foyer. C'est la langue vulgaire, au sens de langue utilisée communément par les locuteurs d'une communauté donnée. Le Sénégal, par exemple, compte de nombreuses langues vernaculaires, comme le wolof, le peul, le mandingue, le sérère, et une langue véhiculaire, le français.

La variété :

Selon Fishman ; la sociolinguistique recourt au terme de variété au lieu de langue sans en donner une définition concise.

Le mot langue possède une signification supérieure et surtout parce que ce mot comporte de nombreux jugements de valeur, il manifeste une opinion, il suscite une émotion (langue maternelle) et révèle une prise de position, il a un aspect officiel et un statut politique. Alors que la variation est plus ou moins neutre.

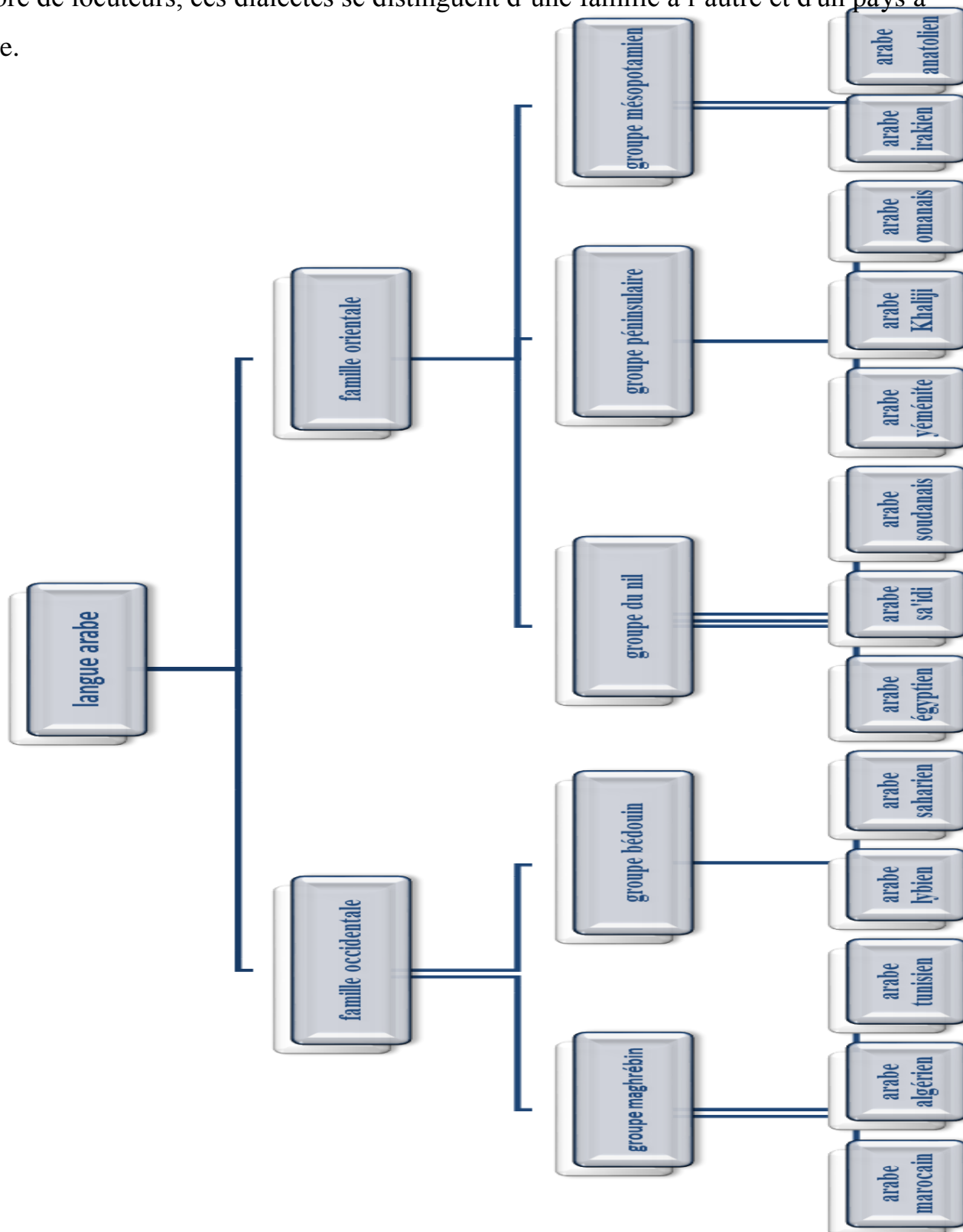
. Exemple, le berbère qui devient langue nationale. On a des variétés régionales, sociale, religieuse, spécialisée ou professionnelle.

2. LE DIALECTE

Le mot grec *dialektos* était un substantif abstrait qui signifiait « conversation », puis langage dans lequel on converse. C'est un parler qui a son propre système lexical, syntaxique, et phonétique mais qui n'a pas atteint le statut politique de langue ; c'est un système de signes et de règles combinatoires de même origine qu'un autre système considéré comme langue mais n'ayant pas acquis le statut culturel et social de cette

langue indépendamment de laquelle il s'est développé. En d'autres termes, le dialecte peut être défini comme une forme régionale d'une langue considérée comme un système linguistique en soi. Système linguistique qui n'a pas le statut de langue officielle ou nationale, présent à l'intérieur d'une nation où domine un autre parler. Les variétés mutuellement intercompréhensibles seraient des dialectes de la même langue.

Pour illustrer les variétés régionales, nous présenterons à titre d'exemple les divers dialectes arabes parlés en Afrique du nord et au Moyen-Orient. Employés par un grand nombre de locuteurs, ces dialectes se distinguent d'une famille à l'autre et d'un pays à l'autre.



Sociolecte

Le sociolecte, ou dialecte social, est une façon de parler propre d'un groupe ou d'une catégorie sociale. Exemple : les parlers des groupes des personnes exerçant le même métier (les médecins, les juristes, les ingénieurs, etc.).

4. Idiolecte : L'idiolecte est la façon de parler propre à un individu. Même si nous varions et adaptons notre façon de parler à la situation actuelle, chaque individu garde pourtant ses traits distinctifs (les mots qu'il utilise souvent, les particules, les façons de dire, etc.)

5. Le patois : Système linguistique essentiellement oral, utilisé sur une aire réduite et dans une communauté déterminée (généralement rurale), et perçu par ses utilisateurs comme inférieur à la langue officielle.

Le patois est souvent perçu comme inférieur à la langue officielle nationale. Claude Hagège défend néanmoins le patois en rappelant que ce sont néanmoins des langues dotées d'une grammaire élaborée complexe. Pour ce linguiste, elles ne sont en rien des moindres langues, comme on le croit souvent. Leur « mauvaise image », les patois la doivent au fait que ce sont des langues de milieux ruraux, cantonnées dans des espaces où il y a une activité rurale (élevage, culture, ...). Les patois sont parlés dans un espace de population restreint au sein duquel les gens se connaissent. Les patois sont très conservateurs vis-à-vis de la langue car ils n'ont pas eu de raison d'évoluer du fait de leur cantonnement dans les milieux ruraux. Vu de la ville, le patois serait donc une langue qui aurait oublié d'évoluer et de se moderniser. Par dénigrement, le patois est donc souvent associé à une langue pauvre et grossière. On trouve bon nombre de patois : le patois provençal, le patois normand, le patois savoyard, le patois gascon, etc.

Le terme de patois est utilisé en Belgique, France, Italie et Suisse pour désigner indifféremment toute langue minoritaire ou dialecte local, dans certains contextes et parfois avec une connotation dépréciative.

Les sabirs : sont des systèmes linguistiques réduits à quelques règles de combinaison et au vocabulaire d'un champ lexical déterminé, ce sont des langues composites

(formées d'éléments très différents) nées de contact de deux ou plusieurs communautés linguistiques différents qui n'ont aucun autre moyen de se comprendre dans les transactions commerciales. Les sabirs sont des langues d'appoint (complètement, supplément, accessoire), ayant une structure grammaticale mal caractérisée et un lexique pauvre limité aux besoins qui les ont fait naître et qui assure leur survie.

Étymologie de sabir

Le sabir désignait autrefois la langue, composée d'éléments d'arabe, d'espagnol, d'italien et de français, qui servait à la communication commerciale en Afrique du Nord et au Levant (Proche-Orient). C'était une langue d'appoint. Son nom est une altération de l'espagnol *saber*, savoir, employé dans les réponses des Lévantins et Nord-Africains aux commerçants européens (*mi no sabir*, « je ne sais pas »).

Le terme peut être péjoratif : il est alors synonyme de *charabia*, de jargon incompréhensible aux non-initiés, ou de façon de parler incorrecte comme pourrait l'être le *franglais* par exemple.

Le créole : Nom donné aux langues nées à la faveur de la traite des esclaves noirs entre le XVI^e et le début du XIX^e et parlées encore aujourd'hui dans diverses régions du monde (Antilles, Guyanes, îles de l'océan Indien, etc.) par les descendants de ces esclaves.

on donne le nom de créole à des sabirs, pseudo- sabirs, ou pidgins, qui pour des raisons diverses d'ordre historique ou socioculturel, sont devenus des langues maternelles de toute une communauté.

Le mot créole désigne aujourd'hui un système linguistique autonome, d'origine mixte, issu du contact d'une langue européenne avec des langues indigènes ou importées. Les pseudo-sabirs à base de français, d'anglais, de portugais, de néerlandais ou d'espagnol ont été employés par des noirs de communautés diverses qui ressemblaient aux négriers (navires qui servaient à la traite des noirs) et à qui se posait le problème d'intercompréhension. Nous avons des créoles français à Haïti, à la Martinique, à la Guadeloupe ; des créoles anglais à la Jamaïque et aux États-Unis, des créoles portugais et néerlandais.

Le pidgin : (mot anglais provenant du mot business prononcé par les chinois) C'est une langue seconde née du contact de l'anglais avec diverses langues d'extrême orient¹ (chinois notamment) afin de permettre l'intercompréhension de communautés de langue différentes.

Le pidgin est un Système linguistique résultant de la simplification d'une langue donnée, servant uniquement aux besoins d'une communication limitée, sans être la langue maternelle de personne (comme l'est un créole).

¹ L'Extrême-Orient est la partie orientale de l'Asie. Il comprend :
-l'Asie de l'Est (Japon, Mongolie, Corée du Nord, Corée du Sud, Chine, etc.)
-l'Asie du Sud-Est (Malaisie, Birmanie, Thaïlande, Laos, Cambodge, Viêtnam, Indonésie, etc.)
-l'Extrême-Orient russe, en particulier les provinces pacifiques et leur hinterland.

Différences entre un pidgin, un créole et un sabir

Les linguistes distinguent le pidgin du créole en fonction du niveau de structuration de la langue. Surtout, un pidgin devient un créole lorsqu'il devient la langue maternelle de la population (alors qu'un pidgin n'est utilisé que dans les relations entre des individus qui gardent chacun leur langue maternelle). On peut donc dire que le créole est un pidgin qui a réussi à éliminer l'usage des langues originales de ses locuteurs, accompagnée d'une complexification de leur structure et une extension de leur champ lexical.

Même s'il est courant d'utiliser le terme « pidgin » pour les langues issues de l'anglais et le terme « créole » pour les langues issues du français, cet emploi est abusif. Néanmoins, certains locuteurs de créoles eux-mêmes utilisent le terme « pidgin » pour désigner leur langue maternelle : c'est le cas notamment du créole hawaïen, ce qui contribue à renforcer la confusion.

Le sabir est de même nature que le pidgin (une langue d'appoint créée pour les besoins de communication) mais théoriquement Le système du pidgin est beaucoup plus complet que celui du sabir, son vocabulaire couvrant de nombreuses activités.

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous tenons à signaler que la liste des concepts que nous avons taché de définir dans ce cours n'est point exhaustive dans la mesure où elle peut être enrichie par d'autres concepts relatifs au domaine de la sociolinguistique. Nous vous conseillons de vous référer au dictionnaire de linguistique afin de définir les nouvelles notions sociolinguistiques que pourrez rencontrer au fil des cours dispensés en présentiel ou en distanciel.

Chapitre IV

COMMUNAUTÉ ET VARIATION LINGUISTIQUES

1. DE LA COMMUNAUTÉ LINGUISTIQUE

Le mot communauté est dérivé du mot communal, état ou caractère de ce qui est commun.

Selon le dictionnaire de linguistique: « *On appelle communauté linguistique un groupe d'êtres humains utilisant la même langue ou le même dialecte à un moment donné et pouvant communiquer entre eux* ».

La description de l'emploi différentiel de la langue par des groupes sociaux différents, en particulier les classes sociales, se fait dans le cadre d'une communauté linguistique. Une linguistique qui se veut sociale doit avoir pour objet l'instrument de communication mis en œuvre dans la communauté linguistique.

La communauté linguistique est formée d'un ensemble de locuteurs (ou de groupes de locuteurs) qui, partageant la même aire géographique, créent les mêmes normes langagières et y adhèrent. Celles-ci sont dominées par une norme prescriptive, laquelle ne peut toutefois rassembler et unifier tous les membres de la communauté, certains groupes ne parvenant pas à l'employer correctement et d'autres ayant tendance à valoriser leur propre norme d'usage.

Même si la communauté linguistique partage les mêmes normes linguistiques, elles ne partagent pas forcément les mêmes formes linguistiques. Une communauté linguistique n'est pas homogène, car elle se compose de groupes humains ayant des comportements socioculturels différents, variant géographiquement, ce qui provoque des différences dans le vocabulaire, la prononciation. Une communauté linguistique ne peut donc être totalement homogène, et elle se divise elle-même en d'autres communautés linguistiques.

Caractéristiques d'une communauté linguistique :

Selon FISHMAN:

□ « ...*Une communauté née d'une communication intensive et/ou d'une intégration symbolique en relation avec la possibilité de communication, sans tenir compte du*

nombre de langues ou de variétés employées ». (FISHMAN, *sociolinguistique*, Nathan, 1971, p. 46-47).

□ Quant à Labov, il souligne que « *La communauté linguistique se définit moins par un accord explicite quant à l'emploi des éléments du langage que par une participation conjointe à un **ensemble de normes*** ». (LABOV W., *sociolinguistique*, 1976, p.187).

Les deux définitions se recoupent sur deux caractéristiques définitoires principales : l'intensité de la communication et les normes partagées.

Par intensité de la communication, on entend simplement que les membres d'une communauté linguistique se parlent plus les uns aux autres qu'ils ne le font avec les étrangers ; les limites des communautés présenteront des creux, des vides dans le modèle de communication.

L'autre critère, tout aussi important, **les normes partagées**, un ensemble commun de jugements évaluatifs vis-à-vis de la langue et des façons dont il faut l'utiliser., une connaissance à l'échelle de la communauté de ce qui est considéré comme bon ou mauvais et ce qui est approprié à tel type de situation socialement définie. D'une façon générale, une "communauté" désigne un groupe qui partage un certain nombre de valeurs.

En conclusion, on peut dire qu'une communauté linguistique existe dès l'instant où tous les membres ont au moins en commun une seule variété linguistique ainsi que les normes de son emploi correct. Une communauté linguistique peut se réduire à un groupe de personnes qui décident de vivre ensemble comme par exemple les touaregs.

Critères de délimitation des communautés linguistiques :

On considère comme « communauté linguistique » tout ensemble d'individus utilisant le même outil linguistique (langue ou dialecte) dans un but communicatif.

Une telle définition implique alors une identification géographique et/ou sociale de ces communautés de langue. Les Français, par exemple, forment une communauté linguistique parfaitement distincte des Allemands de par la géographie de leur pays, mais aussi, et surtout de par leur langue. Cependant, bien que le concept paraisse, a priori, très simple, les sociolinguistes n'ont pas toujours distingué les communautés linguistiques sur la base de critères similaires. Dans son ouvrage, Chevillet (1991.p.18) résume les approches de Hochet(1958) et de Gumperz (1968)

Hochet(1958) a proposé une définition de la communauté linguistique basée sur « l'unicité linguistique », c'est-à-dire sur le fait que les locuteurs d'une communauté linguistique précise parlent une langue commune. Selon ce point de vue, il n'existerait donc qu'une seule et unique communauté francophone, qu'une seule communauté anglophone, germanophone, indépendamment des peuples qui les constituent. En d'autres mots, les Anglais, les Américains, les Indiens, les Canadiens (des provinces anglophones) ou encore les Nigériens formeraient une seule et même communauté linguistique. Si tel est le cas, comment considérer les populations du Danemark et de la Suède dont on dit qu'elles ne parlent pas la même langue et qui pourtant se comprennent ? Le seul critère d'intelligibilité entre les individus ne semble donc pas suffire.

Pour Gumperz (1968) ce sont les interactions au sein du groupe (qu'il soit monolingue ou multilingue) qui caractérisent la communauté linguistique. Ici, les locuteurs du haut-allemand seraient assimilés au sein de la communauté linguistique allemande au même titre que les Bavarois (qui pourtant parlent un dialecte plus près de l'allemand autrichien que du haut-allemand, considéré comme étant l'allemand standard), de par la fréquence des interactions entre ces deux populations. L'approche de Gumperz pose donc aussi un problème linguistique évident.

Pour W. Labov (1976. P.187) la communauté linguistique se définit « moins par un accord explicite quant à l'emploi des éléments de langage que par une participation conjointe à un ensemble de normes ». Les locuteurs possèdent des pratiques langagières distinctes, hiérarchisées selon un ensemble d'attitudes sociales qui leur est commun. Cette approche conduit à considérer que le français est étiqueté ainsi par le biais d'une mise en relation des locuteurs et des différents usages langagiers (dialectes géographiques ou sociaux) par rapport à une même « norme », le français standard, déterminée préalablement. La communauté linguistique serait donc composée d'agents (des présentateurs audiovisuels, des grammairiens, etc.) proposant des modèles normatifs de la langue à des diffuseurs (enseignants, etc.). Le reste de la population adopterait ou combattrait les nouvelles pratiques véhiculées.

Plus récemment, Chevillet (1991) donnait une nouvelle définition du concept de communauté linguistique :

« La communauté linguistique est dominée par ce que nous appellerons la règle des trois unités (spatiale, culturelle et temporelle). L'unité spatiale est impérative : c'est pourquoi nous refusons de considérer une seule communauté anglophone. L'unité temporelle est absolument nécessaire, et la communauté ne peut s'appréhender que synchroniquement. Quant à l'unité culturelle, il faut qu'elle soit respectée : les membres d'une communauté doivent partager les mêmes valeurs et un patrimoine culturel commun. » Chevillet (1991.p. 18).

De la Norme

La norme est ce qui est normal, régulier et qui s'oppose à l'irrégulier et à l'anormal. C'est un usage, valorisé par rapport aux autres, codifié. La norme représente la variété linguistique qui n'est pas valorisée pour les raisons linguistiques, mais plutôt parce qu'elle est utilisée par des groupes sociaux dominants. La norme peut également être conçue comme un ensemble de prescriptions sur des façons de dire (*ne dites pas..., dites...*).

La norme, au sens de la « langue » que l'on doit parler, est un discours d'autorité, fixé par une institution (l'Etat), qui veut créer une langue homogène, uniforme, débarrassée de tout impureté (les régionalismes, les innovations, etc.)

La norme est diffusée par les institutions telles que l'Académie française, les médias (dans une certaine mesure), mais surtout l'école. C'est l'école, à travers les grammaires et les enseignants, qui impose souvent à l'enfant une langue uniforme.

2. De LA VARIATION LINGUISTIQUE

2.1. Définition :

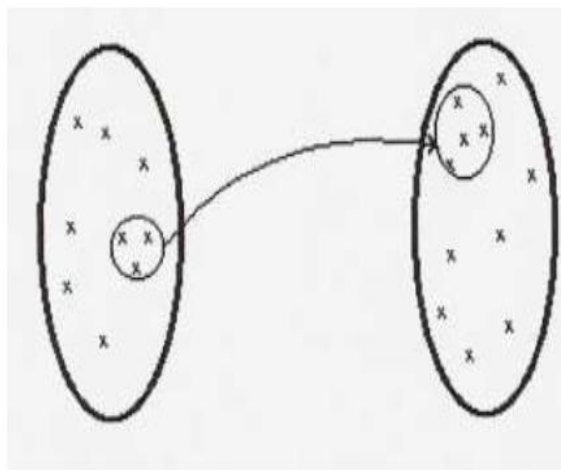
On ne parle pas de la même façon dans toutes les circonstances de sa vie. Une même personne, au cours d'une journée, change considérablement d'usage, de variété, de langue, et ceci en raison de ses interlocuteurs, de l'objet de son discours, des conditions immédiates de production/réception. Bien sûr, en fonction de son milieu social, de son histoire personnelle, de son implantation géographique, des effets que l'on veut/peut produire, de la maîtrise des registres de langues acquise, du rapport à la langue et à la société, on recourt à des variétés linguistiques très diverses, qui, même si elles sont

globalement appelées "français", peuvent comporter des différences considérables aux yeux du linguiste qui les décrit.

Dans les années 60, aux Etats-Unis, LABOV W., sociolinguiste bien connu pour son rôle dans la recherche, n'hésite pas à dire que la sociolinguistique c'est la linguistique, même s'il est obligé de constater que certains linguistes négligent à tort l'étude du contexte social : « *Pour nous, notre objet d'étude est la structure et l'évolution du langage au sein du contexte social formé par la communauté*

». (LABOV, 1976, pp. 258). Pour lui, il n'y a pas d'étude de la langue sans prise en compte des hommes qui la parlent sans étude de l'environnement social. De ce fait, il tente de corréler les manières de parler avec des variables sociales.

Il s'agit d'associer chaque variante linguistique à une cause extralinguistique (classe sociale, sexe, âge, habitat, race, attitudes des locuteurs, circonstances de la communication, etc.), ou chaque ensemble de variantes linguistiques (réalisation d'une variable) à une ou des variables sociales, selon un schéma que l'on pourrait représenter ainsi :



Ensemble des variables sociales

Ensemble des variables linguistiques

2.2.Types de variation linguistique

Avec William Labov, le père de l'approche variationniste en sociolinguistique, on distingue quatre types de variation :

2.2.1. Variation diachronique

« *La variation diachronique est liée au temps ; elle permet de contraster les traits selon qu'ils sont perçus comme plus ou moins anciens ou récents.* » (M. L. MOREAU, *Sociolinguistique. Concepts de base*, 1997, p. 284).

2.2.2. Variation diatopique

« *La variation diatopique joue sur l'axe géographique ; la différenciation d'une langue suivant les régions relève de cette variation. Pour désigner les usages qui en résultent, on parle de **régiolectes**, de **topolectes** ou de **géololectes*** » (M. L. MOREAU, *Sociolinguistique. Concepts de base*, 1997, p. 284).

2.2.3. Variation diastratique

« *La variation diastratique explique les différences entre les usages pratiqués par les diverses classes sociales. Il est question en ce cas de **sociolectes*** » (M. L. MOREAU, *Sociolinguistique. Concepts de base*, 1997, p. 284).

2.2.4. Variation diaphasique

« *On parle de variation diaphasique lorsqu'on observe une différenciation des usages selon les situations de discours ; ainsi la production langagière est-elle influencée par le caractère plus ou moins formel du contexte d'énonciation et se coule-t-elle en des **registres** ou des **styles** différents* » (M. L. MOREAU, *Sociolinguistique. Concepts de base*, 1997, p. 284).

CHAPITRE V

AUTOUR DU PAYSAGE SOCIOLINGUISTIQUE EN ALGERIE

INTRODUCTION

L'Algérie est un pays qui connaît une situation sociolinguistique kaléidoscopique caractérisée par la coexistence de plusieurs variétés langagières, à savoir: l'arabe dialectal utilisé par les locuteurs arabophones dans des situations informelles, l'arabe fusha enseigné dans les établissements scolaires et utilisé dans les situations formelles ainsi que les médias, le berbère (ou Tamazight) recouvrant les différentes variétés en fonction de l'appartenance régionale des berbérophones (le chaoui, le kabyle, le touareg, etc.), et enfin le français que l'écrivain Kateb Yacine considère tel un butin de guerre ou un héritage que l'Algérie a maintenu après son indépendance en 1962. Cette pluralité² témoigne d'une richesse linguistique au sujet de laquelle S. Abdelhamid souligne que «*le problème qui se pose en Algérie ne se réduit pas à une situation de bilinguisme, mais peut être envisagé comme un phénomène de plurilinguisme*»³.

Située au Nord de l'Afrique entre le Maroc et la Tunisie, L'Algérie, de par sa localisation géographique, s'est présentée comme une proie ayant subi une succession d'invasions étrangères : Phénicienne, Carthaginoise, Romaine, Byzantine, Arabe, Turque et enfin française. En effet, toutes ces quêtes de colonisations ont dû imprégner la culture et la langue du peuple algérien.

Force est de rappeler que la plus ancienne communauté installée en Algérie est bel et bien celle des *Imazighens*, «*pluriel de Amazigh qui signifie homme libre*»⁴. Ces derniers ont fait preuve d'une farouche résistance aux différentes invasions. Néanmoins, cela n'a pas empêché l'intrusion d'un bon nombre de langues et de variétés qui se sont superposées par rapport à la langue des autochtones, soit le tamazight.

² Justifiée par des raisons d'ordre historique.

³ Samir Abdelhamid, « Pour une approche sociolinguistique de l'apprentissage de la prononciation du français langue étrangère chez les étudiants du département de français université de Batna », thèse de doctorat, université de Batna, 2002, p. 35.

⁴ Ambroise Queffelec, *Le français en Algérie: lexique et dynamique des langues*, De Boeck Supérieur, 2002, p. 120.

De nos jours, nous assistons à un paysage linguistique algérien comparable à une mosaïque marquée par une diversité de langues et de variétés (l'arabe dialectal, l'arabe moderne, le berbère avec ses différentes variétés régionales, et le français). A propos de l'usage de ces différents codes linguistiques, G. Grandguillaume précise que « *la situation linguistique actuelle est ainsi triangulaire, la langue maternelle arabe ou berbère occupe le champ de la vie familiale et sociale. Dans la vie scolaire, elle demeure la langue de relation entre élèves et enseignants, sauf dans l'acte d'enseigner, qui doit être fait en arabe (classique) ou en français selon le cas* »⁵

C'est dire en d'autres termes que la situation sociolinguistique en Algérie est diglossique dans la mesure où l'arabe dialectal et le berbère représentent les deux langues maternelles parlées par les locuteurs algériens dans des situations informelles, alors que l'arabe moderne est réservé aux situations d'ordre formel (pour l'enseignement à titre d'exemple).

Compte tenu de la diversité et la richesse du contexte sociolinguistique algérien, nous avons estimé indispensable de présenter chacune des variétés langagières pratiquées dans le contexte algérien.

2.1. L'ARABE

D'un point de vue historique, la langue arabe tire ses origines de la péninsule arabique, elle fait partie de la famille des langues sémitiques tout comme l'amharique, l'hébreu, le sudarabique et l'araméen.

Les linguistes arabes affirment que la langue arabe fut parlée dans la péninsule arabique quelques siècles bien avant la naissance du prophète Mohamed (QSSL) en 570 après Jésus Christ. A ce sujet, D. Saadi note que la langue arabe « *a été introduite au Maghreb au 7e siècle, avec la première vague d'islamisation, dans les centres*

⁵ Gilbert Grandguillaume, « Langue, identité et culture nationale au Maghreb », in *Peuples méditerranéens*, vol. 9, 1979, disponible sur [<http://www.ggrandguillaume.fr/titre.php?recordID=6>], consulté le 04 février 2016.

*urbains, comme langue d'étude du Coran ; puis au 11e siècle avec les invasions, dans les campagnes et jusqu'au Sahara. »*⁶

Il est à préciser que l'extension de la civilisation arabo-musulmane est la plus marquante avec l'introduction de l'islam comme religion et l'arabe comme langue. Cette arabisation a duré plusieurs siècles, jusqu'à la dernière quête de colonialisme que l'Algérie a subie à partir de 1830 par les français qui voulaient imposer leur culture et notamment leur langue au peuple autochtone dans le but d'anéantir l'identité algérienne.

Après plus de cent trente ans de colonisation et sept ans de guerre de libération menée par les Algériens, l'Algérie a pu obtenir son indépendance en 1962. Ainsi, Le pays se trouva dans une situation de bilinguisme (arabe / français, berbère / français) avec la dominance de la langue de l'ex-colonisateur face aux langues maternelles des autochtones, en l'occurrence l'arabe et le tamazight. Le rapport d'infériorité de la langue arabe par rapport à la langue française a été bouleversé par l'état algérien qui avait pour objectif l'instauration d'une politique d'arabisation afin de mettre fin à la glottophagie⁷ qui caractérisait le rapport entre les deux langues pour redonner à la langue arabe le statut de la seule langue nationale et officielle.

L'aménagement qu'a subi la langue arabe est désormais une nécessité qui répond à des besoins d'ordre communicatif adaptés à la nouvelle situation sociale et économique dans laquelle le pays se trouvait après 1962.

Notons que la langue arabe utilisée en Algérie se présente sous trois différentes variétés, soit l'arabe classique, l'arabe moderne et l'arabe dialectal.

2.1.1. L'ARABE CLASSIQUE

Cette variété⁸ de la langue arabe est apparue avec l'avènement de l'Islam. Etant principalement écrite, l'arabe classique est dotée d'un caractère de sacralité vu qu'elle

⁶ Djamila Saadi, « Note sur la situation sociolinguistique en Algérie. La guerre des langues », in *Linx*, vol. 33 / 2, Centre de recherches linguistiques de Paris 10, 1995, p. 129.

⁷ La glottophagie est définie comme « *la mort de la langue dominée définitivement digérée par la langue dominante* », cité par Louis-Jean Calvet, *Colonialisme: petit traité de glottophagie*, Paris: Payot, 1974, p. 79.

⁸ Appelée aussi coranique, littéraire, littérale, etc.

servait à véhiculer la religion. Selon N. Benazzouz, la variété classique « *demeurait la marque d'une identité musulmane, référée à la prière, à la croyance et aux rites* »⁹. De même, BENRABEH M. estime que « *la langue arabe et l'islam sont inséparables [...] l'arabe a sa place à part de par le fait qu'elle est la langue du Coran et du prophète* »¹⁰. En d'autres termes, l'arabe classique est considéré comme langue sacrée du fait qu'elle est directement liée à la révélation du coran et à l'identité arabo-musulmane des locuteurs algériens. C'est dans ce même ordre d'idées que Khaoula Taleb Ibrahimy la définit comme la « *variété choisie par ALLAH pour s'adresser à ses fidèles* »¹¹.

Aujourd'hui, nous retrouvons l'arabe classique dans les textes poétiques et les anciennes littératures arabes. Cette variété de la langue arabe est caractérisée par un lexique assez riche et une grammaire bien structurée faisant d'elle une langue complexe. Nonobstant sa richesse lexicale et sa régularité grammaticale, l'arabe classique n'est la langue maternelle de personne, elle n'est pas utilisée par les algériens dans les discussions et les échanges de la vie quotidienne, comme le confirme G.GRANDGUILLAUME qui estime que « *[...] sans référence culturelle propre, cette langue est aussi sans communauté. Elle n'est la langue parlée de personne dans la réalité de la vie quotidienne [...] derrière cette langue « nationale », il n'y a pas de « communauté nationale » dont elle serait la langue tout court, dont elle serait bien sur la langue maternelle.* »¹²

En effet, c'est plutôt l'arabe dialectal qui est la langue maternelle¹³ pratiquée par les arabophones dans les situations informelles.

⁹ Nadjiba Benazzouz, « Appropriation du français en Algérie : Contact de langues et de cultures » in *Revue de la faculté des lettres et des langues*, p.116

¹⁰ Mahmoud BENRABEH, *Langue et pouvoir en Algérie*, Paris: éd ségur, 1999, p. 156.

¹¹ Khaoula TALEB IBRAHIMI, *Les algériens et leur (s) langue (s): éléments pour une approche sociolinguistique de la société algérienne*, Editions el Hikma, 1995, p. 05.

¹² Grandguillaume Gilbert, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris: Maisonneuse et Larose, 1983, p. 11.

¹³ En Algérie, deux langues maternelles sont en coprésence : l'arabe pour les arabophones et le tamazight pour les berbérophones.

2.1.2. L'ARABE MODERNE

Pour ce qui de la variété moderne (appelée aussi « standard » et « médiane »), elle se présente comme le résultat du contact de la population arabo-musulmane avec les peuples occidentaux, notamment après l'invasion européenne qui a répandu un esprit de modernité chez les peuples colonisés. L'ouverture du monde arabo-musulman a engendré « *l'apparition d'une variété d'arabe dite moderne, assez éloignée de l'arabe classique* »¹⁴.

Cette nouvelle variété résultant du contact de la langue arabe avec les langues étrangères connaît une souplesse dans son vocabulaire par rapport à l'arabe classique à travers le recours à l'emprunt lexical pour répondre aux besoins de la vie moderne. A ce propos, N. Mérouani souligne que « *l'arabe standard moderne est donc dérivé de l'arabe "classique", mais avec un vocabulaire modernisé.* »¹⁵

Notons qu'au sein de l'école algérienne, deux variétés de l'arabe sont enseignées : l'arabe classique pour enseigner les textes littéraires et poétiques ainsi que le sacré Coran. Par ailleurs, certains domaines sont enseignés par le biais de l'arabe standard, entre autres la biologie, l'Histoire, les sciences naturelles, etc.

Il paraît important de signaler que les textes de la constitution algérienne manquent de rigueur vu qu'aucune précision n'est mentionnée quant à la variété de la langue arabe reconnue comme langue nationale et officielle du pays ; on se demande alors s'il s'agit de l'arabe classique ou moderne ? Il convient de dire que l'arabe cité dans les textes de la loi représente une variété privilégiée dite « haute », alors que l'arabe dialectal est minorisé et qualifié de variété « basse ».

2.1.3. L'ARABE DIALECTAL

Le paysage linguistique algérien compte une autre variété de l'arabe dite dialectale¹⁶ qui « *constitue aujourd'hui la langue maternelle de 85% de la population*

¹⁴ Ambroise Queffélec, *Le français en Algérie, op. cit.*, p. 34.

¹⁵ Nadia Mérouani, *Les enjeux de l'aménagement linguistique dans le milieu scolaire algérien*, Université du Québec à Montréal, 2009, p. 25.

¹⁶ Également appelée « arabe algérien » par opposition aux autres dialectes arabes tel que l'arabe marocain et l'arabe égyptien. Cf, **Error! Reference source not found.**, p.13

»¹⁷. A ce sujet, Foudil Cheriguen affirme que cette variété est la plus utilisée par les locuteurs algériens et estime que « *cet arabe dialectal est, sans aucun doute, la langue qui, de toutes, dispose du plus grand nombre de locuteurs, ce qui constitue son atout majeur.* »¹⁸

Nous tenons à préciser que les parlers algériens varient en fonction de l'appartenance régionale du locuteur ce qui a généré un bon nombre de variétés telles que les parlers algérois, oranais, constantinois, sétifois, etc. Cette variété de dialectes est abordée par Saadi Djamila dans son article portant sur la situation sociolinguistique en Algérie, où elle avance que « *C'est l'arabe dialectal, défini par ses nombreuses variétés régionales, qui possède la vitalité la plus forte*¹⁹ ».

De son côté, la linguiste K. Taleb Ibrahimî définit l'arabe dialectal comme « *la langue de la première socialisation linguistique, de la communauté de base* »²⁰. Il s'agit alors de la langue maternelle des algériens arabophones à travers laquelle ils peuvent communiquer avec les autres locuteurs appartenant à la même communauté linguistique.

Contrairement à l'arabe classique, cette variété est parlée par la quasi-totalité des locuteurs algériens²¹ dans des situations informelles (dans un contexte familial ou amical, dans la rue, dans la cafétéria, le marché, etc.). C'est un outil de communication que les algériens utilisent dans leur vie quotidienne. Bien qu'elle soit parlée par la masse populaire, cette langue ne bénéficie d'aucune reconnaissance officielle, elle est dévalorisée sur le plan sociopolitique au profit de l'arabe dit *fusha*. A ce propos, K. Taleb Ibrahimî atteste que « *les parlers algériens témoignent d'une formidable résistance face à la stigmatisation et au rejet que véhiculent à leur égard les normes culturelles dominantes* »²².

¹⁷ Nadia Mérouani, op. cit., p. 25.

¹⁸ Foudil Cheriguen, « Politiques linguistiques en Algérie », in *Mots. Les langages du politique*, vol. 52 / 1, ENS Editions, 1997, p. 62.

¹⁹ Saadi Djamila, op.cit., p.130.

²⁰ Khaoula Taleb Ibrahimî, op.cit., p. 28.

²¹ Y compris les berbérophones qui sont arabophones à la fois.

²² Khaoula Taleb Ibrahimî, « L'Algérie: coexistence et concurrence des langues », in *Année du maghreb. Revues. org dossier; l'espace euro-maghébin*, 2004. disponible sur [<http://journals.openedition.org/anneemaghreb/305>] consulté le 21 mai 2018

Corollairement, la politique linguistique pratiquée en Algérie exclut l'arabe dialectal²³ des institutions gouvernementales. Une telle marginalisation prive cette variété d'être codifiée et normalisée, c'est ce qui explique le fait qu'elle ne soit pas écrite : elle est purement orale hormis le cas des textes oralisés (comme le théâtre ou la musique).

2.2. LE BERBERE

Historiquement, les berbères sont reconnus comme les habitants autochtones de l'Afrique du Nord, leur langue maternelle est le berbère qui appartient à la famille chamito-sémitique. Selon F. Cheriguen, l'étymon du mot « *berbère* » serait issu « *d'une onomatopée péjorative se rapportant à une langue inconnue du désignateur grec puis latin (et arabe) et ressentie comme un bredouillement confus. Cette origine se justifie si l'on accepte l'assimilation Berbérie.* »²⁴. Ce terme fut usité pour désigner les gens dont on ne comprend pas la langue, c'est-à-dire les étrangers. Par extension, le mot a porté la connotation de « sauvage » ou « non-civilisé ». C'est pourquoi les Berbères se désignent eux-mêmes par le terme *Imazighen* soit le pluriel de *Amazigh* signifiant « homme noble » ou « homme libre ». Quant au nom *tamazight*²⁵, il s'est imposé en tant qu'alternative désignant la langue berbère parlée par les *Imazighens*. Le mot *Tamazgha* désigne le territoire auquel ils appartiennent (la Berbérie). Vu la connotation péjorative liée au nom « berbère », les berbères préfèrent l'appellation « tamazight » pour désigner leur langue.

En Algérie, le nombre des locuteurs berbérophones est estimé à « *8,8 millions d'Algériens représentant ainsi 27,4 % de la population (34,8 millions d'habitants en 2008)* »²⁶. Nonobstant l'importance du nombre des berbérophones, le tamazight a été marginalisé au profit de la langue arabe.

Suite à la « grève du cartable » - déclenchée en 1994- qui a duré une année dans les établissements scolaires et universitaires de la Kabylie, l'enseignement du berbère

²³ Par ailleurs, l'arabe dialectal se distingue de l'arabe standard sur les plans morphologique, syntaxique et lexical.

²⁴ Foudil Cheriguen, « Barbaros ou Amazigh. Ethnonymes et histoire politique en Afrique du Nord », in *Mots. Les langages du politique*, vol. 15 / 1, ENS Editions, 1987, p. 11.

²⁵ Ou langue amazighe.

²⁶ Nadjiba Benazzouz, op.cit., p.p.114-115.

fut autorisé dans certaines wilayas. Cette langue n'est reconnue comme langue nationale qu'en avril 2002 après un long mouvement de revendication mené par les militants de la cause berbère. Ce n'est qu'en 2016, que la révision de la constitution déclare le tamazight langue nationale et officielle de l'Algérie.

Il convient de préciser que la majorité des locuteurs berbérophones maîtrisent plus d'une langue dans la mesure où :

- La quasi-totalité des berbérophones sont bilingues puisqu'en plus du tamazight -en tant que langue maternelle-, ils ont recours au dialecte algérien en fonction des exigences de la situation de communication.
- Une bonne proportion des berbères sont plurilingues, certains sont même quadrilingues vu qu'ils ont la compétence de pratiquer le tamazight, l'arabe dialectal, l'arabe standard ainsi que le français.
- Les berbérophones monolingues sont les analphabètes habitant les zones rurales isolées qui n'ont pas eu accès à la scolarisation.

D'un point de vue scriptural, le tamazight est transcrit au moyen de différentes graphies ayant suscité un conflit de points de vue chez les berbérophones. A ce propos, SAADI Djamilia explique dans ses notes sur la situation sociolinguistique en Algérie que :

« l'écriture courante du tamazight en caractères latins représenterait, pour les berbérophones, une ouverture sur l'universel. Mais, pour les arabophones, ceci est perçu comme un reniement de l'identité nationale et même comme de la francophilie. Quant à l'utilisation de caractères arabes, elle est ressentie par les berbérophones comme une dévalorisation de leur langue dont on ferait ainsi une sous-catégorie de l'arabe. »²⁷

²⁷ Djamilia Saadi. Op.cit., p.130.

Outre les caractères latins ou arabes, le Tifinagh se présente comme le système d'écriture authentique du berbère qui est peu usité, il est conservé par les touaregs jusqu'à nos jours.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le tamazight en tant que langue maternelle des berbères est doté d'une pluralité de variétés qui se définissent en fonction des régions peuplées par les *Imazighens* sur une aire géographique assez considérable, ces variétés sont réparties comme suit :

2.2.1. LE KABYLE

C'est la langue maternelle des deux tiers des berbères qui sont installés dans la Kabylie située dans le nord de l'Algérie principalement à Tizi Ouzou, Bejaïa et Bouira.

2.2.2. LE CHAOUI

Parlé par les Chaouis (au nombre de *1 million de personnes*²⁸), principalement installés dans l'Est de l'Algérie, dans « *la région montagneuse des Aurès ainsi que les territoires avoisinants à savoir le massif du Boutaleb, les monts de Nememcha, et le Bellezma et les hautes plaines de Constantine.* »²⁹. Ces régions se positionnent dans les wilayas de Sétif, , Constantine, Batna Biskra, Khenchela, Tébessa, M'sila, Oum Elbouaghi, Guelma, Souk Ahras et Mila.

2.2.3. LE TOUAREG

C'est le parler des Touaregs³⁰ habitant le sud du Sahara algérien (Ahaggar, Ajjer) notamment à Tamanrasset et Adrar.

2.2.4. LE MOZABITE

Cette variété est employée dans le M'zab au nord du Sahara à Ghardaïa dont le nombre de locuteurs est estimé « *entre 150 et 200.000 personnes* »³¹.

²⁸ Salem CHAKER, « Le berbère », in *Les langues de France* (sous la direction de Bernard Cerquiglini), Paris, PUF, 2003, p.05

²⁹ Sarra BELGHOUAR, et Mohammed Amine BELKACEM, « L'influence Du Système Générique Du Tamazight Sur L'acquisition Du Genre En Français : Cas Des Apprenants Chaouiphones De Sétif. » in *Iles d'Imesli*, Vol. 12, N° 1, 2020, p. 111.

³⁰ Appelé aussi *Tamacheq* chez les Touaregs.

³¹ Salem CHAKER, *op.cit.*

2.3. LE FRANÇAIS

Il est primordial de rappeler que, de par son emplacement géographique, L'Algérie a subi la colonisation française pendant plus de cent trente ans. Visant à annihiler les fondements de la culture et de l'identité arabo-musulmane des algériens, les français ont tout fait pour imposer leur langue comme langue officielle vu que cette dernière est considérée comme une composante fondamentale de l'identité de toute communauté qui sert à véhiculer sa culture. C'est ainsi que la langue du colonisateur a pu pénétrer le paysage linguistique algérien dans les fracas de l'ère coloniale.

Notons qu'avant la colonisation française, l'arabe était la langue officielle du pays, elle était enseignée dans les « *zaouïas* » et les « *médersas* ». Or, à partir de 1830, ces *zaouïas* furent converties en écoles dans lesquelles on enseignait le français, la langue que le colonisateur imposait à la population autochtone.

Durant toute la période coloniale (de 1830 jusqu'à 1962), le français bénéficiait du statut de la seule langue officielle au détriment de la langue arabe.

Après plus de sept ans de révolution, l'Algérie a eu son indépendance en 1962. Considérée comme un héritage colonial, voire un butin de guerre³², la langue française continue toujours à faire partie intégrante de la réalité sociolinguistique algérienne. A ce propos, Abderrazak Amara - dans son article portant sur les langues maternelles et les langues étrangères en Algérie - affirme que « *la langue française ne semble pas avoir perdu totalement pied après l'indépendance* »³³. C'est dans ce même sens d'idées que Djamila Saadi souligne qu'après l'indépendance, « *le pays hérite d'une élite francisante qui maintient le français comme langue du pouvoir économique et financier, scientifique et technique* »³⁴. Cet héritage s'est perpétué grâce à la généralisation de la scolarisation dans tout le territoire algérien qui a contribué à promouvoir la diffusion de la langue française désormais considérée comme « *langue*

³² Selon Kateb Yacine.

³³ Abderrezak AMARA, « Langues maternelles et langues étrangères en Algérie: conflit ou cohabitation? », in *Synergies Algérie*, 2010, p. 122.

³⁴ Djamila Saadi, op. cit., p. 131.

étrangère privilégiée »³⁵, cédant le statut de langue officielle à la langue arabe grâce à la politique d'arabisation que le pouvoir a instauré après l'indépendance.

Aujourd'hui, le français est enseigné dans tous les établissements scolaires à partir de la troisième année scolaire jusqu'à la dernière année du cycle secondaire d'une durée de dix ans. Quant aux études supérieures au sein de l'université, certaines se font en arabe comme c'est le cas des filières sociales, alors que les matières d'ordre scientifique telles que l'architecture, la médecine, les spécialités techniques, etc., elles sont jusqu'à nos jours enseignées en langue française, comme l'affirme Foudil Cheriguen en expliquant que «*hormis les sciences sociales, arabisées relativement tôt, une grande partie de l'enseignement supérieur se fait aujourd'hui encore en français.*»³⁶. En effet, le choix de la langue française pour l'enseignement des filières scientifiques est justifié par un souci de modernité indubitablement assurée par cette langue véhiculaire internationale.

De nos jours, la langue française est omniprésente, elle est usitée d'une manière directe dans les différentes situations de communications formelles ou informelles (sociales, économiques, éducatives, etc.). De même, on constate un usage indirect de cette langue étrangère par les algériens dont la langue maternelle est l'arabe ou le berbère qui ont recours à l'emprunt avec une certaine adaptation morphosyntaxique et phonologique. Autrement dit, ils empruntent puis soumettent les mots français à un processus «d'arabisation» ou de «berbèrisation». Ce phénomène va engendrer de nouveaux mots tellement intégrés que leur origine française n'est pas facilement décelée par les locuteurs algériens. Les exemples ci-après illustrent ce phénomène linguistique :

- Le nom « vélo » en français qui devient « *filou* » [filu] en arabe
- Le nom « misère » qui est prononcé « *misiria* » [mizirja] en arabe

De leur côté, les mass-médias n'ont pas échappé à l'usage de la langue française. Pour la presse écrite, nous constatons l'existence de plusieurs quotidiens dont la langue d'écriture est le français tels que les journaux « Liberté », « Le Quotidien d'Oran »,

³⁵ M'Barek REDJALA, « Remarques sur les problèmes linguistiques en Algérie », in *L'Homme et la société*, vol. 28 / 1, Editions L'Harmattan, 1973, p. 166.

³⁶ Foudil Cheriguen, op. cit., p. 66.

« Le buteur », etc. La télévision et la radio sont elles aussi influencées par l'usage du français, nous citons à titre d'exemple la chaîne radiophonique « n°3 » et la chaîne de télévision nommée « *Canal Algérie* ».

Toutes ces situations de communications formelles ou informelles ne peuvent se réaliser que par la présence de locuteurs (en l'occurrence, des locuteurs non-natifs) que nous classifions ainsi :

2.3.1.LES FRANCOPHONES «REELS» : ce sont les locuteurs qui font usage du français dans leur vie quotidienne.

2.3.2.LES FRANCOPHONES «OCCASIONNELS» : il s'agit des personnes qui ont recours à la langue française dans des situations de communications bien déterminées.

2.3.3.LES FRANCOPHONES DITS «PASSIFS» : ce sont ceux qui ne sont pas aptes à s'exprimer en langue française même s'ils arrivent à la comprendre.

La carte géographique ci-après présente les différents codes linguistiques coexistant dans le contexte sociolinguistique algérien

UNE PRÉSENCE SUR L'ENSEMBLE DU PAYS

Hormis le recensement général de 1966, qui établissait la proportion de locuteurs en tamazight à 18,6 % de la population, il n'existe aucune statistique fiable. Dans son ouvrage *Berbères aujourd'hui*, le linguiste Salem Chaker les évalue entre 25 et 30 % de la population, soit à un peu plus de 10 millions de personnes.

Le tachenouit est la langue usitée par les populations berbères réparties sur les monts Chenoua et Zaccar dans le centre-ouest du pays. Les Chenouis sont estimés à moins de 100 000 personnes.

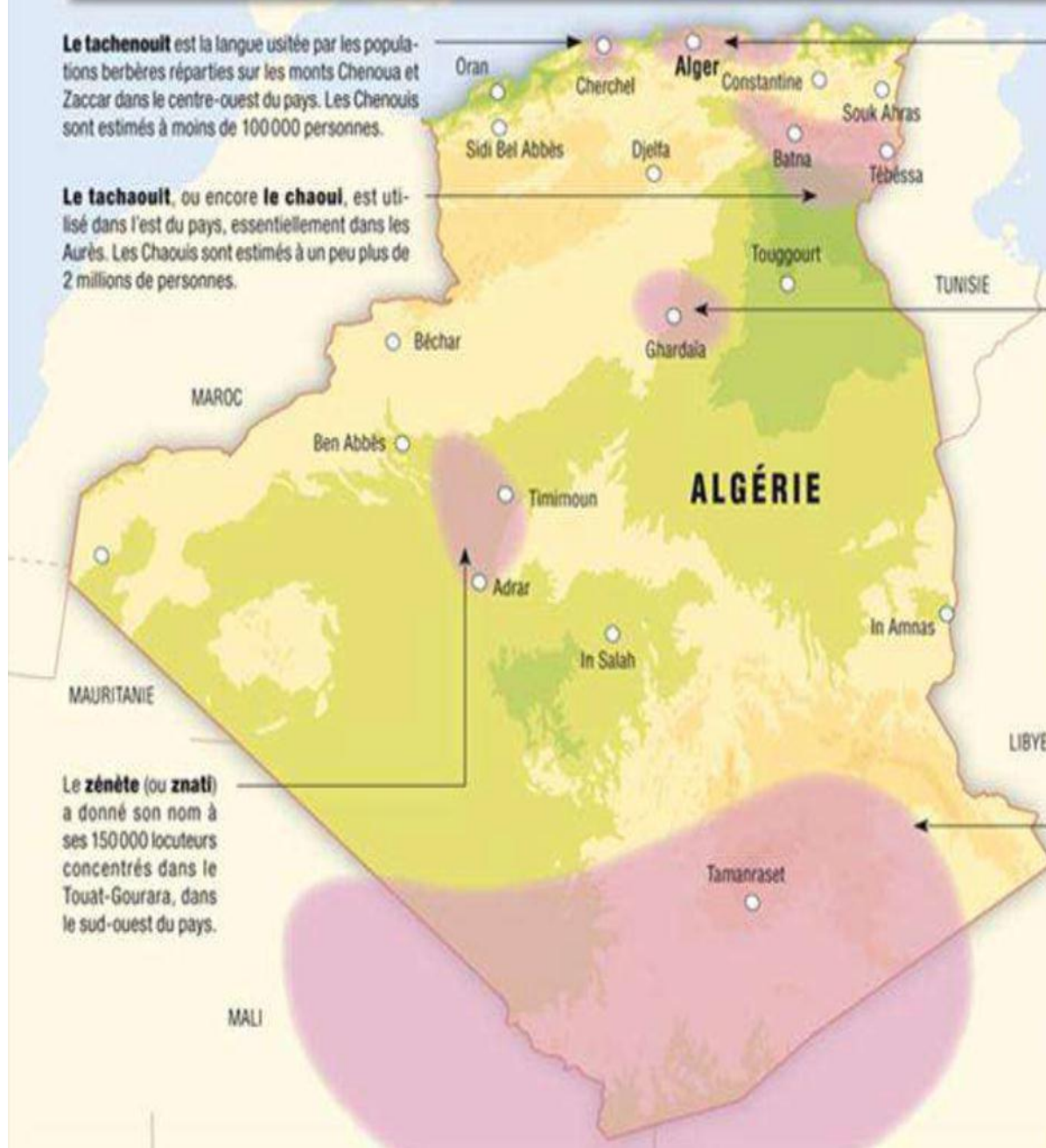
Le tachaouit, ou encore **le chaoui**, est utilisé dans l'est du pays, essentiellement dans les Aurès. Les Chaouis sont estimés à un peu plus de 2 millions de personnes.

Le **zénète** (ou **znati**) a donné son nom à ses 150 000 locuteurs concentrés dans le Touat-Gourara, dans le sud-ouest du pays.

Le taqbaylit – le kabyle – est la déclinaison du tamazight la plus répandue. Concentré dans le centre du pays, des massifs du Djurdjura aux monts des Bibans, il est utilisé par quelque 5 millions de locuteurs.

Le tamzablit tient lieu de vecteur identitaire pour la minorité religieuse ibadite confinée, dans un premier temps, dans la seule vallée du Mزاب, aux portes du Sahara central, et aujourd'hui représentée dans toutes les grandes villes algériennes par des « migrants » réputés pour leur savoir-faire commercial. Le nombre de locuteurs est évalué à plus de 200 000.

Le tamasheq, la langue touarègue, a offert son alphabet, le tifinagh, au tamazight. Elle est utilisée par plus d'un million de locuteurs regroupés en deux entités distinctes : les Kel Ahaggar, Touaregs du Hoggar, et les Kel Ajjer, Touaregs du Tassili N'Ajjer.



Chapitre VI

Le contact des langues

INTRODUCTION

La notion du contact de langues constitue l'un des principaux objets d'étude de la sociolinguistique. Celui qui s'intéresse à ce phénomène, ne peut négliger l'apport du linguiste américain Uriel Weinreich qui demeure le premier chercheur à avoir évoqué le concept de « contact des langues » dans son ouvrage « Languages in Contact: Findings and Problems (1953).

DEFINITIONS

Selon Hamers, ce phénomène « *inclut toute situation dans laquelle une présence simultanée de deux langues affecte le comportement langagier d'un individu* ». À partir de cette définition, nous pouvons déduire que le phénomène proprement dit ne représente pas le simple fait de la coexistence de deux langues dans une situation donnée, mais c'est plutôt l'influence de cette situation sur le comportement des locuteurs qui est perçue comme phénomène. C'est pour cette raison qu'on considère que le contact des langues est au cœur du changement et de la variation linguistique sur les plans diachronique et diatopique.

Quant à Dubois et al., ils présentent le contact de langues comme « *la situation humaine dans laquelle un individu ou un groupe sont conduits à utiliser deux ou plusieurs langues*. ». Il s'agit alors d'un phénomène linguistique qui touche les communautés dont le paysage linguistique connaît une pluralité de codes linguistiques susceptibles de produire une incidence sur les pratiques langagières des individus.

LES CAUSES DU CONTACT DE LANGUES

Plusieurs raisons peuvent être à l'origine du contact des langues, certaines sont d'ordre géographique ou historique les autres sont d'ordre individuel ou sociétal. Nous citons à titre d'exemple :

LA PROXIMITE GEOGRAPHIQUE

Lorsque deux communautés partagent la même frontière linguistique, les individus peuvent circuler vers chacune des régions limitrophes. Pour communiquer avec les autres au cours de leurs déplacements, les locuteurs font usage de leur langue maternelle et celle de la communauté voisine aussi. De ce fait, le recours à ces deux codes linguistiques crée une situation de contact de langues.

L'IMMIGRATION MASSIVE

C'est le déplacement collectif d'une communauté linguistique vers une autre région géographique dont la langue maternelle des autochtones diffère de celle des immigrants (Ex : le cas des mexicains installés aux états unis). Ce type d'immigration peut avoir un motif économique (Ex: les maliens touchés par la pauvreté qui se sont massivement déplacés vers l'Algérie), ou colonial soit par l'installation des colons dans les pays colonisés (Ex: les colons français installés en Algérie pendant la période coloniale) ou par le recours à l'asile politique des autochtones vers d'autres pays étrangers dans le but de fuir la situation intenable due à la guerre (les syriens)

LE RAYONNEMENT DES LANGUES

Il s'agit de l'influence des langues des pays reconnus pour leur puissance économique, politique ou culturelle. Les langues comme le français et L'Anglais jouissent d'un statut prestigieux à l'échelle mondiale ; de ce fait, elles rayonnent sur les autres langues. Lorsqu'une langue rayonne autant, elle est considérée comme langue véhiculaire qui assure *«la communication entre des communautés d'une même région ayant des langues maternelles différentes.*

MOTIFS PROFESSIONNELS

C'est le cas du déplacement individuel des personnes vers d'autres pays étrangers pour des fins professionnelles telles que les formations scientifiques et les transactions commerciales. A cet effet, les individus se trouvent contraints d'employer la langue de la communauté accueillante (ex : les chercheurs qui font des stages de formation en Chine sont amenés à communiquer en Chinois).

LE COMMERCE :

Les échanges commerciaux ont toujours suscité des besoins communicatifs. Ainsi, lorsque les gens se déplacent dans d'autres régions où les transactions se font dans une autre langue, il en ressort un degré de bilinguisme.

MOYENS DE DIFFUSION:

L'écriture, la publication et la radiodiffusion sont des facteurs non négligeables favorisant le contact et la propagation des langues. La radio et la télévision sont à leur tour des moyens de diffusion permettant de mettre en valeur l'expansion des langues surtout à l'aide des techniques de radiodiffusion à longue distance et des télécommunications par satellite.

LES CONSEQUENCES DU CONTACT DE LANGUES

Selon la façon par laquelle le contact se présente au sein d'une communauté linguistique, il donne naissance à d'autres phénomènes étroitement liés à ce dernier, notamment : le bilinguisme, la diglossie et l'alternance codique, etc.

LE BILINGUISME

Ayant suscité un vif débat quant à sa définition, le bilinguisme est conçu par certains linguistes tel un phénomène qui nécessite « *une maîtrise parfaite et identique des deux langues en cause* » ; tandis que pour d'autres, « *le bilinguisme commence dès qu'il y a emploi concurrent de deux langues, quelle que soit l'aisance avec laquelle le sujet manie chacune d'elles* ». Quant à A. Martinet⁶⁸, il trouve que le bilinguisme désigne la coexistence de deux variétés langagières concurremment employées par un individu ou une communauté linguistique sans tenir compte du degré de la maîtrise de la langue seconde par rapport à la langue première.

- Georges MOUNIN : « *Le fait pour un individu de parler indifféremment deux langues* », « *également coexistence de deux langues dans la même communauté, pourvu que la majorité des locuteurs soit effectivement bilingue.* ».

□ □ BLOOMFIELD : « *la possession d'une compétence de locuteur natif dans deux langues* ».

- **MACKEY** : « *Nous définirons le bilinguisme comme l'usage alterné de deux ou plusieurs langues par le même individu* ».

LA DIGLOSSIE

La diglossie est officiellement introduite dans le domaine de la sociolinguistique en 1959 par le linguiste américain C.A Ferguson qui la définit comme : « *une situation linguistique relativement stable dans laquelle, outre les formes dialectales de la langue (qui peuvent inclure un standard, ou des standards régionaux), existe une variété superposée très divergente, hautement codifiée (souvent grammaticalement plus complexe), véhiculant un ensemble de littérature écrite vaste et respectée [...], qui est surtout étudiée dans l'éducation formelle, utilisée à l'écrit ou dans un oral formel mais n'est utilisée pour la conversation ordinaire dans aucune partie de la communauté.*

Partant de cette conception, nous comprenons que Ferguson qualifie de diglossique tout rapport entre deux variétés linguistiques génétiquement apparentées, dont l'une est dite «haute» alors que l'autre est «basse», ces deux variétés sont employées au sein d'un même pays. Par variété «haute», nous entendons une forme supérieure jouissant d'un statut de noblesse et de prestige, dont l'usage se limite aux situations formelles (les lettres, la religion, etc.), mais elle n'est parlée que par une minorité de la communauté, alors que la variété «basse» désigne le dialecte ou la langue première acquise naturellement par une masse populaire sans recours à la grammaire explicite, cette forme -généralement orale -se limite aux conversations informelles de la vie quotidienne (dans la rue, avec les amis, etc.) En somme, nous déduisons que la diglossie s'oppose souvent au bilinguisme par le fait que la première est conçue comme un rapport conflictuel entre deux variétés d'une même langue (i.e. une dualité de langues), tandis que le bilinguisme concerne la coexistence non conflictuelle de deux codes linguistiques.

LE PLURILINGUISME

- Quant au plurilinguisme, il dénote l'usage de plusieurs langues par une personne, dans une communauté ; l'état, la situation qui en résulte. *Le plurilinguisme entraîne parfois le recours à telle ou telle langue en fonction du type d'activité, de la situation de communication*

- (CUQ, dir. 2003, p. 195), le plurilinguisme est la « capacité d'un individu d'employer à bon escient plusieurs variétés linguistiques ». On note ensuite que l'utilisation de la langue est liée à un modèle social et de nombreux facteurs situationnels (statut des participants, enjeux, types de discours, etc.), d'où la nécessité de mettre en jeu « une forme spécifique de compétence de communication ». La principale manifestation chez l'individu consiste en l'alternance codique.

LE TRANSFERT LINGUISTIQUE

Le phénomène de transfert linguistique provient de « *l'influence résultant des similarités et des différences entre la langue cible et toute autre langue ayant été précédemment acquise (possiblement de manière imparfaite)* ». Il consiste à transférer des structures appartenant à la langue maternelle dans la langue apprise, tandis que les interférences linguistiques « *constituent des phénomènes d'interaction dynamiques, non réductibles à une seule langue et liés au traitement plutôt qu'à la structure des langues* ».

TRANSFERT POSITIF

Ce type de transfert se traduit par une congruence des structures régies par les deux langues en contact, il permet de favoriser l'apprentissage et joue un rôle facilitateur dans l'acte d'acquisition des langues étrangères tel que le transfert du caractère binaire du trait du G.G de la langue arabe vers la langue française partageant le même nombre de genres, à savoir le masculin et le féminin.

4.1.2. TRANSFERT NÉGATIF

Lié à la fonction d'inhibition des interférences⁹⁴ qui se manifestent en cas de divergence décelées lors de l'analyse contrastive des langues en contact, soit la L1 de l'apprenant et la L2 qu'il vise apprendre tel que l'interférence phonologique rencontrée par les locuteurs anglophones lors de la prononciation du phonème /e/ remplacé par le son /i/.

L'INTERFERENCE

Le phénomène de l'interférence est conçu comme « *la conséquence la plus évidente et la plus répandue du contact entre langues* »¹⁰⁷, il s'agit d'un accident de bilinguisme engendré par la coexistence de deux langues mises en contact.

Selon Dubois et al., l'interférence se produit « *quand un sujet bilingue utilise dans une langue-cible A un trait phonétique, morphologique, lexical ou syntaxique caractéristique de la langue B* »

L'EMPRUNT LEXICAL

Considéré comme le plus marquant des phénomènes sociolinguistiques issus du contact de langues, il s'agit d'un processus par lequel un locuteur ou une communauté s'incorpore un élément significatif tel quel d'une autre communauté linguistique pour combler une lacune lexicale ou pour des raisons sociolinguistiques et culturelles. Nous citons à titre d'exemples, les emprunts *brainstorming*, *kidnapping*, *football* (de l'anglais), *bled*, *toubib*, *hallal* (de l'arabe), *piano*, *fiasco*, *pizza* (de l'italien),

CALQUE LINGUISTIQUE

Il se produit quand on emprunte à une langue étrangère un mot ou une expression littéralement traduits, c'est « *une façon adoucie [...] peu perceptible d'adopter un mot ou un tour étranger* ». Les expressions « *salle de séjours* » dont l'origine anglaise est « *livingroom* » ou « *dent de sagesse* » qui donne « *ضرس العقل* » en arabe illustrent ce phénomène.

Conclusion

En guise de conclusion, nous tenons à rappeler que le phénomène du contact de langues constitue l'un des domaines sociolinguistiques les plus étudiés par les spécialistes. Un tel engouement pourrait se justifier par la richesse ainsi que la diversité des paysages sociolinguistiques du monde ayant engendré un contact entre les différents codes linguistiques des locuteurs. En effet, le contact de langues est à l'origine de plusieurs phénomènes sociolinguistiques faisant l'objet d'étude des sociolinguistes tels que le bilinguisme, le plurilinguisme, les interférences linguistiques, l'emprunt lexical...etc.

Chapitre VII

Bilinguisme et diglossie

Le bilinguisme

1. DEFINITION DU BILINGUISME

Le bilinguisme est l'une des principales conséquences du contact des langues. Il y a de nombreuses définitions, nous retenons les suivantes :

- Georges MOUNIN : « *Le fait pour un individu de parler indifféremment deux langues* », « *également coexistence de deux langues dans la même communauté, pourvu que la majorité des locuteurs soit effectivement bilingue.* ».
- BLOOMFIELD : « *la possession d'une compétence de locuteur natif dans deux langues* ».
- MACKEY : « *Nous définirons le bilinguisme comme l'usage alterné de deux ou plusieurs langues par le même individu* ».

Le bilinguisme à travers ces définitions peut être considéré soit comme le fait d'un individu soit comme le fait d'une communauté. Certains chercheurs le réservent pour désigner l'utilisation de deux langues, et distinguent les situations de bilinguismes, de trilinguisme, de quadrilinguisme et de plurilinguisme (surtout dans les années 70). D'autres auteurs, les plus nombreux, considèrent que toutes les questions touchant la présence de deux langues dans la société et dans l'individu sont applicables à trois, quatre, cinq langues ou plus, font du bilinguisme un emploi générique (MACKEY, 1982).

2. TYPOLOGIE DU BILINGUISME

2.1. Bilinguisme individuel et bilinguisme social

Le bilinguisme social met l'accent sur les forces linguistiques qui existent dans une communauté ou dans un groupe ethnique. Dans le bilinguisme social, beaucoup de différences sociales dans les sociétés complexes sont liées à la langue. Le bilinguisme

individuel est le produit d'un processus social ethistorique. Suivant MACKEY, le bilinguisme individuel peut être décrit selon les quatre caractéristiques suivantes :

- **le degré** : La connaissance que l'individu possède des deux langues qu'il emploie.
- **La fonction** : Le rôle que ces langues jouent dans la structure globale de son comportement ou les buts visés par l'usage de ces langues.
- **L'alternance** : Les conditions et la manière permettant le passage d'une langue à l'autre.
- **L'interférence** : La condition dans laquelle l'individu bilingue arrive à maintenir les deux langues séparées.

2.2. Bilinguisme équilibré et bilinguisme dominant

Sous la dimension de la compétence linguistique de deux langues, il faut distinguer le bilinguisme équilibré du bilinguisme dominant. On entend par le bilinguisme équilibré une compétence dans les deux langues. Dans le bilinguisme dominant, la compétence dans la langue maternelle est supérieure à celle dans l'autre langue.

2.3. Bilinguisme composé et bilinguisme coordonné

Selon HAMERS : « *Le bilingue composé est celui qui possède deux étiquettes linguistiques pour une seule représentation cognitive, alors que chez le bilingue coordonné des équivalents de traduction correspondent à des unités cognitives légèrement différentes.* ». Un enfant serait un bilingue composé s'il a appris les deux langues très jeune et dans le même contexte ; alors qu'il serait de type coordonné s'il a appris la deuxième langue dans un contexte différent de celui de l'apprentissage de la première langue.

2.4. Bilinguisme précoce

Il s'agit d'une expérience bilingue où l'enfant n'a pas atteint l'âge de maturité. Cette expérience bilingue se manifeste au même moment que le développement général de l'enfant. Ce bilinguisme peut se subdiviser en deux catégories :

2.4.1. **Le bilinguisme précoce simultané** : se caractérise par le développement chez l'enfant de deux langues maternelles LA et LB (le cas d'un enfant

de mariage mixte où les parents utilisent chacun sa langue avec l'enfant). Ce bilinguisme est le produit d'un apprentissage informel, comme dans le cas d'un enfant issu d'une famille immigrée, mais il peut être aussi le résultat d'un programme d'éducation bilingue.

2.4.2. Le bilinguisme précoce consécutif : La langue seconde est acquise chez l'enfant en bas âge, mais après la langue maternelle (on notera L1 pour la langue maternelle, et L2 pour la langue seconde).

2.5. Bilinguisme additif et bilinguisme soustractif

On peut parler de bilinguisme additif si les deux langues sont suffisamment valorisées. Dans ce cas, l'enfant est capable de développer une plus grande flexibilité cognitive par rapport à l'enfant monolingue qui n'a pas cette expérience. Au contraire, lorsque la langue maternelle est dévalorisée dans le milieu socioculturel de l'enfant, le développement cognitif de ce dernier risque d'être ralenti. Le bilinguisme dans ce sens est de type soustractif.

2.6. Bilingue biculturel, bilingue monoculturel

Selon HAMERS, on peut distinguer le *bilingue biculturel*, qui s'identifie simultanément à deux cultures, du *bilingue monoculturel* qui est bilingue tout en gardant sa culture seulement (L1). Un individu bilingue qui renonce à l'identité culturelle de son groupe pour adopter celle du groupe L2 est considéré comme un *bilingue acculturé* à L2.

diglossie

Parler de bilinguisme nous conduit sans doute à aborder la notion de diglossie, étant donné que ces deux phénomènes découlent du contact de deux variétés langagières dont l'une est nécessairement maternelle.

1. DEFINITION DE LA DIGLOSSIE.

La notion de diglossie (du grec ancien diglottos, signifiant bilingue) est un concept sociolinguistique développé par FERGUSON(1959) pour décrire toute situation dans laquelle deux variétés d'une même langue sont employées dans des domaines

complémentaires, l'une de ces variétés étant généralement de statut socialement supérieur à l'autre.

C.A Ferguson définit la diglossie comme : *« une situation linguistique relativement stable dans laquelle, outre les formes dialectales de la langue (qui peuvent inclure un standard, ou des standards régionaux), existe une variété superposée très divergente, hautement codifiée (souvent grammaticalement plus complexe), véhiculant un ensemble de littérature écrite vaste et respectée [...], qui est surtout étudiée dans l'éducation formelle, utilisée à l'écrit ou dans un oral formel mais n'est utilisée pour la conversation ordinaire dans aucune partie de la communauté. »*

Partant de cette conception, nous comprenons que Ferguson qualifie de diglossique tout rapport entre deux variétés linguistiques génétiquement apparentées, dont l'une est dite «haute» alors que l'autre est «basse», ces deux variétés sont employées au sein d'un même pays. Par variété «haute», nous entendons une forme supérieure jouissant d'un statut de noblesse et de prestige, dont l'usage se limite aux situations formelles (les lettres, la religion, etc.), mais elle n'est parlée que par une minorité de la communauté, alors que la variété «basse» désigne le dialecte⁷¹ ou la langue première acquise naturellement par une masse populaire sans recours à la grammaire explicite, cette forme -généralement orale -se limite aux conversations informelles de la vie quotidienne (dans la rue, avec les amis, etc.)

Dans un sens large, la diglossie existe dans toutes les sociétés où l'usage quotidien diffère sensiblement de la norme officielle, il faut que chaque variété soit utilisées de manière systématique : par exemple, une variété est employée dans les domaines formelles, comme l'administration, la religion la poésie, alors que l'autre est réservée à la conversation courante, aux discussions informelles, à la correspondance non officielle. FERGUSON qualifie ces deux variétés l'une haute et l'autre basse. Exemple : Le monde arabe : l'arabe classique et l'arabe dialectal. La variété basse est généralement la langue maternelle, son acquisition se fait par l'usage, donc au sein de la famille. La variété haute s'apprend à l'école.

Caractéristiques d'une situation de diglossie :

Le terme de diglossie a été étendu par FISHMAN (1967) à l'usage complémentaire

institutionnalisés de deux langues distinctes dans une communauté donnée. Cette situation de diglossie se caractérise par un certain nombre de traits :

- La fonction : la fonction des deux variétés H et B n'est pas la même, il y a répartition de chacune d'entre elles selon les situations de communication.
- La notion de prestige, on se place ici au niveau de l'attitude des locuteurs qui ont tendance à qualifier H de supérieure de plus belle, de plus logique, de plus apte à exprimer les pensées importantes. Ils affirment aussi qu'ils préfèrent entendre un discours politique dans cette variété. La variété B est considérée comme étant inférieure, incapable d'exprimer un discours littéraire.
- La standardisation constituée par la moyenne des usages des locuteurs, ex : le français standard constitue la norme.
- La stabilité : la situation de diglossie est passagère, soumise à l'évolution. Le rapport entre une langue H et une langue L est ponctuel, éphémère, susceptible d'évolution.

La situation de diglossie se caractérise par la stabilité, elle peut durer plusieurs siècles. S'il y a évolution c'est par l'intermédiaire d'une forme de langue intermédiaire qui ne remet pas en cause véritablement le rapport entre H et L, comme par exemple l'arabe classique et l'arabe dialectal. Le concept de diglossie a été étendu par GUMPERZ (1971) aux sociétés multilingues, dans le sens où celles-ci peuvent utiliser différemment plusieurs codes (langues, dialectes) dans des domaines et des fonctions complémentaires, comme l'Inde, qui a deux langues officielles, hautes : le hindi et l'anglais en plus des langues régionales.

2. LE REJET DE LA NOTION DE DIGLOSSIE

- Martinet utilise plusieurs éléments pour remettre en cause la notion de diglossie. Selon cet auteur, FISHMAN et GUMPERZ adoptent la notion de diglossie pour des raisons sociologiques, pour marquer la distinction bilinguisme individuel versus bilinguisme social. La diglossie implique le bilinguisme communautaire.

Dans cette perspective on ne voit pas ce que la distinction bilinguisme, diglossie apporterait de nouveau par rapport au bilinguisme individuel et bilinguisme social. Martinet rappelle que la hiérarchie entre les langues n'est pas absolue, il n'est pas

toujours possible dans toutes les situations linguistiques de déterminer la hiérarchie. Exemple, le Canada. L'anglais est réservé au domaine économique et technique, le français est réservé au domaine culturel. Ces deux langues sont des langues de prestige bien qu'elles ne soient pas sur un pied d'égalité. Martinet conclut : j'écarte ce terme de diglossie tout simplement parce qu'il suppose qu'il y a deux sortes de bilinguisme :

- Le bilinguisme individuel entre langue de prestige identique
- Le bilinguisme communautaire dans lequel il y a nécessairement une hiérarchie de prestige entre plusieurs langues.

3. LES TENANTS DE LA NOTION : DEFENSE ET ILLUSTRATION DE LA DIGLOSSIE

A partir de la distinction entre variété H et variété L, établie par Ferguson se construit une autre signification celle de la diglossie symbole ou manifestation de l'inégalité. Il s'agit d'inégalité au niveau de l'utilisation des deux langues mais aussi des attitudes et représentations que les locuteurs ont à propos de ces langues. Ces deux aspects sont très importants. Le terme de diglossie permet d'insister sur cette inégalité qui peut être quantitative lorsqu'il s'agit de l'extension d'emploi de ces langues : ainsi la variété H a généralement une zone d'extension plus grande que la variété B. On peut parler d'inégalité qualitative lorsque les langues en présence ont le même statut.

Bilinguisme et diglossie dans le contexte sociolinguistique algérien

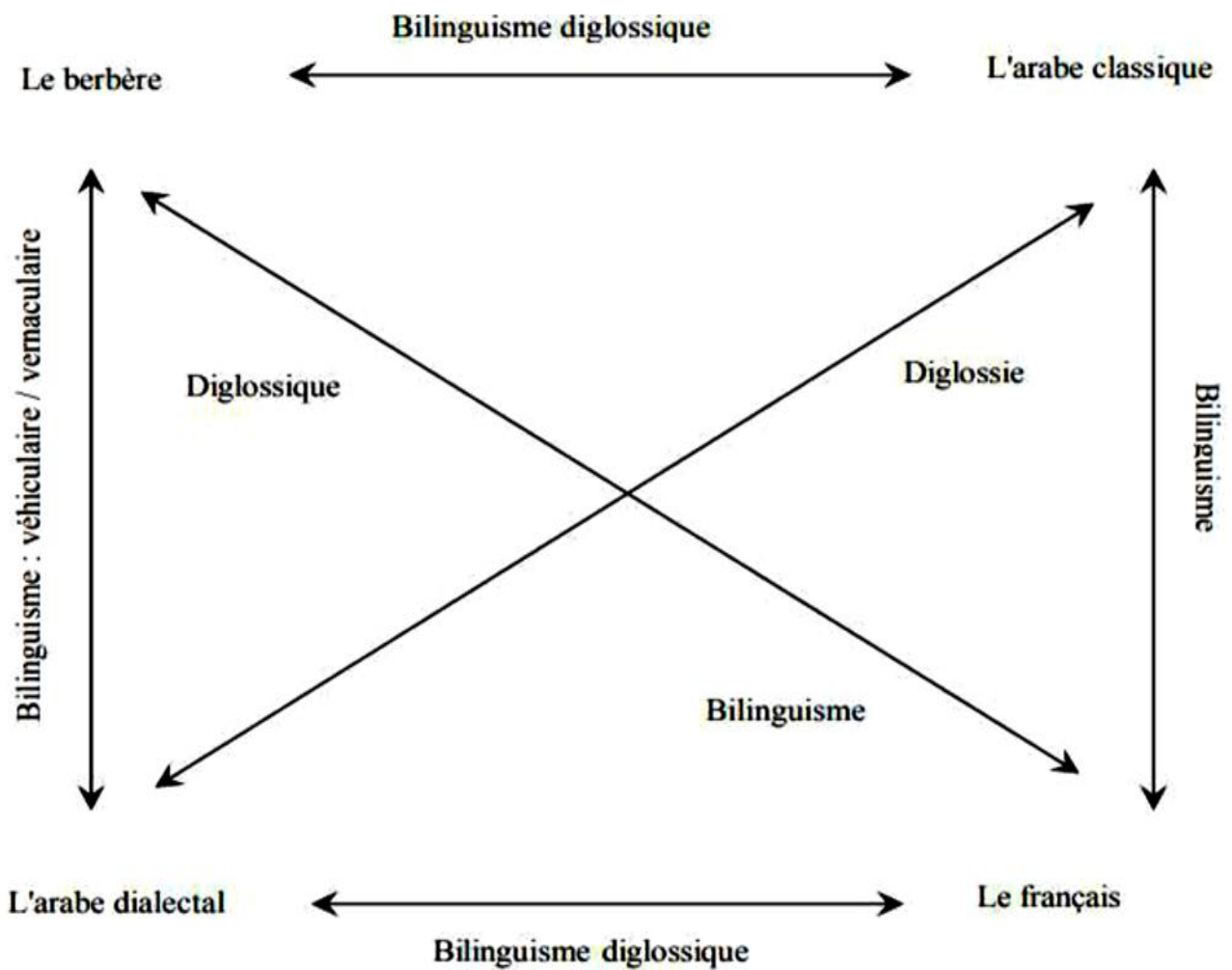
Il est nécessaire de préciser que les locuteurs algériens sont majoritairement bilingues vu qu'en outre de leurs langues maternelles, soit l'arabe dialectal ou le tamazight, ils maîtrisent l'arabe standard -grâce à la politique d'arabisation instaurée dans les établissements scolaires et éventuellement le français en tant que langue étrangère s'agissant d'un héritage colonial que les algériens ont maintenu après l'indépendance du pays en 1962.

On peut dire à propos de l'Algérie : qu'elle présente bien une situation de plurilinguisme social. Ce bilinguisme peut être caractérisé à la fois comme précoce et

tardif (beaucoup d'enfants apprennent les langues dans leur petite enfance mais aussi à l'école). Ce bilinguisme est aussi équilibré, il est plutôt coordonné que composé.

Notons qu'en Algérie, le phénomène de bilinguisme peut se manifester sous plusieurs formes, à savoir arabe dialectal / berbère, arabe dialectal / français, arabe moderne / berbère, arabe moderne / français, berbère / français.

Quant aux rapports diglossies/ bilinguismes qui relient les différentes langues et dialectes en usage dans le paysage sociolinguistique algérien, nous les identifions à travers le schéma proposé par R. Kahlouche comme suit



Conclusion

En somme, nous déduisons que la diglossie s'oppose souvent au bilinguisme par le fait que la première est conçue comme un rapport conflictuel entre deux variétés d'une même langue (i.e. une dualité de langues), tandis que le bilinguisme concerne la coexistence non conflictuelle de deux codes linguistiques.

Chapitre XIII

L'interférence linguistique

INTRODUCTION

Etant donné que tout apprentissage implique inévitablement le passage par des erreurs, les apprenants d'une langue étrangère sont souvent confrontés à des obstacles qui freinent voire bloquent l'acte d'apprentissage de la L2. Parmi les erreurs susceptibles d'être commises par les apprenants non-natifs, nous nous intéressons aux erreurs interlinguales issues du contact entre la langue source et la langue cible dans la mesure où «*l'usage de deux ou plusieurs langues par un individu n'est jamais sans résultats.*»³⁷

Visant à décrire et expliquer ce type d'erreurs, plusieurs travaux de recherches ont été menés dans le cadre de la linguistique contrastive des langues afin d'en déceler les ressemblances et les divergences vu que c'est «*dans la comparaison entre langue maternelle et la langue étrangère que réside la clé des facilités ou des difficultés de l'apprentissage des langues étrangères*»³⁸.

Pour les didacticiens, les propriétés communes aux deux langues mises en contact sont conçues comme des transferts positifs favorisant l'apprentissage de la L2, tandis que les dissemblances sont plutôt considérées comme des obstacles qui la freinent. Ces dernières sont communément appelées «*interférences linguistiques*», elles résultent de «*l'agencement de deux codes linguistiques différents [qui]entraîne automatiquement la production d'interférences.*»³⁹

. QU'EST-CE QU'UNE INTERFERENCE LINGUISTIQUE ?

La notion d'interférence dérive des travaux menés dans le cadre de l'analyse contrastive qui a été introduite durant les années cinquante par les linguistes C.C. Fries

³⁷ Hadjira MEDANE et Kheira YAHIAOUI, « Le «français cassé» chez les jeunes Algériens: Interférence et calque au service de l'humour »,in *SHS Web of Conferences*, vol. 8, EDP Sciences, 2014, p. 1672.

³⁸ Robert LADO, op. cit., p. 01.

³⁹ Hadjira MEDANE et Kheira YAHIAOUI, op. cit., p. 1672.

(1945) et R. Lado (1957). Nonobstant la critique véhémente qui a visé cette approche, des études récentes ont démontré l'impact de la L1 sur l'apprentissage de la L2 chez les locuteurs non-natifs. A ce sujet, Swan et Smith affirment qu'il y a « *moins de mésentente qu'il y en déjà eu quant au fait que l'interlangue est influencée par la langue maternelle de l'apprenant, et la plupart des linguistes s'entendraient vraisemblablement pour dire que la langue maternelle peut affecter [... L2] de plusieurs manières.* »⁴⁰

Pour revenir au concept de l'interférence linguistique, nous précisons que nous devons cette terminologie à Uriel Weinreich⁴¹ qui l'a définie comme :

*«un remaniement de structures qui résulte de l'introduction d'éléments étrangers dans les domaines les plus fortement structurés de la langue, comme l'ensemble du système phonologique, une grande partie de la morphologie et de la syntaxe et certains domaines du vocabulaire (parenté, couleur, temps, etc.). »*⁴²

Quant à F. Debyser, il note que mis à part le cadre sociolinguistique, la notion de l'interférence peut être abordée dans les domaines de la psychologie et la pédagogie. Nous définirons succinctement l'interférence sur les plans psychologique et pédagogique, du fait que nous nous intéressons principalement à la conception linguistique qui représente notre champ d'étude pour la présente recherche.

D'UN POINT DE VUE PSYCHOLOGIQUE

Selon Debyser, la psychologie du comportement conçoit l'interférence comme «*une contamination de comportement*»⁴³. Quant à la psychologie dite appliquée, elle relie l'interférence à «*l'effet négatif que peut avoir une habitude sur l'apprentissage*

⁴⁰ Bernard SMITH, *Learner English: A teacher's guide to interference and other problems*, Ernst Klett Sprachen, 2001, p. xi.

⁴¹ La notion de l'interférence fut introduite en 1952 par Weinreich dans son ouvrage *Languages in Contact: findings and Problems*.

⁴² Louis-Jean CALVET, op. cit., p. 23.

⁴³ Francis DEBYSER, « La linguistique contrastive et les interférences », in *Langue française*, JSTOR, 1970, p. 34.

d'une autre habitude»⁴⁴ comme l'atteste le glossaire terminologique de l'association américaine M.L.A.⁴⁵.

. D'UN POINT DE VUE PEDAGOGIQUE

En pédagogie des langues étrangères, l'interférence est considérée comme une erreur due au recours aux structures de la langue maternelle lors de l'apprentissage d'une langue seconde. C'est la « *difficulté rencontrée par l'élève et faute qu'il commet en langue étrangère du fait de l'influence de sa langue maternelle ou d'une autre langue étrangère étudiée antérieurement* »⁴⁶. Selon le dictionnaire de didactique des langues étrangères, « *les didacticiens [...] ont comparé les systèmes des langues en présence dans les contextes d'enseignement-apprentissage, afin d'en identifier les similitudes et les différences, posant par hypothèse que celle-ci favorisent l'apprentissage (transfert) ou constituent la cause essentielle des fautes (interférences).*»⁴⁷

Le comparatisme des langues sources avec les langues cibles a permis aux didacticiens d'en déceler les transferts positifs facilitant l'acquisition de la L2 ainsi que les interférences dues à l'effet négatif de la L1.

Pour les enseignants des langues étrangères, l'interférence peut être qualifiée de glissement ou de déviation par rapport à la norme de la L2. Celle-ci se manifeste lorsque « *l'analogie entre un élément de L2 avec un élément correspondant de L1 entraîne le glissement vers L1 d'un élément concomitant ou suivant. On peut considérer que l'élément analogique joue le rôle d'un stimulus ambigu renvoyant à un comportement antérieur de L1* »⁴⁸.

⁴⁴ Donald DEVENISH WALSH, « *What's what: A list of useful terms for the teacher of modern languages* », Modern Language Association, 1965.

⁴⁵ Association américaine des langues modernes.

⁴⁶ Robert GALISSON et Daniel COSTE, *Dictionnaire de didactique des langues: la conception de l'ensemble de l'ouvrage*, Paris: Hachette, 1976, p. 291.

⁴⁷ Jean-Pierre CUQ, op. cit., p. 139.

⁴⁸ Francis DEBYSER, op. cit., p. 35.

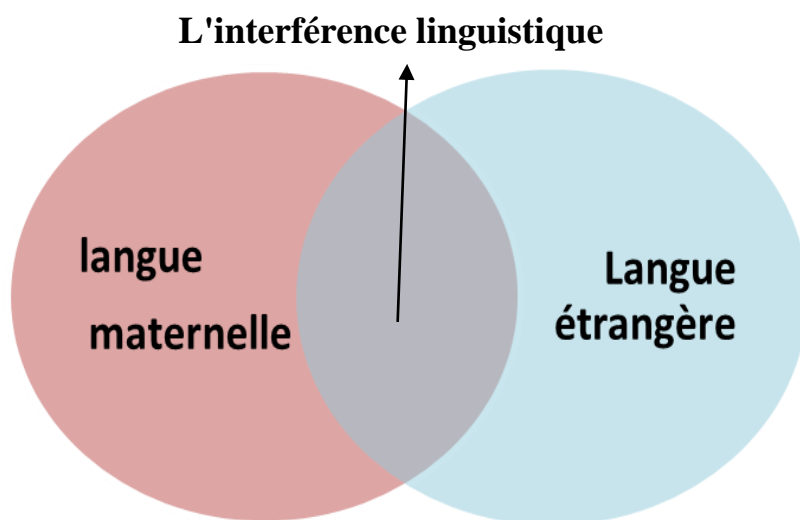
3. D'UN POINT DE VUE LINGUISTIQUE

Le phénomène de l'interférence est conçu comme « *la conséquence la plus évidente et la plus répandue du contact entre langues* »⁴⁹, il s'agit d'un accident de bilinguisme engendré par la coexistence de deux langues mises en contact.

Selon Dubois et al., l'interférence se produit « *quand un sujet bilingue utilise dans une langue-cible A un trait phonétique, morphologique, lexical ou syntaxique caractéristique de la langue B* »⁵⁰.

Pour le linguiste canadien W.F Mackey, l'interférence consiste à utiliser des « *éléments d'une langue quand on parle ou écrit une autre langue. C'est une caractéristique du discours et non du code. Elle varie qualitativement et quantitativement de bilingue à bilingue et de temps en temps, elle varie aussi chez un même individu.* »⁵¹.

A la lumière de ces définitions, nous parvenons à concevoir l'interférence linguistique comme un phénomène issu du contact de langues s'influençant mutuellement. Il s'agit d'une pratique individuelle involontairement mise en œuvre par les locuteurs non-natifs qui transgressent les normes liées à L2⁵². Ainsi, l'interférence peut être le témoin d'une incompétence de l'apprenant bilingue comme le confirme le sociolinguiste Hagège qui la définit comme « *un croisement involontaire entre deux langues. A grande échelle, l'interférence dénote l'acquisition incomplète d'une langue seconde.* »⁵³. Le schéma ci-après représente le processus d'application de l'interférence



⁴⁹ Josiane BOUTET, *Langage et société*, coll. Mémo, Paris: Seuil, 1997, p. 22.

⁵⁰ Jean DUBOIS[et al.], op. cit., p. 252.

⁵¹ William Francis MACKKEY, *Bilinguisme et contact des langues*, vol. 5, Editions Klincksieck, 1976, p. 414.

⁵² Voire en L1, puisqu'il est possible que la L2 ait une influence sur la L1.

⁵³ Claude HAGEGE, *L'enfant aux deux langues*, Odile Jacob, 1996, p. 239.

Par ailleurs, l'interférence peut être définie en fonction du stade d'acquisition de la langue cible par les apprenants non-natifs :

. L'INTERFERENCE PROACTIVE

Ce type se manifeste par une interférence de la L1 dans l'usage de la L2 par des apprenants dont la maîtrise de la L1 est supérieure par rapport à la L2 qu'ils ont apprise postérieurement.

. L'INTERFERENCE RÉTROACTIVE

Elle concerne les apprenants plus âgés, où «*c'est la langue apprise postérieurement qui interfère dans l'usage de la langue maternelle ou d'une autre langue apprise antérieurement*»⁵⁴.

Notons, enfin, que les interférences linguistiques sont susceptibles d'agir sur différents plans : elles peuvent être d'ordre morphologique, syntaxique, phonologique, lexical et même culturel. J.P Cuq précise qu'elles peuvent apparaître «*à l'oral et à l'écrit, en production et en compréhension*»⁵⁵

TYOLOGIE DES INTERFERENCES PRATIQUEES PAR LES LOCUTEURS ALGERIENS

Sachant que dans une situation de contact de langues, le passage de la L1 à la L2 n'échappe nullement aux interférences linguistiques qui se produisent lorsqu'un bilingue introduit des traits appartenant à sa L1 dans la L2. En effet, ce phénomène peut agir sur différents niveaux phonétique, morphosyntaxique, lexico-sémantique et socioculturel.

Après avoir cerné les conceptions définitoires des phénomènes de l'interférence et du transfert linguistique, nous jugeons nécessaire de présenter dans ce qui suit les différents niveaux linguistiques que les interférences peuvent toucher, vu que notre

⁵⁴ Abdelaziz BERKAÏ, « Les interférences de l'arabe et du français avec l'amazighe en Algérie: cas du kabyle à la radio Soummam de Béjaïa », in *Revue de l'Institut Royal de la Culture Amazighe*, Numéro 12, 2017, p. 12.

⁵⁵ Jean-Pierre CUQ, op. cit., p. 139.

recherche vise à expliquer les erreurs d'ordre morphosyntaxique principalement liées à la confusion du genre grammatical. Nous notons que la définition de chaque type d'interférence sera suivie par des exemples illustratifs provenant des langues maternelles du public concerné par notre recherche, soit les arabophones et les berbérophones.

5.2.1. L'INTERFERENCE PHONOLOGIQUE

Compte tenu du contact existant entre la L2 et la L1 de l'apprenant et que les systèmes phonologiques de ces deux langues présentent des divergences, des interférences d'ordre phonologique peuvent surgir lorsqu'un locuteur non-natif prononce *«un phonème de la langue cible par l'intermédiaire d'un phonème de la langue maternelle ; les deux phonèmes seront dès lors reconnus et réalisés comme étant absolument identiques .»*⁵⁶. Ceci signifie que ce type d'interférences consiste à modifier la prononciation des sons appartenant à la langue cible en se référant à la langue source du locuteur non-natif.

Notons que les interférences phonologiques peuvent se manifester aux niveaux de l'articulation, de l'intonation et du rythme. Elles font l'objet d'étude de deux branches de la phonétique, à savoir la phonétique articulatoire et la phonétique acoustique

5.2.1.1. LES ASPECTS DE L'INTERFÉRENCE PHONOLOGIQUE

Selon Mona Mpanzu, les interférences commises par les apprenants des langues étrangères peuvent surgir sur différents plans :

a. SUR LE PLAN PHONÉMIQUE

On parle d'interférences phonémiques lorsque la langue source et la langue maternelle du locuteur non-natif étant mises en contact présentent des divergences au niveau du répertoire phonémique⁵⁷. Nous citons à titre d'exemple, les consonnes françaises [p] et [v] inexistantes en arabe et en tamazight qui sont considérées comme des interférences d'ordre phonémique.

⁵⁶ Bader DWEIK, « Bilingualism and the problem of linguistic and cultural interference », in *Arabic language and culture in a borderless world*, Université Kuweit, 2000, p. 225.

⁵⁷ Cf.

b. SUR LE PLAN PHONÉTIQUE

Ce type d'interférence apparaît lorsque les deux langues (L1 et L2) sont caractérisées par une ressemblance d'ordre phonémique tandis qu'elles diffèrent sur le plan phonétique, tel que c'est le cas des faux amis ayant une graphie commune alors qu'ils diffèrent sur le plan acoustique (ex : en anglais, le nom expertise [ɛkspɜːtɪtʃ] est synonyme de compétence alors qu'en français il est prononcé [ɛkspɛʁtɪz]) et se rapporte à l'estimation réalisée sur la base de l'examen de quelque chose.)

c. SUR LE PLAN ALLOPHONIQUE :

En phonologie, un allophone est associé à toute «*variante combinatoire d'un phonème*»⁵⁸. Appliqué dans le cadre de l'analyse contrastive des interférences, ce terme est employé pour indiquer les phonèmes dont la réalisation sonore diffère dans les deux codes linguistiques (langues ou dialectes). Parmi les allophones de l'arabe dialectal, nous retrouvons le son ق /q/ dont la prononciation varie d'une région à l'autre : il est prononcé /g/ à Sétif, /q/ à Alger et /k/ à Jijel et /a/ à Tlemcen.

d. SUR LE PLAN DISTRIBUTIONNEL

Ce type d'interférence porte sur la position des sons combinés. Mpanzu illustre ce niveau d'interférence par l'exemple du «*/ts/ allemand que les anglophones prononcent aisément en fin de mot, mais pas en début de mot.*»⁵⁹

5.2.1.2. QUELQUES INTERFÉRENCES PHONÉTIQUES FAITES DANS LE CONTEXTE ALGÉRIEN

Si nous analysons ce type d'interférences dans le contexte algérien où plusieurs langues coexistent (en l'occurrence l'arabe et le tamazight comme L1 et le français comme L2), nous constatons que les systèmes phonologiques des langues arabe et tamazight diffèrent de celui de la langue française : certains phonèmes français sont absents en arabe et en tamazight, alors que d'autres phonèmes ne partagent pas les mêmes points et modes d'articulations. Ces divergences sont décelées par le biais du comparatisme entre ces trois codes linguistiques qui démontre que les interférences phonétiques sont dans la majorité des cas liées au système vocalique, bien que les erreurs d'ordre consonantique ne soient pas négligeables.

⁵⁸ Jean DUBOIS[et al.], op. cit., p. 25.

⁵⁹ Mona MPANZU, op. cit., p. 148.

a. INTERFÉRENCES D'ORDRE VOCALIQUE

La comparaison entre le système vocalique du français et celui des langues maternelles des locuteurs algériens révèle une pauvreté de vocalisme de l'arabe et du tamazight qui ne possèdent que trois archiphonèmes vocaliques, alors que le système vocalique du français compte seize voyelles orales et nasales. Ces divergences vocaliques constituent des difficultés de prononciation pour les arabophones et les berbérophones qui recourent à des variantes phonétiques provenant de leurs L1 pour substituer les sons pour lesquels ils rencontrent des difficultés d'articulation en langue française, il semble que ces interférences phonologiques sont dues à l'absence des traits de nasalisation et de labialisation dans les systèmes vocaliques de l'arabe et du tamazight.

Pour illustrer ce type d'interférence vocalique, nous proposons quelques exemples d'erreurs de prononciation commises par des algériens apprenants du français :

Phonèmes vocaliques du français	Prononciation interférentielle	Exemples	
		Prononciation correcte	Prononciation interférentielles
[y]	[u]	[pavyv]	*[pavyv]
	[i]	[myzik]	*[mizik]
	[e]	[ynivɛksite]	*[enivɛksité]
[ə]	[o]	[ʃəval]	*[ʃoval]
[ɛ]	[i]	[avɛk]	*[avik]
	[e]	[mɛ]	*[me]
[e]	[i]	[televizjɔ̃]	*[tilivizjɔ̃]
[o]	[u]	[polis]	*[pulis]
[œ]	[u]	[ʃavzœv]	*[ʃavzu]
[ɔ̃]	[ɔ]	[pɔ̃dycsjɔ̃]	*[pɔ̃dycsjɔ]
	[u]	[ɛ̃fɔ̃masjɔ̃]	*[ɛ̃fɔ̃masju]

Tableau 1: Exemples d'interférences vocaliques commises par les locuteurs algériens

Si nous analysons à titre d'exemple le mot « musique » que beaucoup de locuteurs algériens prononcent *[mizik], nous constatons que la voyelle fermée arrondie [y] a été substituée par la voyelle fermée non-arrondie [i]. En effet, l'assimilation de ce son peut s'expliquer par le fait que les voyelles [y] et [i] partagent le même degré d'aperture du fait qu'elles sont toutes les deux fermées. Cependant, il faut noter qu'il est possible de rencontrer ce phénomène d'assimilation vocalique dans le sens inverse, où un arabophone ou un berbérophone remplace le son [i] par [u] (comme c'est le cas pour le verbe *[ytylize]) par souci d'hypercorrection.

Il est indispensable de préciser que les systèmes vocaliques de l'arabe et du tamazight diffèrent du système vocalique du français quant au degré d'aperture. Partant de ce trait, nous notons une confusion lors de l'articulation des voyelles [ɛ] et [e] dont l'une est semi-ouverte alors que l'autre est semi-fermée. Ces deux phonèmes sont erronément assimilés à la voyelle fermée [i] comme dans *[bibɪ] au lieu de [bebe] et *[ʃi] au lieu de [ʃɛ].

Quant à la nasalité des voyelles, nous précisons que ce trait est absent dans les systèmes vocaliques de l'arabe et du tamazight, de sorte que les locuteurs de ces deux langues procèdent à une dénasalisation de ces phonèmes. A ce propos, Maume explique que les arabophones tendent « à éliminer les facteurs de labialisation et de nasalisation propres au français pour ne retenir que l'opposition voyelle antérieure/voyelle postérieure. »⁶⁰ Pour illustrer ce phénomène, nous citons à titre d'exemples [kamjɔ̃] et [myskylasjɔ̃] respectivement prononcés *[kamju] et *[myskylasju].

b. INTERFÉRENCES CONSONANTIQUES

Les systèmes consonantiques de l'arabe et du tamazight sont plus riches par rapport au système consonantique du français étant donné qu'il existe vingt-sept consonnes en tamazight, vingt-six en arabe (sans tenir compte des phonèmes waw et ya) et seulement vingt consonnes en français y compris les trois semi-consonnes.

Les écarts constatés dans les systèmes consonantiques des trois langues coexistant en Algérie entraînent des prononciations erronées d'origine interférentielle chez les

⁶⁰ J-L MAUME, « L'apprentissage du français chez les arabophones maghrébins (diglossie et plurilinguisme en Tunisie) », in *Langue française*, JSTOR, 1973, p. 104.

apprenants du FLE. Les deux tableaux ci-après représentent les consonnes arabes et berbères qui ne figurent pas dans le système consonantique du français.

Gr.	Ph.	Gr.	Ph.	Gr.	Ph.	Gr.	Ph.	Gr.	Ph.
ا	A	خ	X	ش	ʃ	غ	ɣ (R)	ن	n
ب	B	د	D	ص	sʕ	ف	F	ه	h
ت	T	ذ	Ḍ	ض	dʕ, ḍʕ	ق	Q	و	w
ث	Ṯ	ر	R	ط	tʕ	ك	K	ي	j
ج	dʒ, ʒ	ز	Z	ظ	ḍʕ	ل	L		
ح	H	س	S	ع	ʕʕ	م	M		

Tableau 2: Comparaison entre les systèmes consonantiques arabe et français⁶¹

a ا	b ب	g گ	d د	d ض	e ه	f ف	k ك	h هـ	h ح	ε ع	kh خ	q ق	i ي
o	Ṯ	ʒ	ʌ	E	o	ʒ	ʀ	ʌ	ʌ	ʌ	ʌ	ʌ	ʌ
j ج	l ل	m م	n ن	u و	r ر	r ر	gh غ	s س	s ص	ch ش	t ت	t ط	w و
I	ʒ	ʌ	ʌ	o	o	Q	ʌ	ʌ	ʌ	ʌ	ʌ	E	ʌ
y ي	z ز	z ز	w و										
ʌ	ʌ	ʌ	ʌ										

Tableau 3: Comparaison entre les systèmes consonantiques berbère et français⁶²

Nous estimons que les difficultés majeures auxquelles se heurtent les locuteurs arabophones et berbérophones sont principalement liées à la prononciation des consonnes françaises [p], [v], [t] erronément substituées par des phonèmes appartenant aux langues maternelles de ces locuteurs.

Vu l'absence de l'occlusive sourde [p] dans les systèmes consonantiques de l'arabe et du tamazight, les locuteurs de ces deux langues la substituent par un son déjà existant

⁶¹ Les cases grises représentent les consonnes communes tandis que les cases blanches indiquent les consonnes qui n'existent qu'en arabe.

⁶² Les cases entourées en orange indiquent les consonnes qui n'existent qu'en tamazight.

dans leur L1 soit l'occlusive sonore [b]. Le recours à cette consonne se justifie par la proximité articuloire de la paire des phonèmes [p] et [b] qui partagent le même point d'articulation bilabiale et ne diffèrent qu'au niveau de la sonorité ([p] est sourd tandis que [b] est sonore). Cette interférence phonétique peut se manifester dans les exemples [pʁɔblɛm], [pasɑʒ], [kɑpʁis] respectivement prononcés *[brɔblɛm], *[basɑʒ], *[kɑbris]

Pour ce qui est de la consonne [v], elle est généralement remplacée par la consonne [f]. L'interférence de ce son existant dans la L1 des locuteurs algériens est due à la proximité d'articulation des phonèmes [v] et [f] puisque les deux sont des constrictives labiodentales dont la distinction s'établit par le trait de sonorité : le phonème [v] est sonore alors que le [f] est sourd. Ce type d'interférence est fréquemment rencontré chez les algériens lors de la prononciation des mots français tels que [vɛvɛj], [vaz], [velo] erronément prononcés comme *[vɛfɛj], *[faz], *[filu].

Parmi les consonnes qui préoccupent les locuteurs arabophones et berbérophones, nous retrouvons aussi l'occlusive alvéolaire sourde [t] qui, par interférence de la L1, est articulée comme une consonne dentale, comme il est possible qu'elle soit assimilée à la consonne alvéolaire emphatique ط [t̤] provenant des systèmes consonantiques de l'arabe et du tamazight. Cette assimilation peut être illustrée par les noms [tabl], [kɔ̃tʁol], [kɑvtabl] qui, par interférence de la langue première des locuteurs algériens, sont prononcés *[t̤abl], *[kɔ̃t̤ʁol] et *[kɑRtabl].

Notons, enfin, que les systèmes phonologiques peuvent s'influencer mutuellement quand les sons ont des colorations différentes en L1 et e L2 comme dans le cas de la consonne 'ayn (ع) qui bien qu'elle soit forte en arabe, les berbérophones l'assimilent à une sonore faible lorsqu'ils parlent en arabe (Ex : [ʕayb] qui devient [ʕib]).

5.2.2. L'INTERFÉRENCE MORPHOSYNTAXIQUE

Sachant que la morphologie décrit les règles régissant la structure interne des mots, *c'est-à-dire les règles de combinaison entre les morphèmes racines pour constituer des « mots »*⁶³. Elle décrit les différentes formes sous lesquelles les mots

⁶³ Jean DUBOIS[et al.], op. cit., p. 310.

sont susceptibles d'apparaître en fonction des catégories du genre, du nombre, de temps, de personne, etc.

Quant à la syntaxe, elle s'intéresse plutôt aux morphèmes lexicaux et les règles selon lesquelles ils se combinent en phrases. En effet, la morphologie traite des modifications des mots selon les rapports syntaxiques qu'ils entretiennent entre eux au sein de l'énoncé. Ainsi, nous déduisons que la morphologie et la syntaxe sont étroitement liées, étant donné que cette dernière fait appel à des éléments de la morphologie pour organiser la structure d'une phrase selon les règles d'agencement syntaxiques. C'est dans ce même ordre d'idée que C. Parisse affirme que «*c'est pour désigner cette étude conjointe de la morphologie (dans ses aspects syntaxiques) et de la syntaxe, étude visant à décrire la formation des énoncés, que l'on parle de morphosyntaxe.*»⁶⁴

En considérant l'association de la morphologie à la syntaxe comme un tout indissociable, la morphosyntaxe consiste à décrire la formation des mots, des syntagmes et des phrases en fonction des règles de combinaison des morphèmes. En d'autres termes, la morphosyntaxe est la discipline qui étudie la structure interne des mots en décrivant les règles selon lesquelles les morphèmes se combinent et se modifient en fonction des différentes catégories grammaticales telles que le genre, le nombre, la personne, le mode, le temps, etc.

D'un point de vue interférentiel, les erreurs morphologiques consistent à introduire un trait morphologique appartenant à la L1 des sujets non-natifs dans la L2, alors que l'interférence syntaxique porte sur l'agencement «*de la structure d'une phrase dans une langue B selon celle de la première langue A*»⁶⁵, elle est due à la méconnaissance des règles régissant le système grammatical de la langue cible qui amène l'apprenant à transférer des caractéristiques grammaticales de sa L1 à la L2.

Nous tenons à préciser que les deux types d'interférences susmentionnées sont étroitement liées du fait que les interférences d'ordre morphologiques engendrent

⁶⁴ Christophe PARISSÉ, « La morphosyntaxe: Qu'est ce qu'est?-Application au cas de la langue française? », in *Rééducation orthophonique*, Ortho édition, 2009, 47 (238), p. 8.

⁶⁵ Louis-Jean CALVET, op. cit., p. 19.

souvent des interférences syntaxiques comme dans la phrase « *La phénomène est étudiée par des spécialistes. » où le genre féminin attribué erronément au nom « phénomène » a conduit à un mauvais accord du participe passé qui au lieu d'être mis au masculin a été accordé au féminin en fonction du genre du nom auquel il se rapporte.

5.2.2.1. LES INTERFÉRENCES MORPHOSYNTAXIQUES DANS LE CONTEXTE ALGÉRIEN

Pratiquées dans le contexte algérien, les interférences d'ordre morphosyntaxiques sont omniprésentes lors de l'usage de la langue française par les arabophones et les berbérophones. Parmi ces interférences, nous citons à titre d'exemples :

a. LE GENRE DES NOMS

Vu que les genres des noms ne se croisent pas toujours en L1 et en L2, les locuteurs algériens pourraient confondre le genre du nom en français avec celui de son équivalent dans leurs L1, soit l'arabe et le tamazight (avec leurs différentes variétés), les exemples suivants illustrent cette non-conformité générique.

L2 \ L1	Côté	Sachet	Paradis
L'arabe dialectal	<i>Ġiha</i> جهة (fém.)	<i>Šokkara</i> سكارا (fém.)	<i>Alġanna</i> الجنة (fém.)
Le chaoui	<i>Jiha / jihet</i> (fém.)	<i>tackart</i> (fém.)	<i>Jennet</i> (fém.)
Le kabyle	<i>Ljiha</i> (fém.)	<i>taculliḍt</i> (fém.)	<i>Ljennet</i> (fém.)
Le touareg	<i>Ayil</i> (fém.)	<i>Tireɛrirt</i> (fém.)	<i>Aljennet</i> (fém.)

Tableau 4: Exemples d'incongruence générique en L1 et en L2

Il est impératif de rappeler que la présente recherche porte principalement sur les erreurs liées à l'assignation du genre des noms en français par les apprenants du FLE. Nous reviendrons sur ce type d'interférence avec plus d'explications et de détails dans la partie pratique de notre recherche qui consiste à expliquer les erreurs d'assignation générique relatives aux noms français proposés aux étudiants de première année inscrits au département de littérature et langue françaises au sein de l'université de Laghouat

b. LE NOMBRE DES NOMS

C'est le cas de certains noms pour lesquels la grammaire française impose l'usage du pluriel (comme trait morphosyntaxique) pour désigner des référents singuliers tels que «chaussures», et «cheveux». Le nombre de ces noms présente une source de confusion pour les locuteurs algériens qui les emploient au singulier du fait que c'est le nombre de leurs équivalents dans leurs langues maternelles. Le tableau ci-après explique ce phénomène.

L1	Equivalent du nom «chaussures»	Equivalent du nom «cheveux»	Le nombre des équivalents en L1
Arabe	<i>Ṣabbāṭ</i> صباط	<i>Ṣā'r</i> شعر	Singulier
Chaoui	<i>Arkes</i>	<i>Zau</i>	Singulier
Kabyle	<i>Arkes</i>	<i>Tacebbubt</i>	Singulier
Touareg	<i>Efakel</i>	<i>Imzad</i>	Singulier

Tableau 5: Exemples illustrant l'interférence du trait du nombre

c. LE CHOIX DES PRÉPOSITIONS

Parmi les erreurs fréquemment commises par les apprenants non-natifs, nous retrouvons le transfert négatif des prépositions appartenant à leur L1 introduites dans des énoncés produits en L2 bien que la distribution des prépositions en L2 soit régie par un ensemble de règles syntactico-sémantiques.

En ce qui concerne le contenu sémantique rempli par les prépositions, M. Riegel et al. soulignent «*qu'elles soient ou non porteuses d'un sens identifiable à travers la diversité de leurs emplois, les prépositions contribuent à l'établissement de relations sémantiques entre les termes qu'elles relient.*»⁶⁶

⁶⁶ MARTIN RIEGEL, Jean-Christophe PELLAT et René RIOUL, *Grammaire méthodique du français*, (éd. 7 revue et augmentée), Paris: PUF, 2009, p. 369.

Pour illustrer la confusion dans le système de prépositions, nous proposons les trois énoncés suivants :

- Ex 01 : * Ceci contribue **dans** le développement de la science.
- Ex 02 : * Le candidat parle **sur** son programme électoral.
- Ex 03 : * Le tourisme **dans** l'Algérie est mis à l'écart.

En analysant le premier exemple, nous notons un usage erroné de la préposition « dans » qui doit être substituée par l'article défini contracté « au » (à + le). Il est à rappeler qu'en langue française, la règle syntactico-sémantique stipule que le verbe « participer » doit être suivi par la préposition « à ». L'usage de la préposition « dans » dans le premier énoncé témoigne d'une erreur interférentielle qui serait due à un transfert négatif des prépositions "fi" (في) et « di » provenant respectivement de l'arabe et du tamazight comme le confirme la traduction arabe ci-après :

- Ceci contribue **dans** le développement de la science = هذا يساهم في تطور العلم

Pour ce qui est de la confusion observée dans le second exemple, nous estimons qu'elle se justifierait par une interférence de la préposition arabe « 'alā » (على) ou « yef » en tamazight qui correspondent à la préposition « dans » en français. Selon les règles de la grammaire française, la construction correcte de cet énoncé est plutôt « Le candidat parle de son programme électoral. »

Quant à la dernière erreur interférentielle marquée par le choix inadéquat de la préposition « dans » au lieu de « en », il semble que cette interférence serait le résultat d'un transfert négatif de la préposition « fi » (في) par les arabophones et « di » par les berbérophones. Il s'agit d'un écart par rapport à la norme grammaticale qui exige l'emploi de la préposition « en » après un nom de pays « *quand ce dernier est au féminin ou qu'il commence par une voyelle, la préposition de lieu est alors « en »* »⁶⁷.

⁶⁷ Geneviève-Dominique DE SALINS, *Grammaire pour l'enseignement/apprentissage du fle*, Didier, 1996, p. 130.

d. L'ACCORD DU DÉTERMINANT « TOUT »

Cette erreur est très récurrente chez les algériens apprenant du FLE qui n'appliquent pas la règle morphosyntaxique de l'accord en genre et en nombre du déterminant « tout » avec le nom auquel il se rapporte. Une telle erreur pourrait être expliquée par l'influence des L1 des arabophones et des berbérophones, vu l'invariabilité des équivalents du déterminant «tout» en arabe et en tamazight soit «kull» (كل)⁶⁸ et *akk*^w. Les énoncés ci-après illustrent ce type d'interférences :

- ***Tout** les étudiants sont concernés par l'épreuve.
- * J'ai lu **tout** les œuvres de Camus.
- *L'inondation a touché **tout** la ville.

A travers ces trois exemples, nous remarquons que les règles de l'accord en genre et en nombre n'ont pas été respectées en raison de l'interférence des équivalents invariables en arabe et en berbère. En effet, les constructions correctes devraient être :

- **Tous** les étudiants sont concernés par l'épreuve.
- J'ai lu **toutes** les œuvres de Camus.
- L'inondation a touché **toute** la ville.

5.2.3. L'INTERFÉRENCE LEXICO-SÉMANTIQUE

En raison de sa vitalité naturelle, le lexique de la langue française est indubitablement ouvert. Une telle ouverture lui permet de s'adapter aux changements et aux exigences économiques et sociopolitiques du monde contemporain. En effet, la langue française connaît un enrichissement perpétuel grâce à des procédés linguistiques tels que l'emprunt, le calque et le néologisme, etc.

Par ailleurs, l'instabilité du lexique français ainsi que l'influence des L1 des sujets non-natifs peuvent engendrer des interférences au niveau lexical qui représente un lieu privilégié pour la réalisation des erreurs. Ces interférences sont très courantes lorsque «*le bilinguisme est massif et [que] les langues en contact sont fonctionnellement différentes*»⁶⁹. Selon Vermes et Boutet, «*L'interférence apparaît remarquablement*

⁶⁸Notons qu'en arabe, lorsque "كل" est postposé par rapport au nom qu'il détermine, il s'accorde en genre et en nombre (Ex: الأولاد كلهم, المدن كلها)

⁶⁹ Abdelaziz BERKAÏ, op. cit., p. 15.

*aussi au niveau du lexique, lorsqu'il y a intrusion d'une unité de L1 dans L2. apprenant peut utiliser un mot ou un groupe de mots de sa langue dans l'autre langue.»*⁷⁰ C'est dire que l'interférence lexicale se présente comme l'introduction d'une unité lexicale provenant de la L1 de l'apprenant non-natif dans son discours en L2.

Parmi ces interférences, nous retrouvons l'emprunt lexical considéré comme le plus marquant des phénomènes sociolinguistiques issus du contact de langues. A ce propos, Pergnier affirme que « *l'emprunt est le résultat d'interférences entre deux langues et qu'il n'y a donc emprunt que dans la mesure où deux langues sont en contact à travers un nombre plus ou moins élevé de locuteurs, bilingues à des degrés divers.»*⁷¹. Selon Dubois et al, l'emprunt se produit «*quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'emprunts.»*⁷², il s'agit alors d'un processus par lequel un locuteur ou une communauté s'incorpore un élément significatif tel quel d'une autre communauté linguistique pour combler une lacune lexicale ou pour des raisons sociolinguistiques et culturelles. Nous citons à titre d'exemples, les emprunts *brainstorming*, *kidnapping*, *football* (de l'anglais), *bled*, *toubib*, *hallal* (de l'arabe), *piano*, *fiasco*, *pizza* (de l'italien), etc.

Toutefois, il ne faut pas confondre l'emprunt lexical avec le calque qui se présente comme «*une interférence qui ne met pas en jeu le signifiant des signes, et porte uniquement sur les structures sous-jacentes du signifié»*⁷³, ceci signifie que le procédé du calque linguistique se produit quand on emprunte à une langue étrangère un mot ou une expression littéralement traduits, c'est «*une façon adoucie [...] peu perceptible d'adopter un mot ou un tour étranger»*⁷⁴. Les expressions « salle de séjours » dont l'origine anglaise est «*living-room*» ou «dent de sagesse» qui donne «*ضرس العقل* » en arabe illustrent ce phénomène.

⁷⁰ Geneviève Vermes et Josiane Boutet, *France, pays multilingue*, vol. 1, L'Harmattan, 1987, p. 111.

⁷¹ Maurice Pergnier, *Les anglicismes: danger ou enrichissement pour la langue française?*, FeniXX, 1989, p. 23.

⁷² Jean Dubois[et al.], op. cit., p. 177.

⁷³ Maurice Pergnier, op. cit., p. 89.

⁷⁴ Louis Deroy, *L'emprunt linguistique*, Belles lettres, 1980, p. 216.

Il est à noter que l'interférence d'une unité lexicale provenant de la L1 des sujets non-natifs subit souvent des modifications sur le plan sémantique à cause d'une traduction inadéquate de la pensée du locuteur dans la mesure où le sens véhiculé par l'unité traduite de la L1 ne correspond pas toujours à l'idée que le locuteur non-natif a l'intention de transmettre lorsqu'il s'exprime en L2. Les modifications du contenu sémantique des unités transférées sont liées au procédé de substitution⁷⁵ *«dont les sous-catégories les plus importantes sont celles des calques et des emprunts sémantiques. Puisqu'il est rare qu'un élément ne subisse aucune modification [...]»*⁷⁶.

Par calque sémantique, nous entendons tout procès par lequel un signifiant indigène préexistant emprunte un signifié provenant d'une langue étrangère ; il se produit lorsque l'acception d'un mot est modifiée en raison de l'influence d'une langue prêteuse. On parle alors d'interférences lexico-sémantiques, celles-ci se manifestent quand un sujet non-natif produit un énoncé en L2 en traduisant des unités lexicales de sa L1 et que cette traduction littérale entraîne des changements d'ordre sémantique. De ce fait, des ambiguïtés et des malentendus peuvent s'installer chez le destinataire du message. C'est dans ce même ordre d'idées, que Abdulghani Al-Hajebi affirme que *«L'interférence sémantique que les apprenants d'une langue seconde produisent crée une ambiguïté qui menace parfois la clarté de l'énoncé ou du discours, et c'est pourquoi elle est considérée comme la plus dangereuse de toutes les interférences.»*⁷⁷

5.2.3.1. QUELQUES INTERFÉRENCES LEXICO-SÉMANTIQUES FAITES PAR LES LOCUTEURS ALGÉRIENS

Pour illustrer ce type d'interférences pratiquées dans le contexte algérien, nous proposons de répartir les exemples en deux catégories :

⁷⁵ Par opposition à l'importation des emprunts lexicaux qui conserve la forme et le sens tels quels.

⁷⁶ Kathleen J MCHUGH, « Le calque linguistique », in *Initial (e) s*, vol. 4, 1984, p. 4.

⁷⁷ Abdulghani AL-HAJEBI, « L'interférence de l'anglais sur le français chez les apprenants canadiens du français langue seconde », in *Recherches en didactique des langues et des cultures. Les cahiers de l'Acedle*, Acedle (Association des Chercheurs et Enseignants Didacticiens des Langues étrangères, 2019, disponible sur: <http://journals.openedition.org/rdlc/6788> consulté le 20 novembre 2019.

a. LE RECOURS AUX EMPRUNTS LEXICAUX D'ORIGINE ARABE ET TAMAZIGHT

Il s'agit, ici, de l'introduction d'un mot ou d'un syntagme provenant des L1 des locuteurs algériens arabophones et berbérophones lors de l'usage de la langue française en tant que langue étrangère. Le lieu privilégié de ce type d'erreurs interférentielles est bel et bien l'expression orale. Citons à titre d'exemples :

- Ex01 : Massilia suit des cours *ta* ' violon.
- Ex02 : Ahmed est un vrai *argaz*.

En lisant la première phrase, nous remarquons le recours à un signifiant qui provient de l'arabe dialectal, soit le mot « *ta* ' » (تاع) qui a substitué la préposition «de» au lieu de dire «Massilia suit des cours de violon»

L'emprunt lexical de la préposition arabe «*ta* ' » est très récurrent chez les algériens dont la langue maternelle est l'arabe dialectal.

En ce qui concerne le second exemple, nous précisons qu'il est produit par un chaouiphone⁷⁸. Le recours au nom « *argaz* » signifiant « homme » se justifierait par la charge sémantique et culturelle transmise à travers l'usage d'un mot chaoui (connotant la virilité et la fermeté) qui serait plus expressif que le nom « homme ».

b. LE RECOURS AU CALQUE SEMANTIQUE

Selon Thouraya Ben Amor Ben Hamida, «*certaines impropriétés au niveau du choix des unités lexicales trouvent leur explication dans le calque sémantique des unités lexicales en L1*»⁷⁹. Les exemples⁸⁰ ci-après illustrent ce phénomène :

- Ex 01 : J'ai aidé une grande femme.
- Ex 02 : Il a tout fait pour gagner le bac.

- Le choix de l'adjectif «grande» dans la première phrase est influencé par la L1 des arabophones ayant calqué le signifié de *kbira* كبيرة (dans le sens de vieille) en arabe en employant l'adjectif de taille «grande». Cette erreur pourrait s'expliquer par un

⁷⁸ Locuteur parlant le chaoui qui est une variété de la langue tamazight.

⁷⁹ Thouraya BEN AMOR BEN HAMIDA, « Erreurs interférentielles arabe-français et enseignement du français », in *Synergie Tunisie*, vol. 1, 2009, p. 115.

⁸⁰ Notons que les deux exemples illustrent l'interférence de l'arabe dialectal dans des énoncés produits en français.

procédé de synonymie tel que dans les noms de librairie et bibliothèque auxquelles correspond un seul équivalent arabe soit « *maktaba* » (مكتبة), cette équivalence peut induire les arabophones en erreurs qui n'emploient que le mot «bibliothèque» pour se référer à un lieu où on peut trouver des livres (bibliothèque / librairie).

-L'usage erroné du verbe « gagner » dans la seconde phrase témoignerait d'une traduction littérale du verbe arabe "*rbah*" (ربح) au lieu de dire « il a eu / obtenu son bac».

5.2.4. L'INTERFÉRENCE SOCIOCULTURELLE

D'un point de vue sociolinguistique, le langage se définit comme un fait social permettant de véhiculer la culture des locuteurs qui la pratiquent aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Pour Guy Rocher, la notion de culture est conçue comme «*un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui (...) servent d'une manière à la fois objective et symbolique à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte*»⁸¹.

Quant à Levi-Strauss (cité par Charbonnier), il considère le langage comme un « *fait culturel par excellence* »⁸², selon lui, la culture est étroitement liée au langage étant donné que «*le langage est une partie de la culture ; en second lieu, parce que le langage est l'instrument essentiel, le moyen privilégié par lequel nous assimilons la culture de notre groupe [...]; enfin et surtout, parce que le langage est la plus parfaite de toutes les manifestations d'ordre culturel (...)*»⁸³

Toutefois, il est impératif de souligner que la maîtrise d'une langue ne signifie pas nécessairement la connaissance de la culture qu'elle sert à véhiculer car «*communiquer avec une communauté linguistique est une chose, établir des liens sociaux ou vivre au*

⁸¹ Guy ROCHER, *Introduction générale à la sociologie , Regards sur la réalité sociale*, vol. 1, Montréal: Hurtubise HMH, 1969, p. 88.

⁸² Claude LEVI-STRAUSS et Georges CHARBONNIER, *Entretiens avec Claude Lévi-Strauss*, Union générale d'éditions, 1969, p. 183.

⁸³ Ibidem.

sein de cette communauté en est une autre. Chaque culture est régie par des codes explicites et implicites»⁸⁴.

Pour les apprenants non-natifs bilingues ou plurilingues, la dimension culturelle de la L2 représente l'un des obstacles auxquels ils se heurtent pendant l'acte d'apprentissage de la langue étrangère. A ce propos, Melaouhia Ben Hamadi note que *«nous devons considérer l'apprenant en langue étrangère comme un être social qui se sert de ses acquis linguistiques et de ses compétences langagières, mais qui tient compte également des contraintes liées à son environnement et à sa culture.»⁸⁵* En effet, les contraintes citées par l'auteure peuvent engendrer des interférences socioculturelles qui se manifestent chez les apprenants non-natifs à cause d'une interaction culturelle entre sa propre culture et celle que véhicule la langue étrangère qu'il vise à acquérir. Il s'agit de mettre en contact des univers culturels divergents qui amènent l'apprenant à reproduire inconsciemment des éléments appartenant à sa langue maternelle lorsqu'il s'exprime dans une langue étrangère, cette reproduction serait due aux différences existant entre la culture de l'apprenant et la culture liée à la L2.

Au sujet des interférences socioculturelles, A. Berkai affirme que *«les mots et les référents auxquels ils renvoient sont parfois porteurs de charges culturelles partagées par une communauté linguistique qu'on ne retrouve pas nécessairement chez d'autres communautés, a fortiori éloignées.»⁸⁶*

5.2.4.1. EXEMPLES D'INTERFERENCES SOCIOCULTURELLES CHEZ LES ALGERIENS APPRENANT DU FLE

D'après le schéma de Jakobson, tout acte de communication repose sur la présence d'un message partagé par un destinataire et un destinataire. Ce message doit être composé d'un ensemble d'énoncés conformes aussi bien aux normes linguistiques qu'aux codes socioculturels de l'interlocuteurs.

⁸⁴ Mohammed BENJELLOUN et Adil FATHI, « La langue, source de conflit culturel. Étude de Stupeurs et tremblements d'Amélie Nothomb », in *Mélanges francophones*, volume X, n° 13, 2016 p. 32.

⁸⁵ Houda MELAOUHIA BEN HAMADI, « Diversités culturelles et problèmes d'interférences », in *Multilinguales*, Université Abderrahmane Mira-Bejaia, n°3, 2014, p. 161.

⁸⁶ Abdelaziz BERKAÏ, op. cit., p. 16.

Il est nécessaire de rappeler que le paysage sociolinguistique en Algérie connaît une richesse linguistique vu la coexistence de plusieurs langues, en l'occurrence l'arabe et le tamazight avec leurs différentes variétés et le français comme langue étrangère. Ainsi, cette situation de plurilinguisme met la langue française en contact avec les différentes cultures des locuteurs algériens arabophones et berbérophones. Une telle cohabitation serait à l'origine de plusieurs interférences culturelles comme c'est le cas pour les formules de politesse, au sujet desquelles Su-Er Sun explique que «*chaque culture ayant ses propres façons pour exprimer la politesse, une forme de politesse appropriée dans un pays donne peut paraître bizarre ou impolie dans un autre. C'est ce qu'on appelle l'interférence culturelle.*»⁸⁷

a. LE CAS DE LA FORMULE DE POLITESSE « BONSOIR »

Parmi les interférences relatives aux formules de politesse, nous constatons que les locuteurs arabophones et berbérophones commettent souvent des erreurs quant à l'usage de la formule «bonsoir» en se référant à la formule "*masa' -lhayr*" (مساء الخير)⁸⁸ qu'ils emploient à partir de midi alors qu'en langue française, la règle générale stipule qu'on commence à l'employer à partir du moment où le jour décline, soit entre 18h ou 19h.

b. LA CONFUSION LIÉE AU VOUVOIEMENT

Par ailleurs, les locuteurs algériens trouvent des difficultés à l'égard du vouvoiement en tant que marque de politesse en langue française⁸⁹, vu qu'ils confondent fréquemment entre le vouvoiement et le tutoiement (comme dans le cas d'un étudiant qui s'adresse à son enseignant en lui disant : *Peux-tu me réexpliquer le cours s'il te plaît ? au lieu de dire : Pouvez-vous me réexpliquer le cours s'il vous plaît?). Une telle confusion serait due au recours aux structures culturelles des langues arabe et tamazight selon lesquelles les pronoms personnels respectifs "*antum*" «أنتم» et «*kunwi*» ne sont employés que pour désigner un groupe de personnes⁹⁰.

⁸⁷ Su-Er SUN, « *Un Cas d'interférence culturelle: L'expression des relations de politesse en français et en chinois* », Université Stendhal (Grenoble), 1987. résumé disponible sur [<https://www.theses.fr/1987GRE39015>] consulté le 21 septembre 2019 ;

⁸⁸ Cette formule est communément employée par les arabophones ainsi que les berbérophones.

⁸⁹ Il s'agit d'une particularité de la langue française.

⁹⁰ Sauf dans le cas de la langue arabe classique, où le vouvoiement est imposé lorsqu'on s'adresse à un magistrat.

c. L'INTERFÉRENCE DANS L'USAGE MÉTAPHORIQUE DE «LA LUNE»

L'usage métaphorique du nom « lune » représente l'une des interférences culturelles faites par les locuteurs algériens lorsqu'ils s'expriment en français. En effet, dire d'une femme qu'elle est comme la lune pour exalter sa beauté traduit une interférence culturelle de l'arabe et du tamazight dans la mesure où le mot *lune* (soit قمر «*gmar*» / «*qmar*» en arabe et «*ayyur*» / «*aggur*» en amazighe) porte une charge culturelle élogieuse du fait que ce nom connote la beauté dans la culture des arabes et des berbères, tandis qu'en langue française il est plutôt porteur d'une charge péjorative connotant l'idiotie et la stupidité tel que dans la locution *con comme la lune*.

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous tenons à avancer que le paysage sociolinguistique algérien est plurilingue du fait de la coexistence de plusieurs codes linguistiques au sein du même territoire, à savoir l'arabe, le tamazight et le français. Cette cohabitation linguistique a généré un contact entre les différentes langues et dialectes usités par les locuteurs algériens ayant engendré plusieurs phénomènes sociolinguistiques tels que le bilinguisme, le calque, l'emprunt et l'interférence linguistique.

Chapitre IX

Attitudes, représentations et opinions linguistiques

INTRODUCTION

Une langue est souvent définie comme moyen de communication. C'est donc un instrument, comme tout autre instrument dont on se sert, quand on en a besoin et que l'on range après. Mais les rapports que nous avons avec nos moyens de communications diffèrent de ceux que nous avons avec les outils que nous utilisons (le marteau, les ciseaux...) il existe tout un ensemble de sentiments des locuteurs face à leurs langues et aux variétés des langues et à ceux qui les utilisent. On peut aimer ou ne pas aimer le marteau, mais cela ne change rien à la façon dont on se sert de cet instrument, alors que les attitudes envers les langues ont des retombées sur les comportements linguistiques. Il y a ce qu'on pourrait appeler des regards sur les langues, des images de la langue, des normes qui peuvent être partagées par tous ou différenciées selon certaines variables sociales et qui génèrent des attitudes des sentiments, des comportements eux-mêmes différenciés. «Un usage n'existe pas sans représentation et que l'interaction entre les pratiques et la représentation de ces pratiques, constitue un ensemble indissociable.» (1) J. LE DU & Y. LE BERRE, de leur côté, soulignent que « Les langues ne se rencontrent pas seulement, dans la réalité observable. Leurs contacts dans l'imaginaire sont, également, complexes et importants à connaître.» (2)

Les notions de « représentations et d'attitudes » sont toutes les deux empruntées à la psychologie sociale et présentent de nombreux points de rencontre. Elles sont parfois utilisées l'une à la place de l'autre. Beaucoup d'auteurs préfèrent néanmoins les distinguer.

La notion de représentation est, aujourd'hui, de plus en plus, présente dans le champ des études, portant sur les langues, leur appropriation et leur transmission. « Un grand nombre de recherche en sociolinguistique ont montré l'influence déterminante des pratiques de toute nature sur les représentations...

Représentations, attitudes, ou opinions linguistiques ?

Les jugements sur la langue ou sur les langues appartiennent au domaine des

représentations ou des phénomènes épi-linguistiques⁹¹. Les représentations regroupent les attitudes, les perceptions et les opinions linguistiques. L'origine des représentations en tant que croyances collectives partagées par la communauté linguistique remontent aux années 1950. Dès lors, il a été découvert que les représentations sont présentes dans toutes les sociétés et ce sont elles qui régissent le fonctionnement de ces dernières et l'action individuel de ses sujets (Rouquette et Rateau cité par Boyer, 2003 :11).

En sociolinguistique, il y a lieu de distinguer trois notions : les représentations, les attitudes et les opinions linguistiques. Selon Boyer (2003), Ludi et Py (2003) Bavoux (2002) Guenier (1997) Lafontaine (1997). Les représentations sont des croyances sournoisement construites par les membres de la communauté linguistique. Les représentations se manifestent à travers la valorisation, dévalorisation, sublimation ou mépris (Bavoux, 2002: 57).

Bien que les attitudes découlent des représentations, une différence existe entre elles. Les attitudes sont observables au niveau du comportement. En d'autres mots, l'attitude est la matérialisation de la représentation. Quant aux opinions, elles ont pour rôle la verbalisation en énoncés des représentations (Bavoux, 2002: 67).

Les informations dont dispose un individu sur un objet particulier constituent ainsi son stock de croyances sur l'objet. Ces croyances peuvent être motivées par des informations objectives, comme elles peuvent s'appuyer sur des préjugés ou des stéréotypes. Elles peuvent aussi être modifiées et évoluer. Les attitudes organisent des conduites et des comportements plus ou moins stables, mais ne peuvent pas être directement observées. Elles sont généralement associées et évaluées par rapport aux comportements qu'elles génèrent.

Les stéréotypes

On considère généralement que le stéréotype constitue une forme spécifique de verbalisation d'attitudes, caractérisé par l'accord des membres d'un même groupe

⁹¹ Epilinguistique Le terme qualifie les jugements de valeur que les locuteurs portent sur la langue utilisée et les autres langues : les qualificatifs de « beau », « noble », « clair », etc., appliqués à la langue, sont dénués de caractère scientifique, mais peuvent fournir des données importantes en cas de conflit entre langues.

autour de certains traits, qui sont adoptés comme valides et discriminants pour décrire un autre (l'étranger) dans sa différence (Tajfel 1981 : 115). Le stéréotype affiche ainsi les perceptions identitaires et la cohésion des groupes. Il donne des grilles de lecture, par la comparaison et l'opposition aux traits attribués à d'autres groupes. L'important n'est ainsi pas de décider si le stéréotype est " vrai ", mais de savoir le reconnaître comme tel, et de reconnaître sa validité pour un groupe donné, dans la manière dont il affecte les relations entre les groupes et corollairement.

Les stéréotypes identifient des images stables et décontextualisées, schématiques et raccourcies, qui fonctionnent dans la mémoire commune, et auxquelles adhèrent certains groupes. Le degré d'adhésion et de validité que leur portent certains groupes de locuteurs ou des individus peuvent être liés à des conduites, à des comportements linguistiques et à des comportements d'apprentissage.

Les représentations sociales

Au cours du XXème siècle se sont développés progressivement des travaux portant sur l'apparition, la nature et la structure des « représentations sociales ». Pour Jodelet (1989), une représentation sociale est "une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social". Les représentations apparaissent alors déterminantes dans la gestion des relations sociales, tant du point de vue des conduites que de la communication. Les définitions traditionnelles chez les psychologues sociaux insistent sur trois aspects interdépendants qui caractérisent les représentations : leur élaboration dans et par la communication, la (re)construction du réel et la maîtrise de l'environnement par son organisation : « Analyser une représentation sociale, c'est tenter de comprendre et d'expliquer la nature des liens sociaux qui unissent les individus, des pratiques sociales qu'ils développent, de même que les relations intra et intergroupes. » (Bonardi & Roussiau 1999 : 25).

Moscovici 1961 insistait déjà sur deux processus à l'œuvre dans la formation et le fonctionnement des représentations sociales : celui d'objectivation d'abord, qui rend compte de la manière dont un individu sélectionne certaines informations plus expressives pour lui et les transforme en images signifiantes, moins riches en

informations mais plus productives pour la compréhension ; celui d'ancrage ensuite, qui permet d'adapter pour l'incorporer l'élément moins familier au sein des catégories familières et fonctionnelles que le sujet possède déjà : « L'ancrage permet d'accrocher quelque chose qui est nouveau à quelque chose qui est ancien, et donc qui est partagé par les individus appartenant à un même groupe » (Guimelli 1994 : 14). Autrement dit, il s'agit de rendre intelligible ce qui est nouveau ou étranger et de permettre une meilleure communication en offrant des outils communs d'analyse des événements.

Les représentations sociolinguistiques.

Aujourd'hui la notion de représentation est de plus en plus présente dans le champ des études portant sur les langues, leur appropriation et leur transmission. La langue est, avant tout, "un ensemble de pratiques et de représentations" affirme J.L. Calvet (1999 :165).

C'est la sociologie du langage, un des domaines de la sociolinguistique, qui s'occupe de sérier les attitudes et les représentations des locuteurs vis-à-vis des pratiques linguistiques (Messaoudi, 2003 : 4).

Nommée aussi représentation sociolinguistique, c'est une catégorie des représentations sociales. Même si la notion, d'un point de vue épistémologique, fonctionne de manière autonome dans certains secteurs des sciences du langage, il convient de situer la problématique des représentations par référence à son champ disciplinaire originel : la psychologie sociale. (Boyer.H, 1990 :102).

En ce qui concerne les sociolinguistes, il s'agit d'une certaine vision ou perception que les locuteurs se font des langues, cette forme de connaissance peut être fautive ou écran.

De nombreux travaux de sociolinguistes qui, à l'instar de William Labov, ont tenté de cerner ces aspects subjectifs articulés aux comportements des locuteurs, même de façon paradoxale,

Autrement dit, les représentations linguistiques peuvent renseigner sur les raisons profondes du choix des codes. Ces mêmes représentations qui génèrent les pratiques

linguistiques, génèrent aussi les attitudes vis-à-vis des langues en présence, « il y a derrière chaque langue un ensemble de représentations explicites ou non, qui expliquent le rapport à cette langue sous forme d'attachement ou de répulsion » (J.L.Calvet, 1999 :82). Ce sont les idées préconçues sur la langue ou ses locuteurs qui font que celle-ci soit valorisée et adoptée ou refusée et rejetée.

Par ailleurs, Canut et Houdebine (1998 : 23) soulignent que l'analyse des représentations et celles des pratiques linguistiques se complètent :

« L'analyse de l'imaginaire linguistique, des imaginaires, attitudes, représentations, opinions, croyances, etc.- tous ces termes se valent venus d'ici et là, qui tentent de cerner ce champ- a pour principal objectif, selon moi de permettre de dégager une partie de causalité de la dynamique linguistique et langagière. D'où la nécessité d'étudier les comportements et les attitudes des locuteurs, d'observer les productions et de ne pas se contenter de recueillir les paroles des sujets afin d'en dégager leurs représentations, celles-ci pouvant varier selon les situations, les interactions...».

2. Représentation, effet de causalité

2.1 Les représentations et l'insécurité linguistique

Les représentations linguistiques étaient considérées pendant longtemps comme la principale cause de l'insécurité linguistique⁹². L'école variationniste, où Labov avait basé son étude sur la stratification sociale des variables linguistiques[1], a montré l'effet que peuvent exercer les représentations sur le locuteur d'une langue donnée. L'image négative que le locuteur se construit de sa langue est à l'origine du sentiment d'insécurité linguistique. D'ailleurs, Cécile Canut considère l'insécurité linguistique comme une mauvaise autoévaluation voir un regard évaluatif instable sur sa langue (Canut, 1995 : 41:42). Ainsi, pendant longtemps, l'analyse des représentations était prise comme point central dans l'étude du phénomène d'insécurité linguistique (Canut, 1995 : 41:42). Plusieurs chercheurs depuis Labov ont constaté que les représentations

⁹² [Sentiment](#) lié à l'usage d'une [langue](#) ou d'une forme de langue qui n'est pas maîtrisée par la personne qui ressent alors un [malaise](#), qui se sent menacée. « l'insécurité linguistique [est] la prise de conscience, par les locuteurs, d'une distance entre leur idiolecte (ou leur sociolecte) et une langue qu'ils reconnaissent comme légitime parce qu'elle est celle de la classe dominante, ou celle d'autres communautés où l'on parle un français « pur », non abâtardi par les interférences avec un autre idiome, ou encore celle de locuteurs fictifs détenteurs de LA norme véhiculée par l'institution scolaire. » (Francard et al., 1993 : 13)

ont un effet majeur dans l'insécurité linguistique que peut ressentir le sujet. A partir du moment où ce dernier se rend compte de l'existence d'un modèle idéal qu'il n'arrive pas à atteindre, il ressent un mal être linguistique, lequel mal-être pouvant le conduire au silence et le cas extrême au mutisme (Billiez et al., 2002).

2.2 Les représentations et le contact avec la langue française

On va parler ici des représentations des étudiants algériens par rapport à la langue française. En effet, maîtriser le français en Algérie signifie l'accès à des domaines importants sur le plan social. Ainsi, les étudiants ont développé de nombreuses représentations sur cette langue. Les études suivantes nous montrent cet état de fait.

D'après une étude menée sur *les Représentations de la langue française chez les étudiants de première année de licence de français* par Djeghar (2014 :100), il ressort que la majorité des étudiants ont des représentations positives sur la langue française. Ils qualifient cette dernière de langue de prestige, de savoir, de culture, de promotion sociale, et que le seul moyen pour l'acquérir demeure l'école. Les liens positifs que ces étudiants entretiennent vis-à-vis de cette langue nous ont été aussi montrés à travers les termes d'affection et de subjectivité que ces étudiants ont employés dans leur discours épilinguistique à savoir : *c'est la langue que j'aime, c'est une passion, de hiérarchies sociales, de travail et de contact avec les gens*. Pour la plupart d'entre eux, le français est la langue de travail, de communication, et ils pensent que c'est grâce à cette langue qu'ils pourront acquérir le statut social de développé et d'intellect. Cependant, Djeghar (2014 :100) nous fait remarquer que ce sentiment d'appréciation à l'égard de la langue française est dû à une proximité des propos positifs utilisés dans la société algérienne afin de décrire la langue française. De plus, il a été constaté que ces étudiants dénigrent leurs niveaux en langue française. De nombreux étudiants sous-estiment leurs pratiques de la langue française. Il s'agit d'une autodépréciation générée par l'insatisfaction linguistique Djeghar (2005 :100).

Une autre étude analysant les représentations de quatre étudiantes algériennes récemment immigrées en France *vis-à-vis de leurs représentations sociolinguistiques* a montré que ces étudiantes valorisent les sujets parlant français et dévalorisant les locuteurs de leur langues locales en l'occurrence l'arabe et le kabyle.

Ces étudiantes pensent que le fait de pratiquer les langues locales l'arabe et le kabyle peut envoyer une mauvaise image d'elles-mêmes et les éloigner du prestige que procure la langue française. Pour les étudiantes, pratiquer une langue a statut représentationnel positif donnera une image positive d'elles-mêmes et inversement, une langue a statut représentationnel négatif renverra une image négative d'elles-mêmes. L'autre élément révélé par l'étude menée par (Guehria, 2013:61) est que ces étudiantes adoptent une attitude de rejet à l'égard de ceux qui ne maîtrisant pas le français. Pour ces étudiantes, en rejetant les étudiants du département de la langue arabe, elles pourront sauvegarder l'image positive qu'elles ont d'elles-mêmes. Et l'inverse est correcte, c'est à dire qu'on fréquentant les locuteurs maîtrisant la langue française, elles auront une image valorisée (Guehria, 2013:61).

2.3 Les représentations et l'apprentissage

Les apprenants acquièrent les représentations dans un milieu formel (école) ou informel (contact avec les pairs). Les représentations de l'apprenant sont le fruit d'expériences, d'observation de fait, d'accumulation d'idées. Les représentations agissent de façon indubitable sur le processus d'enseignement-apprentissage (Castellotti et Moore ,2002)..

En didactique, les représentations qu'ont les apprenants à propos de la langue cible influence les mécanismes à mobiliser dans l'appropriation de cette langue.

Les recherches menées dans le domaine scolaire sur les représentations ont constaté qu'il existe une relation entre les représentations qu'à l'apprenant d'un pays et le processus d'apprentissage mis en place. Si l'apprenant a des représentations positives sur la langue d'un pays, l'apprentissage de la langue de ce pays devient aisé. Inversement, si l'apprenant a de mauvaises images sur le pays et sa langue, sa motivation pour apprendre cette langue va fortement diminuer.

2.4 Les représentations de l'étranger

En fait, les représentations à l'égard de l'étranger indiquent une image de tout phénomène extérieur au groupe. Elles témoignent de la perception des idées du groupe producteur ainsi que de son identité.. Cette notion de représentation vis-à-vis de l'étranger nous mène à nous interroger si les images que les français natifs se construisent à propos de l'étudiant étranger influence le parcours de ce dernier et le

met en situation d'échec ou d'insécurité linguistique. D'après Daniel Coste (2001), la réponse est affirmative. Les français natifs jouent un rôle important dans l'insécurité linguistique que ressent l'étudiant étranger. L'étude menée par Maria Roussi dans le cadre de sa thèse de doctorat *L'insécurité linguistique des professeurs de langues étrangères non natifs : le cas des professeurs grecs de français* confirme le fait que la conscience normative des non-natifs est partagée entre le français qu'ils ont appris et le stéréotype du français natif en tant que seul locuteur détenant la variété légitime. Ce qui les met dans une situation de dévalorisation de leur propre compétence.

Conclusion

La sociolinguistique, depuis sa constitution comme discipline autonome, accorde un intérêt particulier à l'étude des différents phénomènes épilinguistiques. Ces derniers constituent aujourd'hui, un outil d'observation tellement efficace que l'étude des représentations des langues, repérables à travers les attitudes et les opinions des locuteurs, soit incontournable dans de nombreux phénomènes sociolinguistiques et sociaux, tels l'évolution et le devenir de tout parler.

Chapitre X

La politique linguistique

INTRODUCTION

Dans le monde contemporain, la diversité de traitement des contacts de deux ou plusieurs langues au sein du même espace sociétal, parlées par des *communautés linguistiques* différentes⁹³, est étonnante. Et s'il est un domaine où la sociolinguistique, sous l'appellation de *sociolinguistique appliquée*, a acquis par le caractère thérapeutique de ses interventions une importante légitimité sociale, c'est bien celui des *politiques linguistiques*.

Il est le plus souvent question de politiques linguistiques *institutionnelles*, mais il ne faut pas oublier que les interventions sur les questions de langue(s) ne sont pas l'apanage des Etats : des structures associatives locales, des organisations non gouvernementales, des collectivités territoriales comme certaines régions en France (au travers de politiques publiques spécifiques en faveur de langues « *minoritaires* » et/ou « *régionales* ») peuvent fort bien, précisément dans les cas de problèmes linguistiques sociétaux plus ou moins importants, tenter de peser par une action de nature militante ou/et réglementaire sur la situation sociolinguistique concernée.

1. La politique linguistique

Dans un premier lieu, nous appellerons politique linguistique, aménagement de la langue ou aménagement linguistique, toute politique conduite par un État ou une organisation internationale à propos d'une ou plusieurs langues parlées dans les territoires relevant de sa souveraineté, pour en modifier le corpus ou le statut, généralement pour en conforter l'usage, parfois pour en limiter l'expansion, ou même œuvrer à son éradication. L'emploi de la signalisation routière bilingue est sans doute le principal instrument symbolique de perception et d'institutionnalisation de la réalité bilingue d'un territoire.

⁹³LABOV W., op, cit., p. 113.

En outre, une politique linguistique est un ensemble des choix conscients concernant les rapports entre langue (s) et vie sociale, et la planification linguistique est la mise en pratique concrète d'une politique linguistique, le passage à l'acte. Les deux expressions *politique linguistique* et *planification linguistique* permettent de distinguer deux niveaux de l'action du politique sur la / les langues(s) en usage dans une société donnée.

La notion de *politique linguistique* est la plus large, elle est celle qui a la plus grande extension. Elle renvoie à toute décision prise pour orienter et régler l'usage d'une ou de plusieurs langues dans les communications d'une organisation ou dans la diffusion d'un bien ou d'un service, quelles que soient la nature ou la taille de l'organisation et quelle que soit la forme que prend cette décision. Elle peut, du plus spontané au plus formalisé, se concrétiser en une simple pratique, en une liste de termes normalisés, en formulaires de gestion standardisés, en directives au personnel ou aux membres, en règlements internes, en règlements adoptés par un ministère ou un organisme paragouvernemental ou en lois dûment votées par un parlement. Exemples de politique linguistique : les fabricants de jeux électroniques (Nintendo et Sega surtout) ont décidé de lancer ces produits en anglais seulement, indépendamment de la langue ou de l'âge de la clientèle cible; la compagnie Nestlé a comme politique d'utiliser la langue du pays où elle a des établissements et d'autoriser l'usage de ces langues dans les communications avec le siège social de Vevey (Suisse); les majors du cinéma américain diffusent rapidement les versions originales de leurs films et se font tirer l'oreille pour produire ou pour autoriser le doublage en d'autres langues.

La notion de politique linguistique englobe donc, dans son sens le plus large, celles d'aménagement et de législation linguistiques. En fait, dans l'usage courant et dans un sens plus restreint et plus technique, on utilise fréquemment l'expression *politique linguistique* comme synonyme de *législation linguistique*, par exemple dans des expressions comme la politique linguistique du Québec ou du Canada, la politique linguistique de la France, des États-Unis ou de l'ONU à New York, avec l'inconvénient qu'on ne sait plus trop alors si l'expression se réfère à un état de fait, à des règlements de gestion interne de la communication, à une disposition de la

constitution, à une loi qui définit spécifiquement le statut et les règles d'emploi des langues sur un territoire politique particulier, ou à des dispositions d'autres lois qui déterminent l'usage des langues même si elles portent sur un tout autre sujet, par exemple la commercialisation des produits pharmaceutiques.

1.1. L'AMENAGEMENT LINGUISTIQUE

Sous le terme *aménagement politique*, on regroupe généralement l'ensemble des mesures qu'arrête un État pour régler l'usage des langues sur son territoire. En ce sens, tout projet d'aménagement linguistique est d'abord et avant tout un projet d'ordre politique, c'est-à-dire qu'il est relatif à l'organisation globale de la vie sociale et donc à la manière dont la société définit son avenir au moyen des institutions politiques dont elle dispose.

La manière dont on conçoit et réalise l'aménagement linguistique dépend directement de la conception que l'on se fait de la langue. Elle met essentiellement en cause deux fonctions de la langue, la fonction de communication (la plus évidente et la plus facilement admise, parce que sans danger) et la fonction d'intégration sociale (la plus politiquement délicate, la plus dangereuse à manipuler). Du strict point de vue de la communication, l'aménagement linguistique se concrétise en dispositions qui touchent à l'organisation de l'usage des langues et en choix des moyens techniques nécessaires à leur mise en place. Du point de vue de l'intégration sociale, l'aménagement linguistique se fonde sur un projet de société, sur une conception des rapports entre identité culturelle de la société globale et respect de l'identité culturelle des groupes ethnolinguistiques minoritaires. L'essentiel de l'aménagement linguistique est alors l'affirmation d'une langue commune et l'identification des domaines d'usage des autres langues, les dispositions techniques n'étant alors que les moyens d'atteindre ces deux objectifs fondamentaux.

De plus, dans ce monde d'aujourd'hui caractérisé par l'intensification des communications et la globalisation des marchés, chaque État doit tenir compte des contraintes qui en découlent lors de la définition de son plan d'aménagement linguistique. Cette démarche est très soucieuse de paix sociale et d'efficacité administrative et économique.

Enfin, l'aménagement linguistique d'un État ne prend pas nécessairement la forme d'un texte de loi spécifique. Il peut tout aussi bien se formuler en dispositions éparses dans un grand nombre de secteurs de l'administration publique. Et même si une loi définit une politique linguistique, elle ne touche jamais la totalité des dispositions d'ordre linguistique qui ont été prises dans l'ensemble de l'appareil administratif. L'aménagement linguistique pose partout et toujours un problème de cohérence de l'ensemble des mesures qui touchent à l'usage de la langue majoritaire et des langues minoritaires.

1.2. LA LEGISLATION LINGUISTIQUE

Il y a législation linguistique quand l'État choisit d'intervenir en adoptant une loi et des règlements pour préciser les rapports entre les langues en présence et leurs domaines d'usage respectifs. En général, la loi définit le statut des langues (y compris par l'abstention), précise leur emploi dans les domaines où il y a ambiguïté ou affrontement, puis énonce les mesures qui sont prises pour favoriser la prédominance de la langue commune et, au besoin, pour garantir l'usage des langues minoritaires là où il est autorisé, dans le but ultime de guider la conduite des citoyens, personnes physiques ou personnes morales. Mais la loi peut aussi se limiter à un seul domaine, par exemple la protection des consommateurs.

Chose certaine, aucune loi n'est, à ce jour, globale au point d'énumérer la totalité des mesures de nature linguistique ou propres à influencer le destin de l'une ou l'autre langue. Il se pose donc, ici aussi, un problème de cohérence entre la législation linguistique proprement dite et les autres dispositions qui touchent à la langue, notamment en matière d'éducation, d'immigration, de communication, de culture et même de politique familiale. La législation linguistique est, le plus souvent, la pièce maîtresse de l'aménagement linguistique d'un pays, mais elle est, en pratique, complétée par d'autres mesures dans des domaines qui n'y sont pas traités.

2. LA PLANIFICATION LINGUISTIQUE

La politique linguistique repose sur de simples directives, et elle s'inscrit dans le cadre d'un marché linguistique, cette dynamique sociolinguistique à deux ou plusieurs langues, peut aller de la coexistence plus ou moins pacifique au conflit ouvert, en passant par toutes les modalités de la concurrence et de l'antagonisme, à base de

déséquilibre fonctionnel et l'inégalité statutaire. Les causes non linguistiques de la dominance et donc du conflit, ne sont pas faciles à identifier, mais parmi les plus fréquemment observées : démographique migratoire, politique, économique, militaire et sociale.

La planification linguistique est alors un passage à l'acte juridique et administratif, la concrétisation sur le plan des institutions de considérations, de perspectives, de choix, qui sont ceux d'une politique linguistique celle-ci peut concerner une langue dans son identité structurale, concerner les fonctionnements socioculturels d'une langue à ceux d'une autre, également en usage dans la même communauté et présenter une double visée linguistique et sociolinguistique. Le plus souvent, les objectifs linguistiques dépendent d'objectifs plus globaux à l'échelle sociale toute entière ; unification nationale, rapprochements diplomatiques et orientation de l'économie vers un nouveau secteur.

Pour Henri Boyer : « *l'expression politique linguistique est plus souvent employée en relation avec celle de planification linguistique : tantôt elles sont considérées comme des variantes d'une même désignation, tantôt elles permettent de distinguer deux niveaux de l'action du politique sur la/les langue(s) en usage à l'acte juridique, la concrétisation sur le plan des institutions (étatiques, régionales, voire internationales) de considération de choix, de perspectives qui sont ceux d'une politique linguistique* ». ⁹⁴

3. L'IDEOLOGIE LINGUISTIQUE

Le terme idéologie a été créé au 18ème siècle, l'expression *idéologie linguistique* apparaît récemment à la suite et à la faveur de l'évolution de la sociolinguistique et d'autres sciences voisines. L'idéologie linguistique est une forme d'idéologie parmi tant d'autres (politique, économique, culturelle..), mais dont le champ d'application est la gestion des langues.

L'idéologie s'identifie à un système d'idées sur lequel est fondée la gestion des langues dans un pays, une partie de celui-ci, une ville ou une autre entité politico-administrative. Elle naît d'un besoin ressenti dans un milieu plurilingue par le pouvoir,

⁹⁴BOYER H., op, cit., p. 23.

une classe sociale, un groupe confessionnel...besoin de mieux gérer les langues en présence. Son objectif principal est d'assurer une meilleure communication entre les membres d'une communauté. Elle inspire la répartition des fonctions entre les différentes langues en présence, compte tenu des critères généralement objectifs : nombre de locuteurs, dynamisme d'un code par rapport à d'autres, l'importance de la langue dans l'environnement international, son rôle dans l'acquisition des connaissances. Elle se donne la tâche de prévenir l'anarchie linguistique et même de la combattre.

Cependant, malgré les principes absolument objectifs qui la fondent, l'idéologie linguistique masque quelques fois les intérêts d'un groupe politique, d'un groupe ethnique. L'idéologie linguistique officielle d'unilinguisme en Algérie peut être un cas exemplaire. La langue arabe ne se serait pas imposée, mieux n'aurait pas été imposée sur les autres langues en Algérie, alors fondamentalement plurilingue, si elle n'était pas la langue du Coran.

3.1. IDEOLOGIE LINGUISTIQUE IDENTITAIRE

En dehors de l'idéologie officielle, il existe plusieurs idéologies parallèles qui peuvent être définies comme la vision que les communautés linguistiques ont des différentes langues en présence, et de leurs locuteurs. Elles visent les intérêts particuliers des groupes en présence tout autant qu'elles expriment leurs désirs et aspirations et rendent compte de leur vision de la société. L'étude de l'idéologie linguistique identitaire exige un questionnement sur le concept d'identité. Les notions auxquelles il est souvent associé à savoir, ethnie, tribu, clan...

L'identité peut être définie comme un processus dynamique de caractérisation de soi et des autres qui se construit dans l'interaction entre individus et entre groupes. Nous revenons à ce concept dans la partie suivante pour mieux le cerner. Le problème de l'identité est relativement ancien ; mais c'est au 19ème siècle qu'elle a pris de l'importance avec le concept de nationalisme en Europe.

De nouvelles identités, tout en se structurant, marquent aussi la vie sociétale. Par ce caractère social, l'identité évolue sur le plan individuel et collectif, elle s'inscrit dans l'espace et dans le temps. Ainsi, les processus dynamiques d'identification participent à la reconstruction des groupes sociaux. Dans ces processus, on recourt à des stratégies

identitaires, celles-ci, individuelles ou collectives, servent soit à perpétuer les divers statuts identitaires qui sont activés par le rapport entre les acteurs, soit à les modifier. L'Algérie, pays plurilingue, a adopté une idéologie identitaire fondée sur l'arabisation.

3.2. L'IDEOLOGIE(S) ET CHOIX DE POLITIQUE LINGUISTIQUE

Généralement, on évalue à plus de 6 000 le nombre des langues en usage dans le monde : il est donc clair que le monolinguisme y est l'exception et que le plurilinguisme est la situation la plus répandue sur l'ensemble des États. Il en va de même en Europe, certes avec une pluralité moindre, mais cependant souvent menacée : d'où la mise en œuvre par le Conseil de l'Europe d'une disposition supra-étatique de politique linguistique : la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*⁹⁵, car l'espace géopolitique européen est souvent celui où s'est le plus développé l'idéal de l'État-Nation, c'est-à-dire un idéal d'État monolingue qui tend à associer un même territoire, une seule organisation politico-administrative et une langue unique. L'État français est la concrétisation de cet idéal d'État-Nation qui obsède bon nombre de revendications identitaires (et nationalistes) sur le continent européen⁹⁶.

En matière de plurilinguisme et en relation avec la « *mondialisation* », on peut considérer que les options de politique linguistique ne sont pas légion : à un pôle libéral, qui fait prévaloir le laisser-faire, s'oppose un pôle interventionniste à deux variantes, parfois associées : celle des *droits universels en matière linguistique* et de l'*écologie linguistique*, qui défend le principe de sauvegarde de la diversité linguistique et donc de défense systématique du plurilinguisme, et le *positionnement identitaire en faveur de la langue communautaire*, dont le *nationalisme linguistique* est le cas de figure le plus achevé⁹⁷.

Quant au pôle interventionniste, il est aujourd'hui prioritairement représenté par l'écologie linguistique. Ce qui est intéressant dans cette vision « *altermondialiste* », c'est le double mouvement des interventions qui est prôné, qui articule des « *stratégies*

⁹⁵WOEHLING J.-M., « *La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Un commentaire analytique* », Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2005. p. 121.

⁹⁶BOYER H., « *Les langages du politique* », n° 74, mars, « *Langue(s) et nationalisme(s)* ». éd., *Mots*, 2004 & BAGGIONI D., « *Langues et nations en Europe* », Paris, Payot et Rivages, 1997. p. 215.

⁹⁷BOYER H., « *Langue et identité. Sur le nationalisme linguistique* », Limoges, Lambert-Lucas, 2008, p. 211.

de haut en bas » visant à « mettre en place des politiques linguistiques à un niveau local, régional et international qui fassent partie d'une planification politique et de gestion générale des ressources »⁹⁸, mais aussi des « stratégies de bas en haut » car « accorder trop d'attention aux politiques officielles peut s'avérer contre-productif en l'absence d'autres activités aux niveaux inférieurs(...)la préservation d'une langue doit d'abord commencer dans la communauté elle-même, grâce à des efforts volontaires, et être financée de bas en haut par les ressources de la communauté»⁹⁹.

Conclusion

En guise de conclusion, nous pouvons dire qu'une politique linguistique peut être implicite ou explicite. Elle est implicite quand on décide de laisser jouer librement les forces qui règlent la concurrence entre les langues en présence. Elle est explicite quand on prend des mesures pour orienter, discipliner et circonscrire l'usage des langues en présence dans une organisation ou un pays. Une politique linguistique est en effet portée, investie, alimentée, par des valeurs sociolinguistiques, des attitudes, une idéologie. La configuration sociolinguistique que la politique linguistique cherche en général à modifier est objet de représentations communautaires. Ces représentations qu'ont les usages de leur langue et de la langue avec laquelle celle-ci est en concurrence / conflit et les attitudes ainsi générées, sont autant d'éléments déterminants dans l'évaluation de la concurrence / du conflit et la réussite ou l'échec d'une politique linguistique.

⁹⁸Ibid., p. 213.

⁹⁹BOYER H., op. cit., pp. 191-212.

Chapitre XI

Politique(s) linguistique(s) en Algérie

Introduction

Dans tous les pays anciennement colonisés, le rapport langues maternelles/ langue étrangère est un rapport conflictuel de surface masquant en réalité un antagonisme entre la culture du colonisateur et celle du pays conquis. Chacune des langues est définie par un statut officiel qui, tout en précisant les rôles et les fonctions qui lui sont assignés, fixe aussi leurs domaines d'emploi.

En Algérie, l'enjeu de pouvoir, objet de tensions, de conflits idéologiques et de polémiques entre politiciens et intellectuels, entre arabisants*, francisants* et berbérisants*, la gestion de la question des langues et de la culture en Algérie met en cause l'identité culturelle arabo-berbère, l'islam et les effets de la colonisation française ; elle est devenue un sujet de discorde et de surenchère idéologique¹⁰⁰.

1. L'arabe littéral, une langue officielle...

L'Algérie considérée pays bilingue : arabe classique et français hérité du colonisateur, a adopté la politique linguistique d'unilinguisme qui consiste à favoriser une seule langue sur les plans politique, juridique, social, économique. En retrouvant son propre équilibre à travers l'expression de son identité, grâce à un outil authentique, *« Si l'arabe littéral, dit aussi arabemoderne, tire sa force du soutien de l'Etat qui lui octroie des budget et moyens permettant d'organiser enseignement dans cette langue étendu à l'ensemble d'un Etat national, il n'en est pas moins parasité par un arabe dialectal, plus enraciné, plus populaire, et, depuis plusieurs siècles, généralisé et familier. Cet arabe dialectale est, sans aucun doute, la langue, de toutes, dispose du plus grand nombre de locuteurs, ce qui constitue son atout majeur.¹⁰¹ »*

¹⁰⁰ CHE RIGUEN F., « politique linguistique en Algérie », Mots, N° 52, septembre 1997. p. 67.

¹⁰¹ Ibid., p. 67.

L'Algérie contribuera, beaucoup mieux, à enrichir la civilisation universelle tout en profitant de ses apports et expériences. L'accès aux cultures universelles, une fois assurée la maîtrise de la langue nationale, permet une communication positive avec le monde extérieur, pour tirer profit de l'esprit créateur d'autrui dans les domaines de la science et de la technologie, dans cet optique, le français est la première langue étrangère, l'anglais est une deuxième langue étrangère.

1.1. L'arabe littéral, entre statut et usage

L'arabe, c'est la langue que l'Etat a imposé depuis l'indépendance (1962), et depuis, l'Algérie est devenue membre de la Ligue arabe. Les différentes constitutions de l'Algérie mentionnent de manière inchangée : République algérienne démocratique et populaire, alors que les pays du Moyen-Orient inscrivent le terme "arabe" dans leurs appellations officielles.

Par ailleurs, et dans les différentes constitutions de l'Algérie indépendante, et d'après le chapitre I : « *L'arabe est la langue nationale officielle* », il s'agit de la langue et non de l'ethnie. Or, si cette langue est une langue nationale comme le préconise l'Etat algérien, un arabe littéral ou moderne issu de l'arabe classique ou académique, hélas ! Cette langue n'a jamais existé d'un usage courant et quotidien des Algériens, hormis dans les écrits administratifs, dans les établissements scolaires et surtout des discours officiels du président de la R.A.D.P. Or, la constitution de 1976 considère « *la langue arabe* » comme un « *outil culturel et scientifique destiné à propulser la marche en avant de l'Algérie socialiste* »¹⁰², quant à celle de 1986, elle l'a considérée comme « *l'expression de l'idéologie du FLN* »¹⁰³.

En effet, ces deux constitutions s'entendent sur le fait que « *la langue arabe est un élément essentiel de l'identité culturelle du peuple algérien* »¹⁰⁴. Selon Foudil Cheriguen toujours, ces deux constitutions mettent en exergue trois éléments principaux de cette langue arabe littérale, qui sont : son acquisition ; sa maîtrise et sa généralisation.

¹⁰² Charte nationale., 1976, p. 65.

¹⁰³ Charte nationale., 1986, p. 51.

¹⁰⁴ Respectivement, 1976 & 1986, p. 65 et 51.

Ces trois points montrent et de manière explicite qu'il s'agit d'une langue étrangère, surtout au niveau du premier point, en l'occurrence, son acquisition, or, comment expliquer cet élément par rapport à une langue, prétendument maternelle ? Ceci prouve de manière publique que ce n'est pas la langue du peuple.

Par ailleurs, s'il s'agit réellement, voire légitimement de la langue du peuple comme le préconise l'Etat algérien, il fallait d'abord se poser la question sur la nature de cette langue. Autrement dit, de quelle langue arabe parle-t-on ? Parle-t-on de cet arabe littéral issu de l'arabe classique, académique ou coranique, l'appellation importe peu, mais la légitimité linguistique d'une langue dépend de l'usage quotidien et courant de cette langue par la population, car l'usage reste le maître absolu, légitime et régulier de toutes les langues du monde. En vérité, cette langue n'a jamais été la langue populaire des locuteurs algériens. Cela s'explique par le fait de dimension de superficie de ce pays continent, parce que l'Algérie sur le plan linguistique doit être utilisée au pluriel, on n'a pas une Algérie, au contraire, on en a plusieurs avec différentes couleurs, différentes langues, même dans une seule avec plusieurs accents et pourquoi pas alors, différentes identités linguistiques, voire ethniques.

1.2. L'arabe littéral face au berbère

Cet arabe dit littéral est en vérité venu à certain moment de l'histoire de l'Algérie berbère est venu se greffer sur la langue de ce pays, originellement berbérophone, et ce, suite aux contacts de ces deux langues au niveau commercial au départ et niveau linguistique par la suite. Cette langue arabe qui n'est la nôtre en fait, fut absorbée à certain temps par l'usage populaire et qui a donné par conséquent, une langue amalgamée issue des côtoiements de deux usages distincts, celui de l'arabe classique venu de l'étranger à celui du berbère trouvé sur place et qui a donné naissance enfin à cet arabe populaire. En effet, cet idée d'hybridation linguistique se consolide les structures syntaxico-phonétiques empruntées à la langue berbère. Cette influence du berbère sur l'arabe dialectal paraît lourdement importante, sous prétexte que ces deux

langues s'apparentent mieux qu'à l'arabe littéral avec un usage spontané, de même naturel de quelques tournures calquées directement sur celle de la langue française.

Certes, on ne peut pas nier catégoriquement que l'arabe dialectal est une partie de l'arabe littéral par son fond lexical non négligeable. Mais cela reste relatif, car on ne peut guère mesurer ou définir le statut de telle ou telle langue par le biais de son emploi lexical. Toutefois, cette langue s'éternise par son statut religieux d'une part, car c'est la langue de la prière, et par son statut politique d'une seconde part, c'est-à-dire ; cette langue fait l'objet d'un enseignement généralisé dans nos institutions scolaires du primaire à l'enseignement général, même confondu dans sa majeure partie avec l'arabe dialectal algérien de façon non conventionnelle. Cela en constitue un projet politico-idéologique du seul et éternel parti du pouvoir qui sous-tend à l'enseignement national en arabe, même avec toutes variétés confondues afin d'exclure la langue de voltaire.

2. L'arabe dialectal, une langue populaire

La langue arabe dialectal avec toute sa forêt de variétés reste la langue de la masse par excellence, et ce malgré sa flagrante absence dans les textes officiels, qui préfèrent opter pour le choix de la langue mère. En revanche, ces derniers temps et avec l'envahissement des bouquets de chaînes orientales, la population algérienne paraît satisfaite de cette langue malgré son éloignement de la réalité algérienne, cependant consolidée par des orientations religieuses et fatalistes et son en face, entraînant de gagner du terrain laissé expressément vierge par la gestion politique par le sommet du parti unique et éternel et qui demeure à jamais l'apanage du pouvoir.

Tout cela se passe au moment où le monde s'est clairement ouvert sur des horizons beaucoup plus universels. Tout se passe aussi comme si notre nation, prétendument une, exigerait la langue, soit disant une et sans aucune concurrence. Alors qu'en réalité, une langue doit impérativement représenter l'état de l'Etat, et non instaurer une langue dont son emploi reste restreint au détriment des langues réellement parlées dans ce pays-continent.

L'arabe dialectal est la langue vernaculaire du peuple, néanmoins exclu du territoire politique et officielle de toutes les constitutions algériennes depuis l'indépendance, avec un emploi occasionnel, comme dans les campagnes électorales

par exemple pour des objectifs immédiats, attirer le maximum de votants adhérents aux pseudo-projets politiques. Cette langue est infériorisée suite à son aspect oral et non écrit, une langue intériorisée par un ensemble de ses locuteurs dont leur grande majorité s'accorde à favoriser la langue arabe littéral sous l'impact de quelques courants orientaux, privilégié par les défenseurs de l'arabisation, pourtant jamais en usage en dehors des établissements scolaires et d'une partie de la presse. Quant à certaine catégorie des Algériens, il est fort remarquable qu'ils apprennent vite et mieux les deux langues, soit l'arabe ou le français dès l'âge précoce, même scolaire, parce qu'en fait, ils font rapidement la distinction entre la langue de l'école et celle du quotidien. Dans ce sens, Cheriguen Foudil écrit : « *La qualité et la finalité de l'enseignement sont loin d'être négligeables ; les résultats scolaires y sont même plus catastrophiques que dans les régions berbérophones où l'arabe littéral, toujours tenu pour langue étrangère n'est pas parasité dans son apprentissage par une langue maternelle de laquelle il est totalement différencié* »¹⁰⁵. En outre, ils prennent toujours la langue arabe littérale comme langue étrangère et ne jamais la confondre avec celle de la rue ou maternelle, totalement différente et jamais parasitée.

Dans l'esprit des décideurs, les dialectes algériens n'ont jamais été reconnus comme langue malgré le très grand nombre de leurs locuteurs, or, c'est au français qu'il faut faire face par une langue arabe littérale, avec toute son armada de règles et de normes. Cependant, l'arabe courant, officieusement officielle continue à résister face à cette langue statuée officielle par les différentes constitutions nationales depuis l'indépendance jusqu'à nos jours grâce à son statut sur le terrain, qui lui est déterminant et reconnaissant d'une importance purement capitale. L'Etat algérien est appelé à revoir ses copies statutaires des langues parlées par des millions d'Algériens, les officialiser et les promouvoir au lieu de celle qui, sur le plan pratique n'offre aucun privilège, que celui du Coran et avec un seul avantage, celui d'être écrite.

3. Le berbère, une langue en question

Le berbère est une langue qui a contribué incessamment à enrichir l'arabe dialectal, comme il s'est érigé comme statut de concurrent direct de l'arabe littéral en

¹⁰⁵ CHERIGUEN F., op, cit., p. 65.

gagnant du terrain démo-linguistique. Cependant, cette langue est concurrencée par l'arabe dialectal favorisé par la multiplication des moyens de communication, la progression de l'urbanisation dans les zones rurales ainsi que les échanges commerciaux. Tout cela a permis à l'arabe de la rue d'accéder directement au statut de langue véhiculaire ou langue de partout et éliminer le berbère de quelques berbérophones du pays et en réduire la berbérophonie dans d'autres. On peut présumer donc que la langue berbère, ou celle de nos aïeux est en train de s'effondre face à cette avalanche de changements linguistiques, surtout que les chartes utilisent le terme de « *généralisation de l'alphabétisation* » en arabe littéral. Par conséquent, le berbère paraît doublement menacé par ces deux langues préconisées par le régime, qui n'est qu'un procédé de déberbérisation dans un pays où l'adjuvant principal du pouvoir en question.

En plus, l'arabe dialectal, même passif, voire une langue jamais enseigné, reste pour l'éternité la langue de la rue, il accomplit et de manière irréversible à l'enjeu politique, en l'occurrence l'arabisation non conditionnée du territoire national. Par contre, le berbère vient de décrocher le statut officiel de langue nationale, prétendument enseigné dans l'avenir dans toutes les zones du pays. Malencontreusement, ce jeu politique à un double malheur, d'une part, c'est une deuxième langue officielle de la nation, mais encre sur papier, car la réalité en est totalement différente. Secundo, cela jouera est sans conteste en faveur de l'arabisation moderne instaurée par le régime. Cela ne pourrait réussir que par l'intégration de l'arabe dialectal dans l'enseignement, car l'acquisition de l'arabe dialectal est d'autant plus facilitée que la structure morphosyntaxique, qui est quasiment et presque la même que celle du berbère auquel il la doit sa naissance. En plus, sa phonétique dont les sons fonctionnent de façon apparentée et comme des variantes.

Toutefois, le berbère et malgré l'histoire défavorable, même après l'indépendance de l'Algérie, il continue à résister face au déluge de l'arabisation prometteuse et négatrice sur le plan politico-linguistique par lequel on essaie de combattre coûte que coûte cette langue ancestrale. Au contraire, la lutte est remarquable, voire incontournable et réussit à s'imposer sur le plan politique et

médiatique, et ce dépit des difficultés de tout genre que posent ses antagonistes et termine par sa reconnaissance de langue officielle et nationale après un long combat plein d'obstacles. « *Quant au berbère, l'importante prise de conscience politique qui caractérise ses défenseurs n'a d'égal que l'adhésion des masses populaires berbérophones qui prennent en charge la revendication d'une reconnaissance de cette langue en tant que langue nationale et officielle* »¹⁰⁶. Cela est visiblement patent par son insertion dans les domaines littéraires et paralittéraires, de son passage au stade de langue écrite et sa pénétration dans le domaine des sciences et de recherche scientifique. Tirant sa légitimité historique, même très lointaine, les kabylophones paraissent plus actifs que jamais, ils réussissent le gain d'une cause ainsi que la sympathie populaire favorisée par les changements politiques, or, la démocratisation suppose nécessairement la satisfaction de toute une région.

4. Le français, une langue plus que nécessaire

La langue française en Algérie est remarquablement présente grâce à la généralisation de l'enseignement, elle est présente partout et dans tous les domaines de la vie quotidienne du citoyen algérien, favorisée par les médias, les chaînes audiovisuelles et par son histoire surtout. La génération post-indépendance a bénéficié d'un enseignement en langue française, puis progressivement d'un enseignement bilingue, exceptant, les sciences sociales et humaines arabisées un peu tôt. Quant à l'enseignement supérieur, il se fait presque dans sa quasi-totalité en français, surtout celui des sciences technologique et techniques jusqu'aujourd'hui. Dans ce sujet Cheriguen note ceci : « *Le français, quant à lui, apparaît comme la langue d'une incontournable modernité et s'avère un outil encore privilégié dans l'acquisition des sciences et des technologies.* »¹⁰⁷.

Par ailleurs, au niveau de la constitution, cette langue est reléguée au second rang de langue étrangère, malgré sa forte présence dans le vécu du citoyen, elle est passée d'une simple langue véhiculaire à une langue vernaculaire et en force, et ce dépit de toutes les oppositions du siècle, chapeautées par les protagonistes du parti éternel.

¹⁰⁶ CHERIGUEN Foudil ., op, cit., p.69.

¹⁰⁷ Ibid., p. 67.

Certes, cette langue d'usage remarquablement visible que lisible a été exclue définitivement, car les textes constitutionnels ne lui accordent aucune mention même implicite, soit dans la charte de 1976 où il est dit : « *Cette récupération totale de la langue nationale et sa nécessaire adaptation à tous les besoins de la société n'excluent pas un "ferme encouragement" à l'acquisition des langues étrangères* »¹⁰⁸. Soit celle de 1986, qui reprend le même terme d'« *encouragement* », mais en ajoutant ceci : « *veiller à ce que le citoyen puisse maîtriser la langue nationale qui garde priorité et primauté, en même temps qu'il acquiert l'usage d'autres langues* »¹⁰⁹. Les politiciens algériens sont bel et bien conscients du handicap et de l'imperfection lexicale surtout de la langue nationale, ils font appel avec insistance aux langues étrangères comme outil fiable et utile de travail. Ces langues étrangères dont ils parlent signifient explicitement le français et rien que le français, même évité soigneusement. La preuve que la quasi-totalité des administrations algériennes fonctionnent en langue française jusqu'à nos jours, et on n'a pas s'épargner de son usage écrit soit-il ou orale.

Toutefois, d'autres courants arabisants encourage l'usage de l'anglais au détriment du français, aversion qu'ils partagent avec les pays du Moyen-Orient. Une pareille idée manque d'originalité au moins partielle, prétend réaliser un projet imaginaire qu'on ne peut jamais réaliser, or, imaginons instaurer l'usage du français en Egypte ou en Arabie Saoudite par exemple, l'histoire linguistique entre ces deux pôles, s'ils le veulent l'appellation et l'usage, entre celui du Grand Maghreb et celui du Moyen-Orient est totalement différente et incollable. La langue et quel que soit sa nature, elle constitue un produit et une histoire. En d'autre terme comment explique-t-on cette chute lamentable du niveau scolaire et universitaire de nos enfants ? Les résultats sont catastrophiques à l'image de tout un système éducatif défaillant, qui exécute son plan d'échec au détriment d'un enseignement bilingue, chose inimaginable par nos leaderships du parti unique.

¹⁰⁸ Les chartes utilisent « *langues étrangères* » ou « *autres langues* » pour éviter soigneusement l'emploi de « *langue française* ».

¹⁰⁹Charte nationale de 1986, p. 51.

En effet, le français a eu et pendant longtemps sa place dans le système éducatif, il constitue véritablement une langue de sciences et de littérature, ipso facto, de réussite. Son enseignement et son usage n'a pas fait défaut, au contraire, n'étant pas conçu comme hégémonique, fait partie d'un plurilinguisme acquis au cours de l'histoire de toute une population. En ce sens, et malgré son statut de langue étrangère, elle favorise, voire majoritairement l'enseignement, malgré l'atroce bataille que mène contre elle quelques opposants du régime. Une génération même qualifiée de vétérane est là, comme elle est partout en train de la défendre éternellement.

Conclusion

Par conséquent, on peut dire que l'Algérie et à l'instar des pays du Maghreb, a connu depuis de lustres de temps des influences des pays du Proche-Orient, dont l'Égypte a servi de relais linguistique. Or, grâce aux invasions arabes, surtout celle du 7^e siècle, de façon ininterrompue, on a pu instaurer la langue arabe, et à partir de deux sources, les échanges commerciaux la diffusion du Coran. Depuis ce temps, l'arabisation règne sur tout le territoire national et de manière plus exclusive par un arabe purement dialectal, tirant sa légitimité de l'histoire du côtoiement du berbère. C'est cette arabisation savante qui devient par la suite officielle dans notre pays, même venant de l'extérieur, mais suite à la planification linguistique du pouvoir, elle est statuée de première langue, voire officielle et sans conteste. En outre, la tendance islamiste, surtout ces derniers temps, qui privilégie cette langue, étant donné la langue du Coran, de facto de la prière, ils ne veulent apporter aucun changement sur cette planification, si ce n'est pas le renforcement de son enracinement. Enfin, on peut dire, que tant le statut des langues locales (l'arabe dialectal et le berbère) n'est pas respecté, et tant que la question de la démocratie n'est pas encore réglée en Algérie, la question de la planification linguistique restera pieuse, peut-être à jamais liée à la décision politique du pouvoir, voire du parti éternel et unique.

*Quelques
Travaux dirigés*

*Références
bibliographiques*

- AUSTIN J., "How to do things with words?", Oxford university press, Oxford, 1962 (traduction française « *Quand dire, c'est faire* » Seuil 1970).
- BAGGIONI D. et AL., « *Communauté linguistique* », in Moreau (éd.) « *Sociolinguistique : les concepts de base* », Sprimont, Editeur Pierre Mardaga, 1997.
- BAKHTINE M., « *Le marxisme et la philosophie du langage* », LES EDITONS DE MINUIT, Paris, 1977.
- BAUVOIS, Cécile., « *Marché linguistique* », in Marie-Louise Moreau (éd.), « *Sociolinguistique : concepts de base* », Édition Mardaga, 1997
- BAYLON B., « *Sociolinguistique - Société, langue et discours* », 2e édition, ARMAND COLIN, 2005.
- BOURDIEU, Pierre., « *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques* », Paris, Fayard, 1982.
- BOUTET J. et HELLER M., 2007, « *Enjeux sociaux de la sociolinguistique : pour une sociolinguistique critique* », *Langage et société*, 2007.
- BOYER H., « *Langue et identité. Sur le nationalisme linguistique* », Limoges, Lambert-Lucas, 2008.
- BOYER H. (éd.), « *Sociolinguistique, territoire et objets* », Delachaux et Niestlé, Paris, 1996.
- BRETEGNIER, Aude., « *Vers la construction d'une modélisation de la sécurité/insécurité linguistique* » in A. BRETEGNIER & G. LEDEGEN (éds), *Sécurité/insécurité linguistique*, L'Harmattan, 2002.
- BOYER H., « *Eléments de sociolinguistique : Langue, communication et société* », Dumont (2^e édition), 1996. BULOT T., TSEKOS N., « *L'urbanisation linguistique et la mise en mots des identités urbaines* », dans Thierry Bulot (Dit.) et Nicolas Tsekos, *Langue urbaine et identité (Langue et urbanisation linguistique à Rouen, Venise, Berlin, Athènes et Mons)*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- BOYER H., « *Les langages du politique* », n° 74, mars, « *Langue(s) et nationalisme(s)* ». éd., Mots, 2004 & BAGGIONI D., « *Langues et nations en Europe* », Paris, Payot et Rivages, 1997.
- BLOOMFIELD L., 1970, *Le langage*, Paris, Payot, 1970.
- BONARDI C & ROUSSIAU N., « *Engagement dans un acte problématique et dynamique représentationnelles* ». Dans : Pascal Moliner, 2001.
- BOYER H., « *De l'autre côté du discours. Recherche sur le fonctionnement des représentations communautaires* », L'Harmattan, France, 2003.
- BRETEGNIER, Aude., « *Vers la construction d'une modélisation de la sécurité/insécurité linguistique* », in A. BRETEGNIER & G. LEDEGEN (éds), « *Sécurité/insécurité linguistique* », L'Harmattan, 2002.
- BRETEGNIER, Aude., « *insécurité linguistique : un objet insécurisé ?* », L'Harmattan, 1996.
- BULOT Thierry, « *La sociolinguistique urbaine : une socio-linguistique de crise ? Premières considérations* », in *Lieux de ville et identité*, vol. I, Paris, L'Harmattan, coll. « Marges linguistiques », 2004.
- BULOT T., « *Ségrégation et urbanisation linguistique: l'altérité urbaine définie ou 'l'étranger est une personne'* », dans *Descriptions de situations*,. Télé Université du Québec, 2001.
- BRETEGNIER, Aude., « *L'insécurité linguistique : un objet insécurisé ?* », in D. De Robillard & M. Beniamino (eds), *Le français dans l'espace francophone*, tome 2, Paris, Champion, 1996.

- LABOV cité par FRANCARD, MICHEL., « *Insécurité linguistique* », in Marie-Louise Moreau (éd.), « *Sociolinguistique : concepts de base* », Édition Mardaga, 1997.
- CALVET Louis-Jean., « *La Sociolinguistique* », Paris, PUF, 5^e édition.2005.
- CALVET L.-J., « *Essais de linguistique* », Paris, Plon, 2004.
- CALVET, Louis-Jean, « *Pour une écologie des langues du monde* », Paris, Plon, 1999.
- CALVET L.-J. & MOREAU M.-L. (éds), « *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone* », Paris, Cirelfa/ Didier Érudition, p.1998.
- CALVET L.-J., « *L'insécurité linguistique et les situations africaines* », dans
- CALVET L.J., « *La guerre des langues et les politiques linguistiques* », Paris : Payot, 1994.
- CALVET L.J., « *Les voies de la ville, introduction à la sociolinguistique urbaine* », Payot, Paris, 1994.
- CALVET L.J., *La Sociolinguistique, Que sais-je ?*, PUF, Paris, 1993.
- CASTELLOTTI & MOORE., « *Pour une approche linguistique des représentations sociales* », [article], *Langages*, 2002, p. 7. Fait partie d'un numéro thématique: « *Représentations métalinguistiques ordinaires et discours* ». CAVALLI Marisa., « *Education bilingue et plurilingue (le cas du val d'Aoste)* », Paris, Didier, 2005.
- CHACHOU Ibtissem, « *L'auto-désignation et l'hétéro-désignation comme procédés langagiers de ségrégation urbaine : le cas de la ville algérienne de Mostaganem* », in *Synergies Algérie*, n°152012.
- CHE RIGUEN F., « *politique linguistique en Algérie* », *Mots*, N° 52, septembre 1997.
- CRYSTAL David, « *The English Language. A Guided Tour of the Language* », 2nd edition, Penguin, Londres, 2002.
- DESCHAMPS J.-C. « *Au delà des théories « classiques » de l'attribution*. In J.-C. Deschamps et J.-L. Beauvois (Dir.), « *La psychologie sociale. Des attitudes aux attributions* ». Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1996.
- DUBOIS J, in MARCELLESI., Avant-propos, 1971.
- DUCROT-TODOROV., « *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage* », Ed. du Seuil, 1972.
- DUCROT O., « *Conventions* », Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1969.
- DUNETON Claude. , « *Parler croquant* », Paris : éd. Stock, 1973.
- ESPERET, In: *Revue française de pédagogie*, « *Pratiques langagières et scolarisation* »,1987.
- FLAMENT & ROUQUETTE, M.L., « *Anatomie des idées ordinaires. Comment étudier les représentations sociales* ». Paris: Armand Colin, 2003.
- FISHMAN J., « *Sociolinguistique* », Nathan, Paris, 1971.
- FRANCARD, Michel., « *Trop proches pour ne pas être différents. Profils de l'insécurité linguistique dans la communauté française de Belgique.* » In Michel FRANCARD (éd.), Geneviève, 1993.
- GREGOIRE ., « *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* », séance du 16 prairial de l'an deuxième (4 juin 1974).
- GUESPIN L., « *L'analyse du discours, problèmes et perspectives* », La nouvelle critique, Paris, 1975.
- GUEUNIER Nicole, GENOUVRIER Émile & KHOMSI Abdelhamid., « *Les français devant la norme : contribution à une étude de la norme du français parlé* », Paris, Champion, 1978.

- GUILLOT (Céline), « *Démonstratif et déixis discursive : analyse comparée d'un corpus écrit en français médiéval et d'un corpus oral de français contemporain* ». In: *Langue française*. N°152, 2006. pp. 56-69. Avec des références bibliographiques.
- GUMPERZ J., HYMES D. (eds.), « *Directions in sociolinguistics: the ethnography of communication* », New York, Holt, Rinehart & Winston. 1972.
- HOUDEBINE - GRAVAUD A.M., « *L'imaginaire linguistique : un niveau d'analyse et un point de vue théorique* », (éd.), « *L'imaginaire linguistique* », Paris, L'Harmattan, 2002.
- HOUDEBINE A.-M., « *Théorie et méthodologie de l'imaginaire linguistique* », dans Canut C. (éd.), « *Imaginaires linguistiques en Afrique. Actes du colloque de l'Inalco. Attitudes, représentations et imaginaires linguistiques en Afrique : quelles notions pour quelles réalités ?* », 9 novembre 1996, Paris, L'Harmattan, 1998.
- HJELMSLEV L., « *Prolégomènes pour une théorie du langage* », Paris, Ed de minuit, 1968.
- HYMES, D. (1984) : « *Vers la Compétence de communication* », CREDIF-Hatier, Coll. LAL, Paris. BOYER H., « *Sociolinguistique, territoire et objets* », Delachaux et Niestlé, Paris, 1996.
- HYMES D., « *Studying the interaction of language and social life* », in « *Foundations in sociolinguistics* », London, 1974.
- FISHMAN J.-A., « *Bilingualism with and without Diglossia with and without Bilingualism Journal of Social Issues* », 1967, N° 32.
- FRANCCARD, article « *Insécurité linguistique* », in Moreau, 1997.
- FRANCARD Michel, cité par BRETEGNIER, Aude, a : « *L'insécurité linguistique : un objet insécurisé ?* », 1996.
- FRANCARD, Michel, 1993 : « *Trop proches pour ne pas être différents. Profils de l'insécurité linguistique dans la communauté française de Belgique.* » In Michel FRANCARD (éd.), Geneviève GERON & Régine Wilmet (collab) (Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10 – 12 novembre 1993). « *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques* », 1994.
- LABOV W., « *Sociolinguistique* », Minuit, Paris, 1976.
- LEHMANN A & MARTIN BERTHET F., « *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie* », éditions NATHAN/HER, 2000.
- LEYENS L. J.P. & BEAUVOIS, J.L. (1997). « *L'Ere de la cognition* ». Grenoble : PUG.1997.
- MACKAY W., « *bilinguisme et contact des langues* », Klincksieck, Paris, 1976.
- MAINGUENEAU P., « *Nouvelles tendances en analyse du discours* », Paris, Hachette, 1987.
- MANNONI P., « *Les représentations sociales* ». Paris : PUF, 1998.
- MARCELLESI., « *Pensée* » n° 209, Janvier 1980.
- MARCELLESI J-B., « *Langages. " Le discours politique "* », n° 23,6^e année, 1971.
- MARTINET A., « *Eléments de linguistique générale* », édition : Armand Colin, Paris, 1970.
- MARTINET A., « *Langue et fonction* », Paris, Gauthier/Denoël. 1969.
- MESSAOUDI L., « *Parlers citadins, parlers urbains. Quelles différences ?* », Cádiz, 5th Aida Conférence 2002, et T. BULOT et L. MESSAOUDI (dir.) *Sociolinguistique urbaine, frontières et territoires*, Éditions Modulaires Européennes, 2003.
- MOESCHLER, J. et REBOUL, A., « *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique* », Paris, Éditions du Seuil, 1994.

- MOREAU. M. L., « *Sociolinguistique. Concepts de base* », Liège : Pierre Mardaga, 1997.
- MOSCOVICI S., cité par MONDADA L., « *Cahiers de praxématique* », Presses Universitaire, Montpellier, 1998.
- MOSCOVICI Serge., « *Des représentations collectives aux représentations sociales* ». Dans : Denise Jodelet, [dir.], 1989.
- MOSCATTO M & WITTEWER J., « *La psychologie du langage* », Edité par Puf, « *Que Sais-je ?* », 1981.
- REY Alain (dir.), « *Dictionnaire culturel en langue française* », 2006.
- ROUQUETTE M.L., RATEAU P., « *Introduction à l'étude des représentations sociales* ». Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble, 1998.
- SAUSSURE F., (de), « *Cours de linguistique générale* ». Alger; ENAG, 1990. TOUSIGNANT, Cl. *La variation sociolinguistique : « Modèle québécois et méthodes d'analyse »*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 1987. Disponible en ligne.
- VENDRYES Joseph ., « *Le langage Introduction linguistique à l'histoire* », Éditions Albin Michel, 1968.
- WALDEGARAY (Marta Inés), « *Discours et relations de sociabilité* » dans la Brevísima relación de la destrucción de las Indias de Bartolomé de Las Casas, in *INDIANA* 17/18 (2000/2001).
- WALTER Henriette., « *Le français dans tous les sens* », éd. Robert Laffont, Paris, 1988.
- WOEHRLING J.-M., « *La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Un commentaire analytique* », Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2005.
- Dictionnaire de linguistique, 1973.

1. Dictionnaires et encyclopédies

- Lexibook (2005) : Dictionnaire électronique de français.
- Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, Dubois, M. Giacomo, L. GUESPIN, C.MARCELLESI, J.B.MARCELLESI, J.P. MEVEL, Larousse 2012.
- Le Robert pour tous, dictionnaire de la langue française, Paris, 1994
- Le Petit Robert, sens 2, 1994.
- CHARAUDEAU, P. & MAINGUENEAU, D., dir. (2002) « *Dictionnaire d'analyse du discours* », Le Seuil, Paris,
- Larousse : « *Le dictionnaire Linguistique et des sciences du langage* », 2014.